

Christian Dior

RAPPORT ANNUEL 2000

Christian Dior

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2001

Message du Président	4
Conseil d'administration	6
Organigramme simplifié	7
Chiffres significatifs	8
Rapport de gestion du conseil d'administration	11
Comptes consolidés	27
• Principaux chiffres	29
• Bilan	30
• Compte de résultat	32
• Variation de trésorerie	33
• Notes annexes	34
• Rapport des commissaires aux comptes	82
Comptes annuels	83
• Bilan	84
• Compte de résultat	86
• Variation de trésorerie	88
• Annexe	89
• Filiales et participations	98
• Inventaire des valeurs mobilières	100
• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	101
• Rapports des commissaires aux comptes	102
Résolutions	111
Renseignements divers	119
Historique	120
Renseignements sur la société et son capital	122
La Bourse	127
Principaux établissements et propriétés foncières	131
Sources d'approvisionnement	135
Organes d'administration, de direction et de surveillance	137

Christian Dior

MESSAGE DU PRESIDENT



Après l'année 1999 dont les résultats étaient déjà en forte croissance, Christian Dior a connu en 2000 une année exceptionnelle : le chiffre d'affaires a augmenté de 35 %, sur cette seule année, et au titre des deux derniers exercices la progression cumulée s'établit à 66 %.

Christian Dior Couture s'inscrit dans cette tendance avec un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel en hausse de 35 % et 61 % respectivement sur l'année 2000.

Cette dynamique devrait se maintenir dans les années à venir, en raison notamment de l'exploitation de relais de croissance encore inexploités tels que nouvelles lignes de produit, élargissement du réseau de boutiques, implantation plus dense dans des zones géographiques à fort potentiel, en particulier au Japon.

Christian Dior a une chance historique à saisir avec la présence dans ses équipes de deux des créateurs les plus talentueux de notre époque. John Galliano a indiscutablement apporté une nouvelle vision de la Mode et son style a fait école. Le succès commercial ne s'est pas fait attendre et les ventes de prêt-à-porter féminin ont fortement augmenté depuis son arrivée.

La presse a largement commenté l'arrivée d'Hedi Slimane qui est reconnu par ses pairs comme étant un créateur particulièrement doué. Il insufflera à l'activité Homme un nouveau dynamisme et contribuera à rééquilibrer des activités jusqu'à présent trop exclusivement tournées vers la femme.

L'extension du réseau de boutiques est une de nos priorités. En 2000 nous avons ouvert 17 boutiques contrôlées, assez également réparties dans les grandes zones dont, 4 aux USA, 3 en Asie du Sud et 6 en Asie du Nord.

Christian Dior

Au total, les ventes et le bénéfice réalisés par Christian Dior Couture sont encore modestes mais les conditions sont sans doute réunies pour doubler le chiffre d'affaires dans les trois à quatre prochaines années et pour faire croître le bénéfice plus vite encore.

Notre filiale LVMH a connu en 2000 une année record ; elle accentue son avance dans tous ses métiers, consolide son leadership mondial et, dans le même temps, prépare activement sa croissance future. Le développement des marques existantes reste la priorité.

L'innovation produit en est le premier vecteur : en 2000, les nouveaux produits représentent 15 % du chiffre d'affaires de Louis Vuitton, 20 % de celui des Parfums et Cosmétiques. Les nouveautés Vuitton remportent un succès considérable qui nous amène à renforcer les capacités de production. Le parfum J'Adore de Christian Dior atteint un record absolu de ventes, Flower de Kenzo, lancé seulement en septembre 2000, dépasse de loin ses objectifs et promet lui aussi d'être un succès mondial. Hennessy Pure White, cognac jeune et contemporain, et Hennessy Classique progressent fortement en Europe et au Japon. Ce ne sont que quelques exemples.

La distribution directe de nos produits est aussi un axe stratégique majeur. Toutes les marques confondues, LVMH aura bientôt 1 300 magasins à travers le monde : ce réseau est un atout inappréciable. Louis Vuitton, par exemple, dispose aujourd'hui de 284 magasins, dont 26 « global stores » et les magasins Galleria de DFS, un concept innovant et attractif dans « travel retail », sont une plate-forme idéale pour les produits du groupe.

LVMH a également investi dans l'expansion internationale de Sephora. Grâce à ces efforts, son enseigne s'affirme déjà comme un leader dans ses zones d'implantation prioritaires. Sur le territoire américain, qui représente le tiers du marché mondial des parfums et cosmétiques, les magasins Sephora constituent un vecteur de croissance très efficace pour les marques sélectives.

Avec la baisse du dollar et du yen par rapport à l'euro et le ralentissement de la croissance américaine, le contexte économique de l'année 2001 est plus incertain que celui que nous avons connu récemment. Nous y sommes préparés et nous l'aborderons avec rigueur et confiance : 2001 sera une nouvelle année de croissance.

Bernard Arnault

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Bernard ARNAULT

VICE-PRESIDENT

Eric GUERLAIN

ADMINISTRATEURS

Yves CARCELLE

Denis DALIBOT

Christian de LABRIFFE

Raymond WIBAUX

FINANCIERE AGACHE
représentée par Pierre GODE

LA FRANCE PARTICIPATIONS ET GESTION
représentée par Antoine BERNHEIM

COMMISSAIRES AUX COMPTES

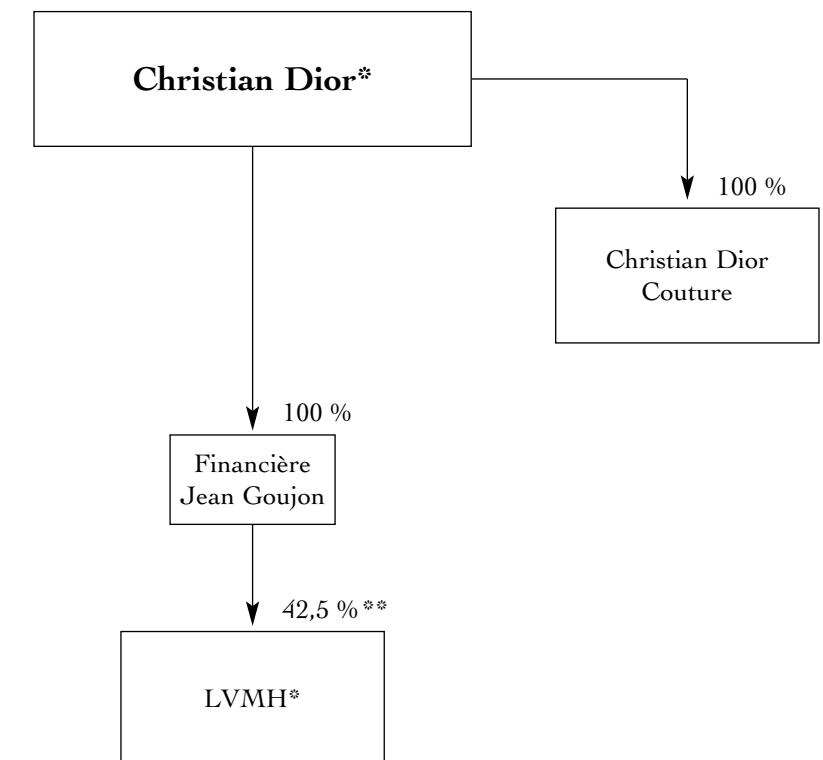
BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG AUDIT

Alain GROSMANN (suppléant)

Dominique THOUVENIN (suppléant)

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2000

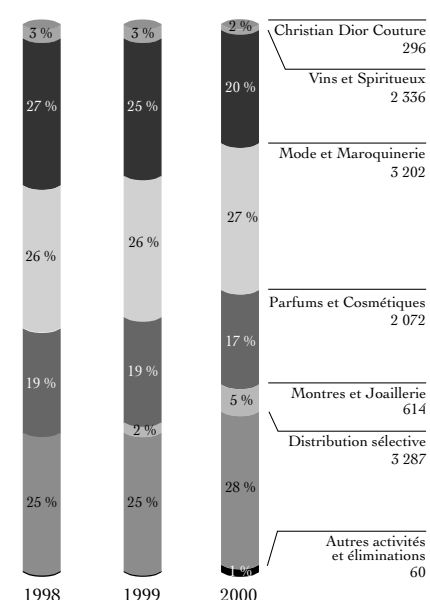


* Société cotée

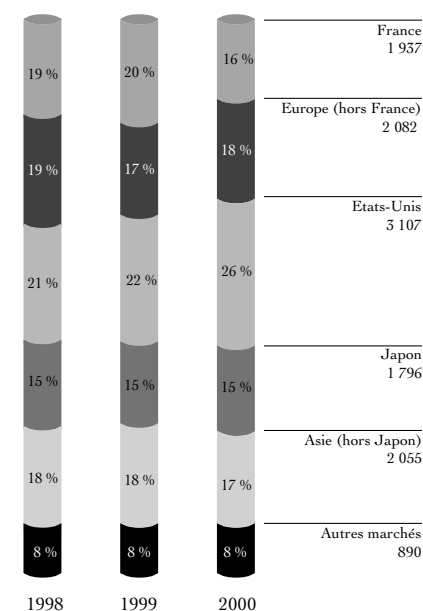
** Participation directe et indirecte

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

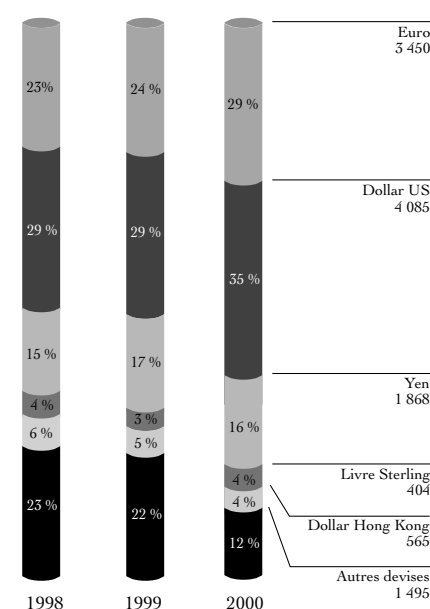
Chiffre d'affaires consolidé par groupe d'activités (millions d'euros)



Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination (millions d'euros)



Chiffre d'affaires consolidé par devise (millions d'euros)



CHIFFRES SIGNIFICATIFS

millions d'euros	1996	1997	1998	1999	2000
Chiffre d'affaires par groupe d'activités					
Christian Dior Couture	187	200	200	220	296
Vins et Spiritueux	1 722	1 896	1 919	2 240	2 336
Mode et Maroquinerie	1 591	1 837	1 797	2 295	3 202
Parfums et Cosmétiques	1 366	1 406	1 369	1 703	2 072
Montres et Joaillerie	-	-	32	135	614
Distribution sélective	-	2 170	1 799	2 162	3 287
Autres activités	66	4	14	3	60
Total	4 932	7 513	7 130	8 758	11 867
Pourcentage réalisé hors de France	83 %	87 %	81 %	80 %	85 %
Résultat opérationnel (1)	1 092	1 275	1 181	1 551	1 967

Résultat net courant - part du groupe

avant amortissement des écarts d'acquisition	282	300	184	295	320
Résultat net - part du groupe	191	246	47	264	251

euros

Résultat net courant par action

avant amortissement des écarts d'acquisition (2)	1,68	1,78	1,04	1,63	1,77
Dividende global par action (2)	0,87	0,95	0,95	1,05	1,17

millions d'euros

Total du bilan	17 042	20 091	21 422	26 330	28 435
Effectifs moyens	21 480	33 260	34 098	39 259	48 524

(1) Ajusté rétroactivement afin de tenir compte des reclassements opérés.

(2) Ajusté suite à la division du nominal du titre par 4 intervenue en juillet 2000.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport retrace en premier lieu les événements qui ont marqué la vie du groupe Christian Dior en 2000. Puis nous examinerons successivement les résultats consolidés, la marche des affaires par branche d'activité et les résultats de votre société.

I. EVENEMENTS MARQUANTS EN 2000

Le groupe Christian Dior a bénéficié en 2000 d'un environnement économique et monétaire favorable. Ceci a été mis à profit pour conquérir de nouvelles parts de marché et affirmer sa position de leader dans les différents métiers.

Forte dynamique de croissance chez Christian Dior Couture

Christian Dior Couture a poursuivi sa politique de maîtrise du réseau de distribution et 19 boutiques ont été ouvertes en 2000 : 4 en Europe, 4 en Amérique du Nord, 5 en Asie du Sud et 6 en Asie du Nord.

Le chiffre d'affaires a progressé de 35 % et le résultat opérationnel de 61 %.

Renforcement du portefeuille de marques de LVMH

LVMH a complété son portefeuille de marques et à ce titre on citera notamment :

- Dans l'activité Mode et Maroquinerie, l'acquisition de 67 % du capital d'Emilio Pucci, célèbre Maison de Mode italienne. Intégrée au sein du groupe LVMH, la Maison Pucci va retrouver sa dimension globale, grâce au développement de lignes nouvelles couvrant toutes les activités de la Mode, depuis le prêt-à-porter jusqu'à l'ensemble des accessoires.

Autre acquisition significative, celle de Gabrielle Studio Inc., société propriétaire de la marque de la célèbre Maison de Mode Donna Karan. A titre complémentaire, il a été proposé au Conseil d'Administration de Donna Karan International Inc., société cotée à New York, titulaire de la licence d'exploitation de la marque, d'acquiescer par offre publique la totalité du capital de la société.

- Dans l'activité de Distribution sélective, l'acquisition de Miami Cruiseline Services, leader mondial de la vente hors taxes de produits de luxe sur les bateaux de croisière. Ce secteur en fort développement est parfaitement complémentaire des activités de DFS.

- Dans l'activité Montres et Joaillerie, l'acquisition de la société OMAS, société italienne de stylos haut de gamme. Fondée en 1925, OMAS est devenue l'une des marques phares de l'industrie du stylo de prestige et bénéficie d'une très bonne réputation auprès des collectionneurs comme des utilisateurs.

Passage à l'euro

Des plans d'actions relatifs au passage à l'euro sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du groupe, un grand nombre de ces dernières traite déjà sa comptabilité en euro. Les problèmes concernant le bon fonctionnement des terminaux points de vente au moment du passage à l'euro font l'objet de suivis spécifiques. L'ensemble de ces actions permettront ainsi de respecter les échéances prévues par les autorités gouvernementales.

Les coûts relatifs à l'euro déjà supportés ont été, suivant leur nature, soit passés en charge soit immobilisés, respectant ainsi les principes comptables habituellement appliqués par le groupe. Les coûts à venir sont pour l'essentiel provisionnés, les charges résiduelles n'étant pas significatives à l'échelle du groupe.

II. RESULTATS CONSOLIDES

La forte dynamique de croissance observée au quatrième trimestre 1999 s'est poursuivie en 2000, et le groupe Christian Dior enregistre une croissance de 35 % du chiffre d'affaires.

Cette augmentation est partiellement due aux variations de périmètre, notamment l'acquisition de Miami Cruise Line et l'effet en année pleine du nouveau secteur horloger. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires augmente de 22 %.

Les fluctuations du cours des devises ont également eu un effet favorable; à devises constantes, la progression aurait été de 23 %.

Le résultat opérationnel du groupe s'établit à 1 967 millions d'euros, en progression de 27 % par rapport à 1999. Cette augmentation est imputable essentiellement aux activités Mode et Maroquinerie, en particulier Louis Vuitton Malletier, et aux Vins et Spiritueux. Les activités Parfums et Cosmétiques enregistrent également une forte croissance.

Le bénéfice net courant consolidé s'établit à 983 millions d'euros à comparer à 854 millions d'euros en 1999, dont respectivement 320 et 295 millions d'euros pour la part du groupe.

L'amortissement des écarts d'acquisition se monte à 58 millions d'euros (part du groupe), les éléments inhabituels représentent une charge de 11 millions d'euros (part du groupe).

Le bénéfice net s'établit à 887 millions d'euros à comparer à 802 millions en 1999, dont respectivement 251 et 264 millions pour la part du groupe.

millions d'euros	2000	1999
Chiffre d'affaires	11 867	8 758
Résultat opérationnel	1 967	1 551
Bénéfice courant	983	854
<i>dont part du groupe</i>	320	295
Bénéfice net	887	802
<i>dont part du groupe</i>	251	264

Afin de mesurer la performance du groupe Christian Dior dans sa structure actuelle, des comptes pro forma ont été établis en ramenant la date d'effet de toutes les modifications au 1^{er} janvier 1999.

Les principaux résultats s'établissent ainsi :

millions d'euros	2000 pro forma	1999 pro forma
Chiffre d'affaires	11 985	9 793
Bénéfice courant	988	842
<i>dont part du groupe</i>	316	209

L'ensemble des branches d'activités du groupe a bénéficié d'un environnement économique et monétaire favorable qui a été mis à profit pour conquérir de nouvelles parts de marché et affirmer la position de leader du groupe.

Christian Dior Couture a continué de jouer un rôle majeur comme l'un des principaux précurseurs des nouvelles tendances de la Mode. La branche Vins et Spiritueux subit le contrecoup de l'effet Millenium et les ventes de champagne sont en baisse de 2 %; en revanche l'activité Cognac enregistre une croissance de 17 % et bénéficie du redressement des ventes des qualités vieilles. Le groupe Mode et Maroquinerie connaît une croissance de 40 %, tirée par le dynamisme de Louis Vuitton Malletier. Le groupe Parfums et Cosmétiques a notamment bénéficié du succès de « J'Adore » chez Christian Dior Parfums, et des lancements de nombreux nouveaux produits. Enfin, dans l'activité Distribution sélective, les profits de DFS et de l'activité européenne de Sephora et du Bon Marché ont permis de dégager les ressources nécessaires au développement du réseau Sephora aux Etats Unis et au Japon.

millions d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2000	1999	2000	1999
Christian Dior Couture	296	220	14	9
Vins et Spiritueux	2 336	2 240	716	655
Mode et Maroquinerie	3 202	2 295	1 169	826
Parfums et Cosmétiques	2 072	1 703	184	146
Montres et Joaillerie	614	135	59	5
Distribution sélective	3 287	2 162	(2)	(2)
Autres activités, éliminations et retraitements	60	3	(173)	(88)
Total	11 867	8 758	1 967	1 551

Dans les états financiers consolidés de Christian Dior, les comptes de LVMH sont retraités pour tenir compte des différences d'évaluation de marques inscrites antérieurement à 1990 dans les consolidations de chacune de ces sociétés.

En conséquence, les résultats de LVMH sont consolidés pour 928 millions d'euros contre 964 millions d'euros avant retraitement, et sont inclus dans le résultat net - part du groupe - de Christian Dior pour 293 millions d'euros contre 310 millions d'euros avant retraitement. On notera que les actifs cédés par LVMH ayant une valeur de consolidation supérieure dans

les livres de Christian Dior à celle enregistrée chez LVMH, les résultats consolidés de cession sont minorés à due concurrence.

Les résultats par branche d'activité indiqués ci-après sont ceux publiés par LVMH, et ne sont donc pas retraités.

Investissements

Les cessions de titres DIAGEO pour 2 072 millions d'euros sont supérieures aux investissements opérationnels et financiers réalisés au cours de l'exercice; le désinvestissement net s'établit à 71 millions d'euros. Les investissements opérationnels des activités courantes se montent à 819 millions d'euros, et les investissements non récurrents liés aux opérations de restructuration et de croissance externe s'établissent à 1 122 millions d'euros.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 21 millions d'euros en 2000 (26 en 1999). Ces sommes couvrent les dépenses de recherche scientifique et l'élaboration de nouveaux produits.

Les frais de recherche et développement, élargis aux dépenses de « packaging » et de « design », représentent une charge de 40 millions d'euros pour 2000 (37 en 1999).

Effectifs

Les effectifs du groupe augmentent de 24 % notamment sous l'effet de la prise en compte de sociétés nouvellement acquises mais aussi en raison de la croissance interne des secteurs d'activités les plus porteurs.

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale s'établit ainsi :

	2000	1999
Christian Dior Couture	1 099	968
Vins et Spiritueux	5 347	5 249
Mode et Maroquinerie	10 107	8 297
Parfums et Cosmétiques	12 354	11 647
Montres et Joaillerie	1 743	338
Distribution sélective	16 167	11 954
Autres activités	1 707	806
Total	48 524	39 259

III. RESULTATS PAR ACTIVITE

1. Christian Dior Couture

A - Faits marquants

L'exercice écoulé a été marqué par les faits significatifs suivants :

- L'accélération de l'accroissement du chiffre d'affaires. Cette tendance, déjà perceptible lors du dernier trimestre de l'exercice 1999, s'est maintenue au cours de l'exercice 2000.

Toutes les activités et toutes les zones géographiques ont contribué à ce rapide développement, plus particulièrement le réseau de distribution contrôlé.

- La poursuite, à un rythme soutenu, de l'extension du réseau de boutiques en propre :
 - par l'ouverture de nouveaux marchés : la marque a étendu son réseau contrôlé à des marchés dont elle était jusqu'alors absente : l'Italie, la Belgique, l'Espagne, l'Indonésie,
 - par l'ouverture de nouvelles boutiques dans les marchés existants,
 - par l'ouverture d'une boutique de Haute Joaillerie à New York, dans la perspective de la poursuite du développement de ce secteur d'activité.

19 boutiques ont été ouvertes au cours de l'année 2000 et le réseau en comptait 92 au 31 décembre 2000.

- L'arrivée d'un nouveau créateur pour l'activité « Homme » : arrivé en juillet 2000, Hedi Slimane a présenté pour la première fois en janvier 2001, une collection fondée sur un nouveau concept masculin contemporain, incluant des lignes de prêt-à-porter mais également d'accessoires de maroquinerie, de lunettes, de montres, de bijoux.

- Le renforcement des investissements publicitaires dans l'ensemble des marchés. Ceux-ci ont contribué par leur présence à conforter le développement d'une image rajeunie de Christian Dior, et à promouvoir des produits nouveaux.

B - Présence de la marque dans le monde

Le volume d'affaires en 2000 a progressé de 24 % et s'est établi à 502 millions d'euros.

millions d'euros	2000	%	1999	%
Europe	256,5	51	216,5	54
Amérique du Nord	82,5	16	62,5	15
Asie-Pacifique	124,2	25	90,9	23
Autres	38,4	8	34,1	8
Total	501,6	100	404,0	100

Cette croissance significative a été particulièrement soutenue dans le réseau de boutiques en propre.

En revanche, et conformément à la politique mise en place depuis plusieurs années, le volume d'affaires des licenciés est resté stable. L'évolution extrêmement positive du volume d'affaires des licences dans les réseaux de distribution de produits spécifiques, tels que lunettes et lingerie, a compensé l'interruption progressive et volontaire de certains contrats, dont les effets se sont poursuivis en 2000.

A la fin de l'année 2000, seules les licences de produits spécifiques tels que lunettes, montres et accessoires de bijouterie gardent une place importante.

C - Résultats consolidés de l'activité Couture

Le **chiffre d'affaires** de l'activité Couture, qui s'établit à 296 millions d'euros est en croissance de 35 % par rapport à celui de 1999. A taux de change constant, le chiffre d'affaires se serait établi à 273 millions d'euros, soit une croissance de 24 % par rapport à l'année précédente. Le redressement, déjà engagé au 4^e trimestre de 1999, s'est poursuivi tout au long de l'exercice.

Le **résultat opérationnel** est bénéficiaire de 13,8 millions d'euros. Il augmente de 61 % par rapport à celui de 1999. Cette progression résulte de la forte croissance du volume des ventes associée à l'amélioration de la marge brute; ceci a été obtenu en raison notamment de l'extension du réseau de boutiques en propre et du succès des lancements de produits nouveaux dans les secteurs d'activité à forte marge.

Le **résultat financier** est une charge de 6,5 millions d'euros, en augmentation sensible de 3,6 millions d'euros par rapport à celui de 1999 qui ressortait à 2,9 millions d'euros. Les investissements nécessités par l'extension du réseau, la hausse des taux d'intérêt constatée dans le courant du premier semestre et les effets de change ont contribué à l'augmentation de la charge financière.

La **charge d'impôts** s'élève à 1 million d'euros. Elle est stable par rapport à 1999.

L'ensemble des éléments ci-dessus permet de dégager un **bénéfice net - part du groupe -** de 4,9 millions d'euros, à comparer à un bénéfice net de 3,1 millions d'euros en 1999. La part revenant aux tiers s'élève à 1,3 million d'euros.

D - Analyse du développement par secteur d'activité

millions d'euros	2000	1999	%
Redevances de licences	17,6	17,3	2
Ventes en gros	66,3	50,1	32
Ventes au détail et divers	212,3	152,8	39
Total	296,2	220,2	35

LICENCES

Les redevances de licences par zone géographique s'établissent comme suit :

millions d'euros	2000	1999	%
Europe	10,9	10,1	8
Amérique du Nord	3,7	3,4	9
Asie - Pacifique	2,2	2,7	(19)
Autres	0,8	1,1	(27)
Total	17,6	17,3	2

Les licences ont connu une croissance satisfaisante, partout où Christian Dior poursuit sa politique de développement dans les réseaux de distribution spécifiques, tels que lunettes et lingerie.

VENTES EN GROS

Les ventes en gros ont augmenté de 32 % par rapport à 1999, du fait notamment de la confirmation du succès des accessoires Christian Dior dans ces circuits de distribution : le développement de la marque dans les grands magasins américains et les boutiques hors taxes en Corée s'est encore accéléré au cours de l'exercice.

VENTES AU DETAIL

millions d'euros	2000	1999	%
Europe	87,4	71,1	23
Amérique du Nord	42,2	28,4	49
Asie - Pacifique	80,1	52,4	53
Autres	2,6	0,9	—
Total	212,3	152,8	39

La croissance est soutenue par toutes les zones géographiques et tous les produits, plus spécialement la maroquinerie.

Le réseau de boutiques enregistre une croissance de 42 % : aux Etats-Unis, un taux de croissance de 53 % a été obtenu grâce, notamment, à la progression significative du chiffre d'affaires de la nouvelle boutique de New York, ouverte en décembre 1999, et à la poursuite de l'installation de boutiques d'accessoires dans les grands magasins de prestige. Les ventes en ligne sur le site d'eLuxury ont également contribué à cette croissance.

Au Japon, la croissance de 46 % a été soutenue par l'ouverture de trois nouveaux points de vente à Tokyo dans les quartiers de Ikebukuro et Ginza.

En Corée, trois nouvelles boutiques ouvertes sur le marché local ont permis le triplement du chiffre d'affaires.

En Europe, quatre nouveaux points de vente ont été ouverts : à Zurich, Lyon, Madrid chez Corte Ingles et Londres chez Selfridges. L'aménagement de nouveaux points de vente est en cours d'achèvement à Milan, Rome, Madrid et Paris. Les boutiques de l'avenue Montaigne à Paris et Sloane Street à Londres ont connu un développement important.

En Asie du Sud, la reprise de l'activité qui s'était engagée au quatrième trimestre 1999 s'est confirmée tout au long de l'année, avec un taux de croissance de 58 %. Le réseau, restructuré en 1998, a largement bénéficié, dans sa nouvelle configuration, de la reprise de l'activité. Il a été complété par l'ouverture de cinq nouveaux points de vente : un à Hong Kong, deux à Singapour, deux à Taïwan.

E - Perspectives

L'année 2001 devrait connaître une nouvelle progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

LICENCES

Le chiffre d'affaires des produits sous licence devrait rester stable.

Dans les réseaux de produits spécifiques, pour lesquels les licences continueront d'être exploitées, tels que lunettes et montres, la présence de la marque continuera à être renforcée.

VENTES AU DETAIL

L'augmentation du nombre des boutiques en propre reste prioritaire.

En Europe, 2001 devrait voir l'ouverture de deux boutiques à Milan, une à Rome, une à Madrid et l'installation d'une boutique de Haute Joaillerie, place Vendôme à Paris.

Au Japon, l'objectif est d'ouvrir cinq nouvelles boutiques en province.

En Corée, le réseau devrait être renforcé par l'ouverture de deux nouvelles boutiques sur le marché local.

En Amérique du Nord, l'extension accélérée du réseau, tant par les boutiques en propres que par l'installation de corners dans les grands magasins les plus sélectifs, se poursuivra.

En Asie du Sud, l'année 2001 devrait être celle d'une implantation en Indonésie et d'une présence renforcée en Chine.

L'année 2001 devra à nouveau, grâce à l'extension du réseau, mais aussi au lancement de produits nouveaux et au maintien des efforts d'investissements publicitaires, confirmer le succès des créations de John Galliano. Elle sera également marquée par le renouvellement de la ligne Dior Homme sous l'impulsion de son nouveau créateur, Hédi Slimane.

2. Groupe Vins et Spiritueux

Le chiffre d'affaires du groupe Vins et Spiritueux s'élève à 2 336 millions d'euros en 2000, en progression de 4 % par rapport à 1999 et en baisse de 5 % à devises constantes.

Le résultat opérationnel atteint 716 millions d'euros en croissance de 9 % par rapport à 1999.

Ce groupe d'activités intègre Château d'Yquem en année pleine en 2000 qui n'était consolidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1999.

Champagne et Vins

Le chiffre d'affaires de l'activité Champagne et Vins, de 1 500 millions d'euros est en baisse de 2 % par rapport à 1999 et de 8 % à devises constantes.

Le résultat opérationnel s'établit à 445 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 1999. Cette progression a pour origine une hausse des prix moyens de vente ainsi qu'un gain dû à l'appréciation des principales devises, qui ont plus que compensé l'effet de la baisse des ventes en volume.

Les ventes en volume de l'ensemble des marques de LVMH reculent de 14 % par rapport à l'année 1999 qui avait été exceptionnelle grâce à l'effet « Millénium ». Les marques du Groupe ont cependant beaucoup mieux résisté que l'ensemble de la Champagne ; en effet, la région prise dans son ensemble a vu ses expéditions chuter de 23 % par rapport à 1999. La part de marché des marques de LVMH est en croissance de 3 points pour atteindre 22 %.

Comme celle de 1999, la vendange 2000 a été remarquable avec un niveau de qualité très prometteur, le rendement AOC a été fixé à 12 600 kg à l'hectare dont 1 600 kg ont été bloqués et le prix indicatif du kilo de raisin pour un cru à 100 % a été fixé à 26,25 francs, en hausse de 3 % par rapport à 1999.

Vins Tranquilles et Vins Pétillants

Les ventes en volume de l'activité Vins Tranquilles et Vins Pétillants s'établissent à 27,5 millions de bouteilles, en baisse de 15 % par rapport à 1999. Cette baisse a pour origine d'une part l'effet après « Millénium » sur les vins pétillants et d'autre part l'augmentation de la taxe sur les vins et alcools en Argentine.

Les ventes de Château d'Yquem sont excellentes avec une progression du chiffre d'affaires pro forma de 10 % par rapport à 1999.

Cognac et Spiritueux

Le chiffre d'affaires de l'activité Cognac et Spiritueux s'établit à 836 millions d'euros, en croissance de 17 % par rapport à 1999 et 2 % à devises constantes.

L'année 2000 est marquée par une nouvelle progression des ventes en volume de 4 % ; par marché, l'évolution montre une croissance forte des ventes en Asie, une poursuite de la croissance aux Etats-Unis alors qu'au Japon les ventes poursuivent leur baisse.

Les ventes des qualités vieilles (VSOP et XO) se redressent par rapport aux années précédentes et progressent en 2000 au même rythme que l'ensemble des ventes.

Les volumes d'expédition de la région de Cognac progressent de 4 % par rapport à 1999 alors que les expéditions en volume des marques de LVMH augmentent de 12 %.

La part de marché de LVMH s'établit à 37 %, augmentant de 2 points par rapport à 1999.

Le résultat opérationnel s'établit à 271 millions d'euros, en progression de 23 % par rapport à 1999. Cette croissance a pour origine la progression du chiffre d'affaires.

3. Groupe Mode et Maroquinerie

Le chiffre d'affaires du groupe Mode et Maroquinerie s'élève à 3 202 millions d'euros, en progression de 40 % par rapport à 1999 et de 23 % à devises constantes.

Le groupe d'activités consolide en 2000, Fendi en intégration proportionnelle de 51 % à compter du 1^{er} juillet et Thomas Pink en année pleine alors qu'il était consolidé sur 3 mois en 1999 dans le groupe d'activités Distribution sélective. L'ensemble des variations de périmètre représente 3,5 points de croissance du chiffre d'affaires.

Louis Vuitton réalise une nouvelle année de très forte croissance avec une progression de son chiffre d'affaires de 37 %. L'attrait des créations de Louis Vuitton auprès de la clientèle s'est amplifié ; la poursuite de l'élargissement et de la rénovation du réseau de distribution ont également contribué à cette croissance. Le réseau de distribution s'élève à fin 2000 à 284 boutiques dont 26 « global stores », soit 23 ouvertures nettes de nouveaux points de vente dans l'année 2000.

Le succès des lignes de produits de Fendi contribue à la forte croissance du chiffre d'affaires pro forma en 2000. Par ailleurs, un plan d'actions visant à assurer la maîtrise du réseau de distribution a été lancé permettant déjà de posséder 17 boutiques en propre à fin 2000 contre 4 seulement fin 1999.

Le chiffre d'affaires de Loewe est en forte progression par rapport à 1999. Les lignes de prêt-à-porter et de maroquinerie ainsi que l'activité parfums avec le lancement de « Agua » ont contribué à cette croissance. Le réseau de distribution contrôlé atteint 94 points de vente à fin 2000 dont 34 au Japon.

S'appuyant sur le succès de ses lignes de prêt-à-porter, Céline poursuit la mise en place de ses gammes de maroquinerie et d'accessoires. Le chiffre d'affaires est en progression en 2000, grâce notamment aux performances réalisées sur la zone asiatique alors qu'au Japon la restructuration du réseau de boutiques se termine. Le réseau de boutiques en propre de Céline s'établit à 86 à fin 2000.

Kenzo voit son chiffre d'affaires progresser fortement en 2000. La société a créé un « joint venture » avec ECCE qui lui permet désormais de maîtriser son activité prêt-à-porter homme auparavant donnée en licence. Les boutiques Kenzo au nombre de 30 à fin 2000 ont réalisé d'excellentes performances.

La société Christian Lacroix termine sa restructuration et reprend son développement ce qui lui permet de réduire à nouveau ses pertes en 2000.

Le chiffre d'affaires de Givenchy progresse grâce au succès des lignes de prêt-à-porter et d'accessoires homme.

Le développement des ventes aux Etats-Unis des lignes de produits Marc Jacobs se poursuit conformément aux objectifs.

Thomas Pink a enrichi sa gamme de lignes de produits féminins et a élargi sa gamme de chemises pour homme; 9 nouvelles boutiques ont été ouvertes en 2000 pour atteindre un réseau de 32 boutiques.

Le résultat opérationnel du groupe Mode et Maroquinerie s'établit à 1 169 millions d'euros, en progression de 41 % par rapport à 1999.

4. Groupe Parfums et Cosmétiques

Le groupe Parfums et Cosmétiques réalise un chiffre d'affaires de 2 072 millions d'euros, en progression de 22% par rapport à 1999 et de 15% à devises constantes.

Ce groupe d'activités intègre à compter de janvier 2000 les sociétés Hard Candy, BeneFit Cosmetics, Urban Decay et Make Up For Ever ; par ailleurs, un certain nombre de sociétés du groupe Laflachère ont été cédées. Au total, ces variations de périmètre ont une incidence mineure sur l'évolution du chiffre d'affaires.

La croissance du chiffre d'affaires des quatre maisons de parfums a été favorisée par le lancement de nombreux nouveaux produits dont Hot Couture pour Givenchy, Mahora pour Guerlain, ainsi que Flower de Kenzo dont le succès dépasse largement les prévisions les plus optimistes.

L'année a été également marquée par la poursuite de l'exceptionnelle performance de J'Adore de Christian Dior sur tous les marchés et notamment aux Etats-Unis.

Par marché, on constate une très forte croissance aux Etats-Unis (+ 37 %), au Japon (+ 20 %) et en Grande Bretagne (+ 15 %), alors que la croissance est moindre en Italie (+ 9 %) ainsi qu'en France et Allemagne (+ 6 %).

Les sociétés de cosmétiques nouvellement acquises ont réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros et ont un apport positif significatif au résultat du groupe Parfums et Cosmétiques.

Enfin, le nouveau parfum de Michael Kors, « Michael », dont Parfums Givenchy détient la licence a été lancé à l'automne 2000 aux Etats-Unis.

Au total le résultat opérationnel du groupe Parfums et Cosmétiques s'établit à 184 millions d'euros, en croissance de 26 % par rapport à 1999.

5. Groupe Distribution sélective

Le chiffre d'affaires du groupe Distribution sélective s'élève à 3 287 millions d'euros, en progression de 52 % par rapport à 1999 et de 37 % à devises constantes.

Ce groupe d'activités intègre notamment Miami Cruiseline Services consolidé en année pleine. Les modifications de périmètre représentent 25 points de croissance du chiffre d'affaires.

Le redressement de DFS qui avait commencé mi-1999, suite au retournement rapide de l'économie de nombreux pays de la zone asiatique, s'est poursuivi au cours de l'année 2000. Le chiffre d'affaires de DFS progresse de 25 % par rapport à 1999 et de 8 % à devises constantes.

Sur le plan commercial, DFS a poursuivi l'ouverture et la rénovation de ses Gallerias comme par exemple l'ouverture du Galleria de Union Square à San Francisco.

Sephora a poursuivi rapidement son développement à la fois par des ouvertures de nouvelles boutiques aux Etats-Unis, au Japon et en Europe et aussi, dans cette dernière zone, par des acquisitions de sociétés.

Sephora est présent en Europe dans 10 pays avec 388 boutiques, les pays les plus importants étant la France (178 boutiques), l'Italie, la Pologne et l'Espagne avec respectivement 110 boutiques, 22 boutiques et 16 boutiques.

Aux Etats-Unis, le développement s'est focalisé sur les zones à forte concentration de population comme New York ou la Floride; à fin 2000 le réseau comptait 67 boutiques.

Au Japon, le réseau compte désormais 6 boutiques ouvertes dans les meilleurs quartiers commerciaux à Tokyo, Osaka et Shiba.

Miami Cruiseline Services, leader mondial de la vente de produits de luxe hors taxes sur les bateaux de croisière, réalise une très bonne progression de son chiffre d'affaires pro forma par rapport à 1999 du fait de la prise en concession de nouveaux navires.

Pour Le Bon Marché, le succès des rénovations de ses espaces commerciaux se confirme, et le chiffre d'affaires progresse sensiblement par rapport à 1999.

Le résultat opérationnel de l'ensemble du groupe Distribution sélective est proche de l'équilibre et stable par rapport à 1999; le redressement du résultat de DFS et les résultats positifs de Sephora en Europe et du Bon Marché, compensent les charges des implantations de Sephora aux Etats-Unis et au Japon.

6. Groupe Montres et Joaillerie

Ce nouveau groupe d'activités créé fin 1999 intègre en 2000 Tag Heuer qui n'était consolidé en 1999 qu'à partir du 1^{er} octobre ainsi que Ebel, Zenith et Chaumet à partir du 1^{er} janvier. Ils rejoignent dans ce groupe, Fred Joaillier, ainsi que Benedom, licencié de Dior pour les montres.

Omas, fabricant de stylos de luxe, acquis fin 2000 sera consolidé en 2001.

Le chiffre d'affaires du groupe Montres et Joaillerie s'élève à 614 millions d'euros, supérieur aux objectifs.

Tag Heuer poursuit le développement de ses gammes de produits qui intègrent de nouvelles séries limitées haut de gamme génératrices d'image.

Pour les autres marques, l'année 2000 a été consacrée d'une part à la redéfinition des gammes de produits correspondant au positionnement stratégique choisi, certaines lignes de produits ayant donc été abandonnées ; et d'autre part à la restructuration des réseaux commerciaux mondiaux en utilisant le support logistique des filiales de Tag Heuer existantes.

Le résultat opérationnel du groupe Montres et Joaillerie s'établit à 59 millions d'euros.

7. Perspectives pour 2001

La diversification géographique, la force et la diversité des marques du groupe permettront, comme cela a été le cas dans le passé, de faire face sereinement à une conjoncture plus incertaine, probablement marquée par un ralentissement économique aux Etats-Unis et la baisse des devises Yen et Dollar par rapport à l'Euro.

En 2001, la priorité sera donnée à la croissance organique et au développement des marques du groupe.

Les investissements réalisés en 2000, les acquisitions, les nouveaux produits vont pleinement porter leurs fruits. En outre, la politique de couverture de change est un élément positif de plus pour cette année.

LVMH s'est donné à nouveau comme objectif en 2001 une croissance à 2 chiffres de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel.

IV. RESULTAT DE LA SOCIETE CHRISTIAN DIOR SA

Le résultat de la société Christian Dior SA se compose essentiellement de revenus de dividendes liés à la participation dans LVMH; il est réduit des charges financières afférentes au financement de cette participation.

Le résultat financier s'établit à 111 millions d'euros contre 114 millions d'euros en 1999.

Il se compose d'une part, des dividendes reçus des sociétés LVMH et Financière Jean Goujon pour 146 millions d'euros et d'autre part des charges nettes d'intérêt pour 35 millions d'euros, celles-ci enregistrant, notamment l'impact de la hausse des taux d'intérêts survenue au cours du premier semestre.

Le résultat net s'établit à 107 millions d'euros à comparer à 110 millions d'euros en 1999.

Affectation du résultat :	Euros
• Le résultat net dont il convient de déduire la dotation à la réserve légale forme avec	106 923 998,76 (329 814,93)
• le report à nouveau un résultat distribuable de	246 937 816,23 353 532 000,06
Nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :	
• un dividende de - 0,78 euro par action assorti de - 0,39 euro d'avoir fiscal formant - 1,17euro de rémunération brute	141 383 617,44
• le solde étant reporté à nouveau	212 148 382,62
Total	353 532 000,06

Un acompte sur dividende de 0,28 euro par action ayant été versé le 1^{er} décembre 2000, le solde de 0,50 euro avec avoir fiscal attaché de 0,25 euro par action sera mis en paiement le 5 juin 2001.

Les actions qui seraient détenues par la société au moment de ce paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte de report à nouveau.

Au titre des trois précédents exercices, il a été distribué les dividendes suivants* :

en euros	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende brut
1999	0,70	0,35	1,05
1998	0,64	0,32	0,96
1997	0,63	0,32	0,95

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

V. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Les actionnaires détenant, à la connaissance de la société, plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont les suivants :

ACTIONNAIRES	Au 31 décembre 2000			Au 31 décembre 1999		
	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote
Financière Agache* 11, rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	112 038 659	61,81	61,47	27 926 852	61,63	61,18

* Directement ou indirectement.

Le capital, au 31 décembre 2000, est de 362 522 096 euros divisé en 181 261 048 actions de 2 euros nominal; 12 904 029 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la société a acquis 534 464 de ses propres actions (après division du nominal de l'action) pour un coût global de 31 008 265,12 euros, soit une moyenne de 58,02 euros (après division du nominal).

Au 31 décembre 2000, la société détient 2 456 620 actions Christian Dior, soit 1,36 % du capital pour un coût global de 81 048 544 euros, soit une moyenne de 32,99 euros par action.

1 912 400 des actions détenues par la Société sont affectées aux plans d'options d'achat et 544 220 en valeurs mobilières de placement.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

VI. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est demandé à l'assemblée de reconduire dans ses fonctions d'administrateur, pour la durée statutaire de trois ans, M. Raymond Wibaux et de nommer, en qualité d'administrateur, M. Antoine Bernheim pour la même durée.

VII. AUTORISATION A CARACTERE FINANCIER

Autorisation d'émettre des obligations

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 1996 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires pour un montant de 2 milliards de francs.

Cette autorisation arrivant à échéance cette année, il est demandé à l'assemblée de la renouveler pour un montant de 800 millions d'euros.

Il s'agit d'une autorisation de principe qui permettra au groupe, en cas de besoin, de financer son développement et de faire face aux opportunités qui pourraient se présenter.

Autorisation d'intervenir en Bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société et a fixé à 10 % du capital social le nombre maximum de titres pouvant être acquis et à 400 euros par action le prix maximum unitaire d'achat. Le cours de 400 euros avait été fixé antérieurement à la division par quatre du nominal de l'action.

Dans le cadre de la présente assemblée et afin de permettre à votre Conseil d'Administration de maximiser la création de valeur pour les actionnaires, il vous est demandé de renouveler cette autorisation, la finalité des acquisitions d'actions pouvant être leur conservation, leur cession, leur annulation, leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, la réalisation d'opérations de régularisation des cours ou l'attribution d'options d'achat d'actions.

Le nombre total d'actions pouvant être acquises par la société serait limité à 10 % du capital social au 1^{er} janvier 2001 et le prix maximum d'achat serait de 120 euros.

Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 1996 a autorisé l'attribution, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de dirigeants ou membres du personnel du groupe d'options d'achat d'actions de la société.

Nous vous demandons de renouveler cette autorisation.

Valable pour une nouvelle période de cinq ans, votre autorisation permettra au Conseil d'Administration de consentir de nouvelles options de souscription ou d'achat d'actions, le montant total des options nouvelles ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la société.

En cas d'attribution d'options de souscription, votre autorisation comporte la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat devra se situer dans les limites autorisées par les textes en vigueur au moment de l'attribution des options et ne pourra pas, en tout état de cause, être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'ouverture.

En outre, s'agissant d'options d'achat d'actions, le prix d'achat ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de l'attribution desdites options.

Le délai d'exercice des options devra être en conformité avec les textes en vigueur le jour de l'attribution des options et sera au maximum de 10 ans.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer, dans les limites fixées par la loi et l'Assemblée, les modalités du ou des plans d'options.

Lors des prochaines Assemblées Générales Ordinaires, le Conseil d'Administration vous tiendra informés du nombre et du prix des options consenties ainsi que du nombre des actions souscrites ou achetées.

Autorisation de réduire le capital

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, à réduire le capital de la société par annulation des actions qui auront été acquises dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil de pouvoir réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées dans la limite de 10 % du capital au 31 décembre 2000.

Autorisations d'augmenter le capital social

- Il vous est proposé d'autoriser le Conseil, sur ses seules délibérations, à augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

Cette autorisation permettra à la société de procéder à des augmentations de capital par attribution gratuite d'actions, mais également, le cas échéant, de faire appel au marché, en France ou à l'étranger, en vue d'assurer ses besoins de financement liés au développement du groupe. A cet égard, comme il est d'usage pour permettre la réalisation d'opérations par appel public à l'épargne, il vous est demandé d'autoriser la société à procéder à des émissions sans droit préférentiel de souscription. Toutefois, même dans ce cas, si les émissions ont lieu sur le marché français, un droit de priorité pourra être accordé aux actionnaires. Ces émissions ne pourront dépasser un montant nominal global de 30 millions d'euros.

- Conformément aux dispositions de la récente loi sur l'épargne salariale, il vous est également proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration à augmenter le capital social au profit des membres du personnel salariés de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.233-16 du Code de Commerce de la loi précitée, ayant une ancienneté minimale de trois mois dans le groupe.

Christian Dior

COMPTES CONSOLIDES

Christian Dior

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDES

millions d'euros	1996	1997	1998	1999	2000
Chiffre d'affaires	4 932	7 513	7 130	8 758	11 867
Résultat opérationnel*	1 092	1 275	1 181	1 551	1 967
Résultat avant impôts*	1 017	1 179	969	1 415	1 652
Résultat net courant - part du groupe avant amortissement des écarts d'acquisition	282	300	184	295	320
Résultat net - part du groupe	191	246	47	264	251

* Ajusté rétroactivement afin de tenir compte des reclassements opérés.

euros

Résultat net courant par action, avant amortissement des écarts d'acquisition*	1,68	1,78	1,04	1,63	1,77
---	------	------	------	------	-------------

* Ajusté suite à la division du nominal du titre par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

millions d'euros

Total du bilan	17 042	20 091	21 422	26 330	28 435
Capitaux propres	3 358	3 595	3 724	3 887	3 972
Capacité d'autofinancement*	853	1 155	517	922	1 122

* Ajusté rétroactivement afin de tenir compte des reclassements opérés.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE

en millions d'unités monétaires

ACTIF	Notes	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
Actif immobilisé					
Marques et autres immobilisations incorporelles	5	54 861	8 364	7 409	6 294
Dépréciations et amortissements		(1 219)	(186)	(130)	(103)
		53 642	8 178	7 279	6 191
Ecart d'acquisition	4	26 892	4 099	3 297	2 942
Amortissements		(3 315)	(505)	(372)	(223)
		23 577	3 594	2 925	2 719
Immobilisations corporelles	5	38 261	5 833	4 987	4 232
Amortissements		(13 616)	(2 076)	(1 758)	(1 530)
		24 645	3 757	3 229	2 702
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence	6	155	24	14	10
Autres titres immobilisés	7	13 455	2 051	4 217	3 777
Autres immobilisations financières		2 710	413	261	199
		16 320	2 488	4 492	3 986
Total de l'actif immobilisé		118 184	18 017	17 925	15 598
Actif circulant					
Stocks et en-cours	8-27	22 503	3 431	2 988	2 603
Créances clients et comptes rattachés	9	10 992	1 676	1 476	1 153
Autres créances et charges payées d'avance		10 597	1 616	1 912	726
Impôts différés nets		1 768	269	275	208
Actions autodétenues	10	8 989	1 370	903	244
Valeurs mobilières de placement	11	8 700	1 326	187	218
Disponibilités	11	4 787	730	664	672
Total de l'actif circulant		68 336	10 418	8 405	5 824
Total de l'actif	27-28	186 520	28 435	26 330	21 422

PASSIF	Notes	2000 après affectation Francs	2000 après affectation	2000 avant affectation	1999 après affectation	1998 après affectation
Capitaux propres						
Capital		2 378	363	363	359	358
Réserves consolidées		24 093	3 673	3 562	3 586	3 429
Ecart de conversion		(419)	(64)	(64)	(58)	(63)
Résultat de l'exercice		(0)	(0)	251	-	-
Acompte sur dividende		0	0	(51)	-	-
Total des capitaux propres	12	26 052	3 972	4 061	3 887	3 724
Intérêts minoritaires	12	54 933	8 374	8 374	7 807	7 268
Impôts différés à plus d'un an		742	114	114	171	188
Dettes à long et moyen terme						
Titres à Durée Indéterminée (T.D.I.)	14	2 268	346	346	406	465
Dettes financières, part à plus d'un an	15	22 950	3 499	3 499	3 085	1 424
Autres dettes à long et moyen terme et provisions	16	7 645	1 165	1 165	922	1 079
Total des dettes à long et moyen terme		32 863	5 010	5 010	4 413	2 968
Dettes à court terme						
Dettes financières, part à moins d'un an	15	2 173	331	331	436	130
Dettes financières à court terme	17	38 166	5 818	5 818	5 255	3 547
Découverts bancaires	17	4 060	619	619	396	629
		44 399	6 768	6 768	6 087	4 306
Fournisseurs et comptes rattachés		8 797	1 341	1 341	1 116	935
Autres dettes		18 734	2 856	2 767	2 849	2 033
		27 531	4 197	4 108	3 965	2 968
Total des dettes à court terme		71 930	10 965	10 876	10 052	7 274
Total du passif		186 520	28 435	28 435	26 330	21 422

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'unités monétaires,
sauf résultats par action exprimés en unités monétaires

	Notes	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
Chiffre d'affaires	20-27-28	77 840	11 867	8 758	7 130
Coût des ventes		(28 292)	(4 313)	(3 200)	(2 614)
Marge brute		49 548	7 554	5 558	4 516
Frais de création	18	(358)	(55)	(76)	(88)
Frais commerciaux		(28 243)	(4 305)	(2 999)	(2 448)
Frais administratifs		(8 048)	(1 227)	(932)	(799)
Résultat opérationnel	27-28	12 899	1 967	1 551	1 181
Résultat financier	20	(3 065)	(467)	(254)	(210)
Dividendes de participations non consolidées		298	45	97	2
Autres produits et charges nets		706	107	21	(4)
Résultat avant impôts		10 838	1 652	1 415	969
Impôts sur les bénéfices	21	(4 164)	(635)	(555)	(466)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	6	(221)	(34)	(6)	62
Résultat net courant (dont part du groupe ME : 2000 : 320 ; 1999 : 295 ; 1998 : 184)		6 453	983	854	565
Amortissement des écarts d'acquisition	22	(862)	(131)	(93)	(88)
Résultat net avant éléments inhabituels (dont part du groupe ME : 2000 : 262 ; 1999 : 254 ; 1998 : 144)		5 591	852	761	477
Eléments inhabituels	25	227	35	41	(283)
Résultat net		5 818	887	802	194
Intérêts minoritaires		(4 172)	(636)	(538)	(147)
Résultat net - part du groupe		1 646	251	264	47
Résultat net courant par action		11,59	1,77	1,63	1,04
Nombre d'actions retenu pour le calcul*		181 261 048	181 261 048	180 676 580	176 997 064
Résultat net courant par action après dilution		11,56	1,76	1,63	1,03
Nombre d'actions retenu pour le calcul*		181 665 063	181 665 063	181 465 508	179 270 584

* Nombres ajustés pour tenir compte de la division du nominal par 4 intervenue en juillet 2000.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DE TRESORERIE CONSOLIDEE

en millions d'unités monétaires

	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
I - OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net - part du groupe	1 646	251	264	47
Résultat net - part des minoritaires	4 172	636	538	147
Elimination du résultat relatif aux sociétés mises en équivalence	221	34	7	(59)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	14	2	1	87
Dotations aux amortissements et provisions nettes à long terme et court terme	1 797	274	450	360
Plus ou moins-values nettes de cession	(492)	(75)	(338)	(65)
Capacité d'autofinancement	7 358	1 122	922	517
Variation des actifs circulants	(4 570)	(697)	(654)	(172)
Variation des dettes à court terme	2 518	384	380	291
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(2 052)	(313)	(274)	119
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation ①	5 306	809	648	636
II - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(491)	(75)	(76)	(32)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 392)	(822)	(524)	(381)
Acquisition de titres de participation	(2 932)	(447)	(1 709)	(271)
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations	368	56	(6)	(1)
Prix de cession des immobilisations et actifs financiers	556	85	142	29
Variation des créances sur cession d'immobilisations	6	1	16	-
Titres Diageo : cession et reclassement en valeurs mobilières de placement (2000)	13 199	2 012	1 560	473
Variation des autres immobilisations financières	(1 261)	(192)	(47)	(59)
Incidence des variations de périmètre	(3 586)	(547)	(1 215)	(897)
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement ②	467	71	(1 859)	(1 139)
III - OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Apport en fonds propres	71	11	60	263
Emissions d'emprunts et nouvelles dettes financières	20 181	3 077	4 798	1 177
Remboursements des emprunts et dettes financières	(17 157)	(2 616)	(1 197)	(911)
Variation des comptes courants	2 431	370	(975)	(90)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement ③	5 526	842	2 686	439
IV - ACQUISITION ET CESSIION D'ACTIONS LVMH/DIOR ④	(2 428)	(370)	(730)	(22)
V - DIVIDENDES VERSEES DURANT L'EXERCICE ⑤	(2 518)	(384)	(454)	(330)
VI - INCIDENCE DES ECARTS DE CONVERSION ⑥	(59)	(9)	(97)	2
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ① + ② + ③ + ④ + ⑤ + ⑥	6 294	959	194	(414)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 981	455	261	675
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 275	1 414	455	261
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	6 294	959	194	(414)

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes de provisions pour dépréciation.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET MOUVEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En 2000 :

Mode et Maroquinerie

• Conformément au protocole d'accord signé fin 1999, LVMH a acquis en juillet 2000, à parité avec le groupe Prada, 51 % du groupe italien Fendi. L'investissement réalisé par la société commune, de 564 millions d'euros, représente à hauteur de 404 millions d'euros la valeur donnée à la marque Fendi, 92 millions d'euros étant enregistrés en écart d'acquisition. Fendi est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} juillet à hauteur de 51 %, dont 25,50 % au titre de la part de LVMH.

Parfums et Cosmétiques

• En 1999, LVMH a acquis 70 % de la société américaine BeneFit Cosmetics pour 67 millions d'euros, la valeur de la marque BeneFit constituant l'essentiel du prix payé. Ont également été acquis en 1999, 73 % de la société française Make Up For Ever, et 94 % de la société américaine de cosmétiques Hard Candy ; en 2000, LVMH a repris 100 % d'Urban Decay : ces trois investissements représentent un montant total de 42 millions d'euros. L'ensemble de ces sociétés sont consolidées par intégration globale sur la totalité de l'exercice.

Montres et Joaillerie

• En complément de l'investissement dans TAG Heuer, LVMH a acquis fin 1999 la totalité du capital des sociétés horlogères Ebel et Zenith, pour respectivement 19 et 75 millions d'euros, ainsi que 100 % du joaillier Chaumet pour 47 millions d'euros. Les valeurs attribuées à ces marques sont de 125 millions d'euros pour Ebel, 58 millions pour Zenith, et 33 millions pour Chaumet. Ces investissements ont été consolidés à compter du 1^{er} janvier.

Distribution sélective

• En complément de l'enseigne italienne « Laguna » reprise fin 1999 par le sous-groupe Sephora, ont été acquis en février la société propriétaire de l'enseigne italienne « Boïdi », et en juillet, respectivement 100 % et 50 % des sociétés propriétaires des enseignes italienne et grecque « Carmen » et « Beauty Shop ». L'investissement total réalisé, soit 154 millions d'euros, a été considéré comme représentatif de la valeur de ces quatre enseignes. Les écarts d'acquisition correspondants sont amortis sur une durée de 10 à 15 ans. Les participations dans Laguna et Boïdi sont consolidées sur l'ensemble de l'exercice, celles dans Carmen et Marinopoulos (propriétaire de la marque Beauty Shop) à compter de juillet 2000.

• En janvier 2000, LVMH a acquis Miami Cruiseline, groupe américain de distribution de produits de luxe sur les navires de croisière. Le coût de l'investissement, de 361 millions d'euros, a donné lieu à enregistrement d'un écart d'acquisition de 359 millions d'euros, amorti sur 20 ans. L'investissement est consolidé sur la totalité de l'exercice.

Autres Activités

• Fin 1999, LVMH a acquis pour 90 millions d'euros la maison de ventes aux enchères Phillips. Le goodwill constaté, amorti sur 30 ans, est de 95 millions d'euros. Phillips est consolidée depuis le 1^{er} janvier.

En 1999 :

Vins et Spiritueux

• En janvier LVMH a acquis la maison de champagne Krug pour 153 millions d'euros ; la différence avec le montant de l'actif net comptable a été allouée à la valeur de la marque Krug pour 100 millions d'euros. Krug est consolidée depuis le 1^{er} janvier.

• La participation du groupe dans Château d'Yquem a été portée en avril à 64 %, et consolidée à compter du 1^{er} juillet. La différence entre le prix payé, de 98 millions d'euros, et l'actif net comptable a été allouée à la marque Yquem et à la réévaluation des terres à vignes, à hauteur de 108 et 18 millions d'euros (respectivement 70 et 11 millions d'euros, pour la part du groupe).

Mode et Maroquinerie

• Le groupe a repris en mars 1999 pour 182 millions d'US dollars les intérêts minoritaires dans les filiales du Sud Est Asiatique de Louis Vuitton Malletier et de Loewe. Le goodwill correspondant, représentatif d'une quote-part de valeur de la marque Louis Vuitton, est amorti sur 40 ans.

• En septembre, LVMH a acquis 70 % de la société britannique Thomas Pink, pour 42 millions de livres sterling ; ce montant a été alloué pour 50 millions d'euros, à la valeur de la marque Thomas Pink, soit 35 millions pour la part du groupe, et pour 19 millions d'euros à l'écart d'acquisition résiduel, amortissable sur 20 ans. Thomas Pink a été consolidé dans le groupe Distribution sélective à compter du 1^{er} octobre, et a été transféré en 2000 dans le groupe Mode et Maroquinerie.

Parfums et Cosmétiques

• En janvier, la participation dans la Compagnie Financière Laflachère a été portée à 52 % ; depuis l'Offre Publique d'Achat simplifiée de février 1999, et Offre Publique de Retrait de décembre, Laflachère détient plus de 99 % du groupe La Brosse et Dupont, coté jusqu'à cette date à la bourse de Paris.

L'investissement total est de 90 millions d'euros dont 62 millions comptabilisés en écart d'acquisition, au titre du savoir-faire de ce groupe en matière de distribution, écart d'acquisition qui sera amorti sur 25 ans. Cette activité a été consolidée sur l'ensemble de l'exercice.

Montres et Joaillerie

• En septembre 1999 dans le cadre de la constitution d'un pôle horloger, LVMH a acquis sur la bourse de Zurich, par Offre Publique d'Achat, plus de 98 % du groupe TAG Heuer. Le prix de cette acquisition soit 1 151 millions de francs suisses, représente dans sa quasi totalité la valeur de la marque TAG Heuer. TAG Heuer a été consolidé à compter du 1^{er} octobre dans la branche Autres Activités, et transféré en 2000 dans le groupe Montres et Joaillerie constitué à cette date.

*
* *

Les autres investissements effectués au cours de l'exercice, et consolidés sur cette période, ont été : 70 % de la société Bliss, 100 % de la société suisse Benedom, de Radio Classique et SID Editions, soit au total 97 millions d'euros.

Enfin ont été cédées en 1999 les participations de la branche Champagne et Vins dans Simi Winery (Californie) et Porto Rozès (Portugal), et la participation de la branche Cognac et Spiritueux dans les Etablissements Pellisson. L'ensemble de ces cessions a dégagé une plus-value nette de 29 millions d'euros.

En 1998 :

• Christian Dior avait procédé en 1994 à une augmentation de capital pour 2 838 millions de francs par émission de 6 170 000 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA), ces derniers devant être exercés avant le 30 juin 1998.

Le nombre d'actions créées en 1998 par exercice de ces bons s'est établi à 2 962 084 pour un montant de 1 422 millions de francs.

Mode et Maroquinerie

• Louis Vuitton SA, filiale de la holding LVMH, a proposé en novembre 1998 à ses actionnaires autres que le groupe LVMH, représentant 2,95 % du capital (dont BM Holding 2,90 %) le rachat de leurs actions en vue de leur annulation. Le prix payé dans le cadre de cette OPRA, soit 274 millions d'euros, a conduit à constater un goodwill de 213 millions d'euros. En effet, les marques détenues par Louis Vuitton sont comptabilisées à valeur historique, ou non comptabilisées car développées par le groupe; dans ce contexte, ce goodwill a été considéré comme représentatif de l'accroissement de la part du groupe dans la valeur théorique des marques du sous-ensemble Louis Vuitton et sera ainsi amorti sur une durée de 40 ans.

• Enfin en décembre 1998, LVMH a acquis 99 % de Belle Jardinière, société cotée au second marché de Paris. Suivant les conditions de l'offre publique d'achat (OPA) ou d'échange (OPE), les porteurs d'actions Belle Jardinière ont reçu de LVMH, pour la part OPA 7 millions d'euros et pour la part OPE 1 093 066 actions LVMH, acquises historiquement par le groupe pour 180 millions d'euros. A la date de cette opération, BM Holding détenait 86 % de Belle Jardinière. Le prix payé a été affecté à la valeur de l'ensemble immobilier de Belle Jardinière, consolidée par intégration globale à la date du 31 décembre 1998.

Distribution sélective

• En juin 1998, BM Holding, principal actionnaire de LVMH via Christian Dior, a fait apport à LVMH des activités de distribution et du patrimoine immobilier du groupe Bon Marché. L'évaluation de 259 millions d'euros retenue pour ces apports, rémunérés par augmentation de capital réservée (environ 1,51 % du capital de LVMH après apport), a été affectée en quasi totalité dans les comptes consolidés à la valeur de l'immobilier apporté.

Le Bon Marché est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} juin 1998.

• En juillet, LVMH a acquis pour 118 millions d'euros le réseau de magasins de distribution sélective de parfums et cosmétiques Marie Jeanne Godard, qui comportait à cette date environ 80 magasins en France. L'essentiel du prix d'acquisition a été traité comme un complément de celui de l'enseigne Sephora, et sera amorti comme celui-ci sur une durée de 30 ans.

*
* *

Données pro forma et effets sur la trésorerie :

Un compte de résultat simplifié pro forma est présenté ci-dessous pour les exercices 1999 et 2000, sur la base d'un périmètre comparable retenant comme réalisées au 1^{er} janvier 1999 les évolutions de périmètre intervenues au cours de ces exercices :

• En 2000, l'intégration de Fendi; la première consolidation de Make Up For Ever, Hard Candy, BeneFit et Urban Decay; de Miami Cruiseline, Laguna, Boïdi, Carmen et Marinopoulos ; d'Ebel, Zenith et Chaumet et enfin de Phillips.

• En 1999, les acquisitions de Laflachère, Krug, Bliss, Château d'Yquem, Benedom, Radio Classique, SID Editions, TAG Heuer et Thomas Pink, la reprise des intérêts minoritaires des filiales de Louis Vuitton Malletier et Loewe en Asie du Sud Est, et les cessions de Simi Winery, Pellisson, Rozes.

Ces données pro forma ne représentent pas nécessairement les résultats qui auraient été effectivement constatés dans les comptes consolidés si les opérations décrites étaient intervenues à la date indiquée. Elles ne peuvent non plus être utilisées pour présumer de l'évolution future des résultats consolidés.

millions d'euros	2000 pro forma	1999 pro forma
Chiffre d'affaires	11 985	9 793
dont :		
- Christian Dior Couture	296	220
- Vins et Spiritueux	2 536	2 254
- Mode et Maroquinerie	5 271	2 411
- Parfums et Cosmétiques	2 072	1 698
- Montres et Joaillerie	615	579
- Distribution sélective	5 355	2 602
Résultat opérationnel	1 985	1 609
Résultat avant impôts	1 667	1 406
Résultat net courant - part du groupe	316	209
Résultat net avant éléments inhabituels - part du groupe	258	165

L'effet des variations de périmètre de l'exercice 2000 sur le bilan au 31 décembre 2000 est le suivant :

millions d'euros			
Marques et autres immobilisations incorporelles	808	Intérêts minoritaires	201
Ecart d'acquisition	709	Dettes financières nettes	1 057
Immobilisations corporelles nettes	98	Autres passifs à plus d'un an	277
Stocks nets	197	Autres passifs à moins d'un an	401
Clients nets	109		
Autres actifs	15		
	1 936		1 936

L'effet sur la trésorerie du groupe des variations de périmètre, net de la trésorerie propre aux sociétés acquises ou cédées, s'élève à 547 millions d'euros (contre un effet de 1 215 millions d'euros en 1999).

Ce chiffre représente principalement les investissements dans Fendi et Miami Cruiseline.

En 1999, il s'agissait essentiellement des investissements dans TAG Heuer, Krug, et de la reprise des minoritaires des filiales de distribution de Louis Vuitton en Asie du Sud Est.

NOTE 2 - PRINCIPES - REGLES - METHODES COMPTABLES

Les comptes du groupe Christian Dior sont établis en conformité avec les principes comptables français, définis par la loi du 3 janvier 1985 et le Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable publié le 22 juin 1999 ; l'application de ce règlement, à compter de l'exercice 2000, n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres et résultat du groupe.

Les principes comptables essentiels retenus dans le cadre de l'établissement de ces comptes sont décrits ci-après.

2.1 - Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de Christian Dior sont consolidés par intégration globale.

Les comptes des sociétés, dans lesquelles Christian Dior pratique un contrôle conjoint, sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des filiales de distribution constituant des joint ventures avec le groupe Diageo sont consolidés à hauteur de la part de leurs bilan et compte de résultat correspondant aux seules activités du groupe LVMH.

Les comptes des sociétés, dans lesquelles Christian Dior exerce directement ou indirectement une influence notable, sont consolidés par mise en équivalence.

La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation est présentée en note 29.

2.2 - Méthodes de conversion, couverture des risques de change et de taux d'intérêt

a - Ecart de conversion

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- aux cours de fin d'exercice pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

b - Transactions en devises

Les transactions commerciales en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties aux cours des devises à la date des transactions.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes concernés aux cours du 31 décembre sont portés au compte de résultat.

Les différences de change des emprunts en devises, affectés à la couverture des investissements à long terme dans la même devise, sont portés en « Ecart de conversion ».

c - Contrats de change et options

Les contrats de change à terme et les options de change sont réévalués aux cours du 31 décembre. Les gains et pertes non réalisés, résultant de cette conversion, sont :

- soit enregistrés au compte de résultat en compensation des gains ou pertes de change latents sur les actifs ou passifs couverts auxquels ces instruments ont été affectés ;
- soit différés s'ils ont été affectés à des opérations prévues de l'exercice suivant ;
- soit pris en résultat s'ils n'ont pas été affectés.

Les pertes et gains de change non réalisés différés sont enregistrés en « Autres créances » et « Autres dettes ».

d - Couverture

Les différences de change résultant de couvertures portant sur un sous-jacent commercial sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception du déport / report sur opérations à terme, comptabilisé *prorata temporis* en résultat financier. L'effet des couvertures de change à sous-jacent financier est comptabilisé en résultat financier.

e - Couverture des risques de taux

Les charges et produits générés par les contrats de couverture de taux d'intérêt (swaps de taux, CAP, FRA, collars...) sont enregistrés en résultat *prorata temporis* sur la durée des contrats.

Si l'échéance des « swaps » de taux d'intérêt s'avère postérieure à l'échéance des opérations couvertes, les pertes latentes à la clôture de l'exercice sont, le cas échéant, portées en compte de résultat ; les gains latents ne sont pas pris en compte.

2.3 - Marques et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des écarts d'évaluation.

Seules les marques acquises de notoriété reconnue, individualisables et dont l'évolution de valeur dans le temps peut être mesurée, sont valorisées au bilan. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

L'approche retenue est différenciée par métier et correspond soit à une capitalisation de résultats nets ou marginaux (après impôt), soit à un coefficient du chiffre d'affaires, soit à une combinaison des deux méthodes.

Les coefficients multiplicateurs ou de capitalisation ont été modulés en fonction des éléments suivants :

- ancienneté de la marque ;
- appréciation de la pérennité de la marque ;
- notoriété de la marque ;
- références aux transactions passées.

Elles ne sont pas amorties. Si la règle établie fait constater sur l'un des éléments attribués aux marques une diminution durable de valeur, une dépréciation est alors enregistrée.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques sont amorties sur la durée probable de leur utilisation :

- droits au bail, pas de porte durée du bail
- logiciels 1 à 5 ans

2.4 - Ecart d'acquisition et actifs incorporels assimilés

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du groupe dans leur actif net à cette date. Ce calcul s'effectue après prise en compte des retraitements d'harmonisation avec les principes comptables du groupe, et réévaluation des éléments d'actif et de passif dont la valeur réelle diffère de la valeur comptable à cette date.

Dans le cadre de l'activité de distribution sélective, ou de certains autres métiers du groupe comme les médias, la valeur des actifs incorporels acquis tels les enseignes, parts de marché ou fonds de commerce n'est pas dissociée du montant de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés suivant qu'ils sont positifs ou négatifs aux postes « Ecart d'acquisition » à l'actif ou « Provision pour risques » au passif.

A compter des variations de périmètre de l'exercice 2000, les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise d'opérations de la société acquise ; ils étaient jusqu'à cette date comptabilisés en euros.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis sur des durées comprises entre 5 et 40 ans. Un amortissement exceptionnel est enregistré lorsqu'il est constaté que les cash flows futurs deviennent définitivement inférieurs à ceux attendus lors de l'acquisition.

Les fonds de commerce acquis dans le cadre de la réglementation française sont amortis sur une durée ne pouvant excéder 18 ans.

2.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé généralement à leur coût d'acquisition. Celles-ci incluent également les écarts d'évaluation éventuels.

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations et corrélativement la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles sont amorties principalement selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions 20 à 50 années
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 20 années
- Agencements de magasins 3 à 10 années
- Vignobles 18 à 25 années
- Autres immobilisations 3 à 10 années

Les frais de constitution des vignobles jusqu'à ce que ceux-ci soient productifs (généralement 3 ans) sont portés en immobilisations en cours.

2.6 - Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

En cas de différence jugée permanente entre la valeur d'utilité pour le groupe de l'une de ces participations, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

La valeur d'utilité des participations est mesurée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net, la valeur boursière ou les perspectives de rentabilité et de cash-flows ; ces critères sont pondérés par les effets de la détention de ces participations pour le groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes.

2.7 - Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché. Le prix de revient est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré ou selon la méthode du Premier Entré - Premier Sorti (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et au cognac, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ceux-ci sont néanmoins classés en actif circulant selon les usages dans cette profession.

Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

2.8 - Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

2.9 - Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Figurent à l'actif du bilan, les actions autodétenues dans le cadre réglementaire de la régularisation des cours boursiers ou de plans d'options d'achat, ainsi que les actions détenues par les filiales dans une optique de placement de courte durée.

Les actions LVMH détenues par LVMH SA ou ses filiales et les actions Dior détenues par Christian Dior SA dans la perspective d'une détention longue, d'une annulation ou d'un échange sont réputées immobilisées et figurent en déduction des capitaux propres, y compris les plus ou moins-values de cession réalisées. Jusqu'à l'exercice 1999 figuraient en déduction des capitaux propres les seules actions LVMH détenues par les filiales de LVMH SA, conformément à la réglementation en vigueur.

Les actions acquises dans le cadre de la régularisation des cours ou de placements de courte durée sont assimilées à des valeurs mobilières de placement (voir 2.10 ci-dessous).

2.10 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées (parts de Fonds Communs de Placement, SICAV de trésorerie...) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice, valorisée le cas échéant aux taux de change de clôture ; pour les titres non cotés, par référence à la valeur liquidative publiée ou à la valeur de réalisation estimée.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode FIFO.

2.11 - Disponibilités

Les disponibilités incluent les liquidités, ainsi que les dépôts à terme pouvant être rendus immédiatement disponibles, sous déduction des comptes bloqués.

2.12 - Emprunts obligataires

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires convertibles sont pris en charge, au même titre que les frais financiers, en fonction du nombre d'obligations vivantes.

Les provisions pour primes de remboursement sont dotées annuellement et portées au compte « Dettes financières ».

Les primes d'émission des emprunts obligataires émis au-dessus du pair viennent en déduction des frais d'émission.

Les frais d'émission des Titres à Durée Indéterminée sont amortis sur 15 ans.

2.13 - Frais de création - Frais de recherche et de développement

Ces frais sont généralement constatés en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

2.14 - Impôts sur les bénéficiaires; impôts différés

Les différences temporaires entre l'actif net comptable des sociétés consolidées tel qu'il apparaît dans la consolidation, et le montant résultant de l'application de la réglementation fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés ; ceux-ci sont établis selon la méthode du report variable, sur la base des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les impôts à la charge du groupe, au titre des réserves distribuables des filiales, sont provisionnés dans le cas où leur distribution est envisagée.

2.15 - Seuils intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges sont constitués des éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Les autres produits et charges d'un montant significatif et de caractère exceptionnel sont portés en éléments inhabituels.

Le résultat avant impôts est équivalent à la notion de « Résultat courant des entreprises intégrées ».

Le résultat net courant est constitué du résultat net d'impôt, hors charge d'amortissement des écarts d'acquisition et avant éléments inhabituels.

2.16 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat par action après dilution est calculé comme décrit ci-dessus, après prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options existantes. Ce calcul est effectué en tenant compte de la réduction de frais financiers, et de l'effet d'impôt correspondants.

2.17 - Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les indemnités de départ accordées aux salariés sont enregistrées en charge pour les montants versés à des organismes extérieurs ; il n'existe aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite ou prévoyance.

Lorsqu'il existe des plans de retraite ou d'autres engagements spécifiques dont le groupe assure le service, les engagements actuariels correspondants sont généralement pris en charge sur la base des droits acquis par les bénéficiaires, soit sous forme de provisions, soit sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants chargés d'effectuer le service de ces pensions.

2.18 - Engagements de reprise de produits

Les sociétés du groupe Parfums et Cosmétiques reprennent auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés. Les provisions destinées à couvrir le coût des retours et destructions sont établies sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires et de la marge réalisés.

NOTE 3 - MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements
Marques*	7 979	(5)	7 138	(4)	6 101	(4)
Droit au bail	137	(38)	104	(31)	81	(27)
Autres	248	(143)	167	(95)	112	(72)
Total	8 364	(186)	7 409	(130)	6 294	(103)

* Les marques se décomposent comme suit :

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements
Louis Vuitton	2 058	–	2 058	–	2 058	–
Hennessy	1 067	–	1 067	–	1 067	–
Tag Heuer	823	–	735	–	–	–
Moët	732	–	732	–	732	–
Parfums Christian Dior	610	–	610	–	610	–
Guerlain	441	–	441	–	441	–
Fendi	404	–	–	–	–	–
Céline	351	–	351	–	351	–
Veuve Clicquot	244	–	244	–	244	–
Parfums Givenchy	152	–	152	–	152	–
Ebel	125	–	–	–	–	–
Loewe	122	–	122	–	122	–
Château d'Yquem	108	–	108	–	–	–
Krug	100	–	100	–	–	–
Autres (< 100 ME)	642	(5)	418	(4)	324	(4)
Total	7 979	(5)	7 138	(4)	6 101	(4)

Les marques « acquises » non détaillées dans la rubrique « autres » ci-dessus sont principalement :

- Vins et Spiritueux : Pommery, Canard Duchêne, Ruinart et Mercier.
- Mode et Maroquinerie : Givenchy et Kenzo, Christian Lacroix et Thomas Pink.
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Kenzo, Bliss, Make Up For Ever, Urban Decay, Hard Candy, BeneFit Cosmetics.
- Montres et Joaillerie : Zenith, Fred et Chaumet.
- Autres activités : les titres de presse La Tribune et Investir.

NOTE 4 - ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ASSIMILÉES

millions d'euros	Durée d'amortissements	2000		1999		1998	
		Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements	Brut	Dépréciations Amortissements
DFS - Galleria	40	2 061	(206)	2 061	(155)	2 061	(103)
Sephora	10 à 30	583	(54)	418	(30)	401	(16)
Louis Vuitton	40	365	(46)	365	(37)	207	(29)
Miami Cruiseline Services	20	359	(18)	-	-	-	-
Phillips	30	95	(3)	-	-	-	-
Fendi	30	92	(2)	-	-	-	-
Laflachère	20	63	(5)	62	(2)	-	-
Autres		428	(158)	348	(138)	223	(66)
Total		4 046	(492)	3 254	(362)	2 892	(214)
Fonds de commerce		53	(13)	43	(10)	50	(9)
Total		4 099	(505)	3 297	(372)	2 942	(223)

L'écart d'acquisition relatif au sous groupe Sephora, de 583 millions d'euros, inclut la valeur de plusieurs enseignes de distribution sélective de Parfums et Cosmétiques : « Sephora », présente dans plusieurs pays d'Europe, « Carmen », « Laguna » et « Boïdi » en Italie, et « Beauty Shop » en Grèce.

L'écart d'acquisition de Louis Vuitton n'est pas représentatif d'un prix payé pour l'acquisition de la marque, celle-ci ayant été développée par le groupe, mais résulte de reprises successives d'intérêts minoritaires dans les différentes structures juridiques du sous-groupe Louis Vuitton.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition, comprises entre 5 et 40 ans, sont fonction de l'estimation de leur pérennité lors de la première consolidation ; cette estimation se fait par référence à la place de la société sur son marché, en termes notamment de positionnement, d'ancienneté et d'implantation géographique.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Brut	Amortis- sements	Brut	Amortis- sements	Brut	Amortis- sements
Terrains	628	(36)	552	(36)	520	(35)
Terres à vigne et vignobles	541	(48)	532	(43)	497	(39)
Constructions	1 923	(592)	1 768	(513)	1 542	(459)
Installations techniques, matériel et outillage	1 333	(896)	1 193	(790)	1 044	(681)
Autres immobilisations corporelles	1 191	(504)	847	(376)	569	(316)
Immobilisations en cours	217	-	95	-	60	-
Total	5 833	(2 076)	4 987	(1 758)	4 232	(1 530)
dont immobilisations acquises et refinancées par crédit-bail :	305	(78)	296	(76)	208	(64)

Les variations d'un exercice à l'autre s'analysent de la façon suivante :

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Brut	Amortis- sements	Brut	Amortis- sements	Brut	Amortis- sements
Solde en début d'exercice	4 987	(1 758)	4 232	(1 530)	3 178	(1 287)
Acquisitions	788	-	631	-	325	-
Cessions	(177)	125	(161)	125	(104)	63
Dotations aux amortissements	-	(364)	-	(266)	-	(190)
Effet des variations de périmètre	159	(53)	92	(17)	903	(141)
Effet des variations de change	76	(26)	193	(70)	(70)	25
Solde en fin d'exercice	5 833	(2 076)	4 987	(1 758)	4 232	(1 530)

Les acquisitions de l'exercice proviennent essentiellement des investissements dans les réseaux de distribution de Louis Vuitton, DFS et Sephora.

NOTE 6 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

A - Valeur des titres mis en équivalence

millions d'euros	2000	1999	1998
Titres eLuxury	–	2	–
Autres titres	24	12	10
Total	24	14	10

B - Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

(incluse dans la valeur des titres mis en équivalence)

millions d'euros	2000	1999	1998
Titres Diageo	–	–	61
Titres eLuxury	(38)	(8)	–
Autres	4	2	1
Total	(34)	(6)	62

Titres Diageo : voir note 7 - Autres titres immobilisés.

NOTE 7 - AUTRES TITRES IMMOBILISES

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Brut	Provisions	Brut	Provisions	Brut	Provisions
• Titres Diageo Plc	–	–	1 967	–	3 263	–
• Titres Gucci group NV	1 256	–	1 256	–	170	–
• Titres LVMH autodétenus	156	–	210	–	77	–
• Autres participations	624	(120)	326	(26)	304	(37)
Participations non consolidées	2 036	(120)	3 759	(26)	3 814	(37)
Participations acquises en 2000 (ou 1999) et consolidées en 2001 (ou 2000)	135	–	484	–	–	–
Total	2 171	(120)	4 243	(26)	3 814	(37)

1 - Participations non consolidées

millions d'euros	Participation du groupe %	Valeur nette des titres	Dividendes encaissés	Capitaux propres (1)	Résultat net (1)	Valeur boursière au 31/12/00
OC Clarins 0% 1997	NA	119	–	324	47	104
Tod's Spa (Italie)	4	47	–	116	21	47
Video Networks Ltd (Grande-Bretagne)	14	40	–	72	(24)	–
Oxygen Media (USA)	10	37	–	252	(74)	–
Grand Marnier SA (France)	10	23	1	151	18	29
Participations dans divers fonds Internet (USA)	moins de 20	19	–	ND	ND	–
Prost development NV (Pays-Bas)	10	19	–	ND	ND	–
Autres participations		20	–			–
Participations inférieures à 20 %		324	1			
Gucci Group NV (Pays-Bas)	voir commentaires	1 256	9	3 843	310	1 898
SFMI Micromania SA (France)	35	40	–	35	1	–
Pechel Industries SA (France)	43	33	–	97	6	–
Fininfo SA (France)	21	23	1	44	7	109
Inter Parfums Inc. (USA)	21	19	–	52	5	15
Autres participations		34	–			–
Participations comprises entre 20 et 50 %		1 405	10			
Autres participations		31	–			
Participations supérieures à 50 %		31	–			
Titres LVMH autodétenus		156	–			
Titres de participations non consolidés		1 916	11			

(1) Les données comptables fournies sont antérieures au 31/12/2000.

Les participations ci-dessus, détenues à plus de 20 %, ne sont pas consolidées dans la mesure où il est estimé que le groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces sociétés ou n'a pas l'intention de les conserver durablement.

Participation dans Diageo

En complément du partenariat dans la distribution de leurs produits, LVMH et Diageo ont conservé pendant plusieurs années des participations réciproques. Diageo détient au 31 décembre 2000 une participation de 34 % dans Moët Hennessy, holding des activités « Vins et Spiritueux » de LVMH. LVMH détenait au 31 décembre 1999 une participation de 6,87 % dans Diageo, réduite à moins de 0,5 % au 31 décembre 2000.

Historiquement de 20 % dans Guinness, la participation de LVMH dans Diageo, réduite progressivement depuis 1997, était mise en équivalence jusqu'au 30 juin 1998.

En mai 2000, la participation résiduelle dans Diageo a été reclassée en valeurs mobilières de placement.

Participation dans Gucci

Au début de l'exercice 1999, LVMH a augmenté sa participation dans Gucci par un investissement complémentaire de 1,1 milliard d'euros, pour atteindre 34,4 % du capital de cette société; cette participation serait ramenée à environ 20 % si l'augmentation de capital décidée par Gucci le 19 mars 1999 était validée.

LVMH a entrepris des poursuites judiciaires portant sur la validité des deux augmentations de capital réservées, intervenues les 18 février et 19 mars 1999. A la suite des décisions rendues le 22 mars et le 27 mai 1999 par la Chambre des Entreprises de la Cour d'Appel d'Amsterdam, qui ont confirmé l'annulation des droits de vote issus de l'émission du 18 février 1999 et constaté les fautes commises par Gucci et PPR (Pinault-Printemps-Redoute) au détriment de LVMH, LVMH a introduit des recours judiciaires, devant la Cour Suprême des Pays-Bas et devant la District Court d'Amsterdam, dont le principal objet est de faire annuler l'augmentation de capital réservée décidée par Gucci le 19 mars 1999 et, à défaut d'annulation, d'obtenir complète réparation de son préjudice par l'obligation faite à PPR de lancer une OPA sur Gucci. La Cour Suprême ayant fait droit au recours de LVMH, l'affaire a été renvoyée à la Chambre des Entreprises.

Le 8 mars 2001, la Chambre des Entreprises d'Amsterdam, constatant l'existence de doutes sérieux sur les conditions dans lesquelles les accords avec le groupe Pinault ont été passés le 19 mars 1999, a ordonné une enquête. Celle-ci est confiée à trois hautes personnalités néerlandaises : MM. Rijkels, Jacobs et Honée, chargées de mener des investigations sur la gestion et la conduite des affaires de Gucci, à l'occasion tant du lancement d'un ESOP destiné, en février 1999, à neutraliser les droits de vote de LVMH, que de la conclusion des accords par lesquels le groupe Pinault a acquis 42 % du capital de Gucci. La Chambre des Entreprises a tout particulièrement invité les enquêteurs à rechercher s'il a été suffisamment tenu compte des intérêts légitimes des actionnaires de Gucci, alors que, comme l'observe cette juridiction, du fait des accords PPR :

- a) ces actionnaires ont été privés de leur droit de souscription préférentiel;
- b) une partie importante du contrôle de Gucci a été transférée à PPR, « contrairement à la position toujours professée auparavant selon laquelle Gucci voulait préserver son indépendance »;
- c) Gucci n'a pas exigé de PPR une offre publique d'achat à 100 % et/ou le paiement aux autres actionnaires d'une prime de contrôle;
- d) le prix de 75 dollars US/action payé par PPR est considérablement plus bas que celui cité par Gucci dans le cadre des négociations relatives à une éventuelle O.P.A. par LVMH;
- e) Gucci n'avait pas besoin d'un apport immédiat de 3 milliards de dollars US, en l'absence d'un plan stratégique le requérant et qu'un tel apport avait dès lors un effet dilutif.

Le dépôt du rapport des enquêteurs devrait intervenir d'ici à six mois environ, permettant ainsi à la Chambre des Entreprises de statuer sur la nullité des accords PPR avant fin 2001.

2 - Participations acquises en 2000, consolidées en 2001

millions d'euros	Participation du groupe %	Valeur nette des titres	Capitaux propres (2) (3)	Résultat net (3)	Chiffres d'affaires
SA des Grands Magasins de la Samaritaine (France) (1)		30	43	33	142
Newton Vineyards (USA)	60	27	11	1	6
Emilio Pucci SRL (Italie)	95	25	-	(1)	8
Fresh Inc (USA)	65	19	3	-	7
Autres		34			
Total		135			

(1) Acompte versé, l'acquisition étant réalisée fin janvier 2001.

(2) Capitaux propres sociaux ou consolidés avant réévaluation résultant de l'allocation économique du prix payé par le groupe LVMH.

(3) Les données comptables fournies sont relatives à l'exercice 1999.

NOTE 8 - STOCKS ET EN-COURS

millions d'euros	2000	1999	1998
Marchandises	744	554	319
Produits finis	1 032	852	682
	1 776	1 406	1 001
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	1 618	1 612	1 596
Autres matières premières et en-cours	392	190	194
	2 010	1 802	1 790
Valeur brute	3 786	3 208	2 791
Provision pour dépréciation	(355)	(220)	(188)
Valeur nette	3 431	2 988	2 603

NOTE 9 - CLIENTS

millions d'euros	2000	1999	1998
Brut	1 749	1 531	1 200
Provision pour dépréciation	(73)	(55)	(47)
Valeur nette	1 676	1 476	1 153

Au 31 décembre 2000, un en-cours de 58 millions d'euros a fait l'objet d'une cession Dailly auprès d'un organisme financier (néant, aux 31 décembre 1998 et 1999).

NOTE 10 - ACTIONS AUTODETENUES

Au 31 décembre 2000 :

- LVMH détenait 22 398 605 actions, dont 4 653 990 étaient affectées aux plans d'options d'achat et le solde, soit 17 744 615 à la régularisation des cours.
- Dior détenait 2 456 620 actions, dont 1 912 400 étaient affectées aux plans d'achat et 544 220 à la régularisation des cours.

L'affectation des portefeuilles d'actions LVMH et DIOR est la suivante :

millions d'euros	2000	2000	1999	1998
	Nombre	Montant	Montant	Montant
A moins d'un an :				
• plans d'options d'achat	6 566 390	171	128	181
• régularisation des cours ou valeurs de placement :				
- brut	18 288 835	1 199	775	69
- provision pour dépréciation				(6)
Total	24 855 225	1 370	903	244

Au cours de l'exercice 2000, le portefeuille d'actions Dior a évolué de la façon suivante :

millions d'euros	Régularisation des cours ou placement		Plans d'options	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Au 1 ^{er} janvier 2000	102 639	12	380 400	38
Division du nominal par quatre	307 917	-	1 141 200	-
Acquisition	133 664	8	400 800	23
Levées d'option	-	-	(10 000)	-
Au 31 décembre 2000	544 220	20	1 912 400	61
Valeur boursière		28		

La valeur boursière est déterminée par référence au cours de bourse moyen de décembre de l'action DIOR, soit 50,83 euros.

Les nombres d'actions correspondant à des mouvements antérieurs au 3 juillet 2000 ont été multipliés par 4, pour tenir compte de la division du nominal intervenue à cette date.

NOTE 11 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

A - Valeurs mobilières de placement

millions d'euros	2000	1999	1998
Titres cotés	1 133	62	169
Parts de SICAV et de FCP	154	94	18
Titres de créances négociables et autres titres non cotés	86	61	72
Provision pour dépréciation	(47)	(30)	(41)
Valeur nette du portefeuille	1 326	187	218
Valeur de marché des titres de placement	1 397	189	218
Dont valeur de marché des titres cotés, parts de SICAV et FCP	1 276	125	144

B - Disponibilités

millions d'euros	2000	1999	1998
Dépôts à terme à plus de 3 mois	12	19	1
Dépôts à terme à moins de 3 mois	132	107	269
Comptes bancaires ordinaires	586	538	402
Total	730	664	672
Dont comptes bloqués	13	4	4

Au 31 décembre 2000, les titres cotés incluent à hauteur de respectivement 126 et 956 millions d'euros, 12 500 000 titres Diageo Plc (Royaume-Uni) et 18 465 940 titres Bouygues SA (France).

NOTE 12 - CAPITAL SOCIAL - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES INTERETS MINORITAIRES

A - Capital social

Le capital social se compose de 181 261 048 actions au 31 décembre 2000 (dont 12 904 029 actions à droit de vote double).

Le nombre maximal d'actions à créer s'établit à 466 000 actions par exercice d'options de souscription attribuées en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale du 11 juin 1993.

Le nombre d'actions créées en 2000 s'est établi à :

- 750 actions par exercice d'options de souscription pour un montant de 64 486 euros ;
- 135 945 786 actions suite à la division du nominal du titre intervenue en juillet 2000.

En 1998, 1999 et 2000, la société Christian Dior a, respectivement, acquis 847 616, 401 780 et 534 464 de ses propres actions et en a cédé 90 400 en 1998 et 10 000 en 2000. Le conseil d'administration a consenti, pour un total de 1 922 400 actions, les options d'achat suivantes :

- au cours de sa séance du 14 octobre 1996, 378 400 actions au prix de 25,95 euros l'action à exercer du 1^{er} décembre 1999 au 30 novembre 2006 au profit des cadres de la société et de ses filiales et sous-filiales;

- au cours de sa séance du 29 mai 1997, 391 600 actions au prix de 32,01 euros l'action à exercer du 30 mai 2002 au 29 mai 2007 au profit des cadres de la société et de ses filiales et sous-filiales;

- au cours de sa séance du 3 novembre 1998, 393 600 actions au prix de 18,29 euros l'action à exercer du 4 novembre 2003 au 3 novembre 2008, au profit des cadres de la société et de ses filiales et sous-filiales;

- au cours de sa séance du 26 janvier 1999, 358 000 actions au prix de 25,36 euros l'action à exercer du 25 janvier 2004 au 24 janvier 2009, au profit des cadres de la société et de ses filiales et sous-filiales;

- au cours de sa séance du 15 février 2000, 400 800 actions au prix de 56,70 euros l'action à exercer du 15 février 2005 au 14 février 2010, au profit des cadres de la société et de ses filiales et sous-filiales.

Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

B - Variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires

millions d'euros	2000		1999		1998	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
Au 1^{er} janvier	3 887	7 807	3 724	7 268	3 595	7 410
Résultat de l'exercice	251	636	264	538	47	147
Dividendes et acomptes distribués	(51)	(255)	(45)	(266)	(43)	(221)
Variation des écarts de conversion des états financiers des sociétés étrangères	(6)	(2)	6	33	(3)	(11)
Incidence des augmentations de capital	-	-	8	-	217	-
Rachats nets d'intérêts minoritaires	-	227	-	210	-	21
Variation de l'autocontrôle LVMH	(21)	(41)	10	24	(17)	(72)
Autres	1	2	-	-	(2)	(6)
Au 31 décembre avant affectation	4 061	8 374	3 967	7 807	3 794	7 268
Solde du dividende de Christian Dior SA (versé en juin)	(89)	-	(80)	-	(70)	-
Au 31 décembre après affectation	3 972	8 374	3 887	7 807	3 724	7 268

NOTE 13 - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Plans de souscription

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées (1)	Prix de souscription (en euros) (2) (3)	Options en vigueur au 31 décembre 2000 (2)
LVMH				
4 juin 1987	20 mars 1991	53 158	15,85	37 805
4 juin 1987	18 mars 1992	47 498	20,89	49 675
Christian Dior				
11 juin 1993	11 juin 1993	150 000	7,81	460 000
11 juin 1993	30 mai 1996	2 250	21,49	6 000

Plans d'achat

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées (1)	Prix d'achat (en euros) (2) (3)	Options en vigueur au 31 décembre 2000 (2)
LVMH				
25 mai 1992	17 mars 1993	49 681	15,40	70 345
25 mai 1992	16 mars 1994	139 031	17,84	1 608 900
25 mai 1992	17 juin 1994	1 250	17,68	7 565
25 mai 1992	22 mars 1995	256 903	20,89	469 860
8 juin 1995	30 mai 1996	233 199	34,15	995 290
8 juin 1995	29 mai 1997	233 040	37,50	1 184 720
8 juin 1995	29 janvier 1998	269 130	25,92	1 415 130
8 juin 1995	16 mars 1998	15 800	31,25	86 900
8 juin 1995	20 janvier 1999	320 059	32,10	1 744 125
8 juin 1995	16 septembre 1999	44 000	54,65	220 000
8 juin 1995	19 janvier 2000	376 110	80,10	1 879 550
Christian Dior				
30 mai 1996	14 octobre 1996	94 600	25,95	372 400
30 mai 1996	29 mai 1997	97 900	32,01	389 600
30 mai 1996	3 novembre 1998	98 400	18,29	391 600
30 mai 1996	26 janvier 1999	89 500	25,36	358 000
17 mai 2000	15 février 2000	100 200	56,70	400 800

(1) Nombre d'options à l'ouverture du plan non retraité des ajustements liés aux attributions d'actions gratuites à raison d'une pour dix de septembre 1991, juillet 1994 et juin 1999 et aux divisions du nominal par cinq de mars 1994 et juillet 2000 pour LVMH, et à la division du nominal par quatre de juillet 2000 pour Dior.

(2) Ajusté(es) du fait des opérations visées ci-dessus au (1).

(3) Les chiffres antérieurs à l'exercice 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs.

Nombre d'options	2000	1999	1998
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	2 168 189	2 674 494	2 408 683
Attribution d'actions LVMH gratuites		201 079	
Division du nominal par 5 (LVMH)	6 682 156		
Division du nominal par 4 (Dior)	1 492 950		
Options consenties	2 281 350	453 559	383 330
Options levées	(473 120)	(931 278)	(109 317)
Options caduques	(3 260)	(229 665)	(8 202)
Options restant en circulation au 31 décembre	12 148 265 (4)	2 168 189 (5)	2 674 494 (6)

- (4) Dont : • 9 769 865 actions LVMH • 2 378 400 actions Christian Dior
 (5) Dont : • 1 670 539 actions LVMH • 497 650 actions Christian Dior
 (6) Dont : • 2 067 854 actions LVMH • 606 640 actions Christian Dior

Consenties par les filiales du groupe LVMH :

- Dans le cadre du plan d'options mis en place le 4 octobre 1996, 63 000 actions Sephora ont été souscrites en 2000 à un prix de souscription de 20 francs par action. Au 31 décembre 2000, aucune option ne restait en vigueur.
- Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions mis en place par la société Sephora.com en 1999 et en 2000, aucune action n'a été souscrite en 2000. Au 31 décembre 2000, 2 452 331 options restaient en vigueur, dont 1 799 217 attribuées en 1999 et exerçables à un prix de souscription de USD 1,90 par action et 653 114 attribuées en 2000 et exerçables à un prix de souscription de USD 3,80 par action. 132 628 options ont été attribuées aux organes d'administration et de direction.
- Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions mis en place par la société eLuxury en 1999 et en 2000, aucune action n'a été souscrite en 2000. Au 31 décembre 2000, 3 720 419 options restaient en vigueur, dont 2 377 844 options attribuées en 1999 et exerçables à un prix de souscription de USD 0,59 par action et 1 342 575 options attribuées en 2000 et exerçables à un prix de souscription de USD 1,18 par action. 358 231 options ont été attribuées aux organes d'administration et de direction.

NOTE 14 - TITRES A DUREE INDETERMINEE

Dates d'émission	Décembre 1990	Février 1992
Nominal (millions d'euros)	762	229
Prix d'émission	Au pair	Au pair
Taux d'intérêt facial	EURIBOR 6 mois + 0,45 %	9,70 %
Soldes au 31 décembre (millions d'euros)	2000	1999
	245	112
	1998	123

En 1990 et 1992, ont été émis par LVMH hors de France deux emprunts obligataires sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI), aux caractéristiques suivantes :

- remboursement de droit dans les seuls cas de liquidation judiciaire et dissolution anticipée de LVMH, sauf fusion ou scission ;
- paiement du principal subordonné au désintéressement complet des autres créanciers ;
- possibilité de différer le paiement des intérêts si certains ratios financiers ne sont pas atteints.

En 1996, un avenant à la convention d'émission des TSDI 1990 a supprimé les deux dernières clauses ci-dessus, transformant ainsi les TSDI en créances chirographaires ordinaires, et conduisant à leur reclassement en dettes financières comme Titres à Durée Indéterminée (TDI). Les TSDI émis en 1992 ont été reclassés simultanément, par application de la clause pari passu de leur convention d'émission.

Bien qu'ayant un caractère perpétuel, les TDI figurent au bilan pour un montant dont le solde comptable évolue pour être ramené à une valeur nulle après quinze ans, du fait de l'existence de conventions avec des sociétés tierces.

Par ces conventions, les sociétés tierces se sont en effet engagées à conserver ou à racheter les titres aux souscripteurs après quinze ans, et ont renoncé en totalité ou quasi totalité à la perception des intérêts à compter de cette date, moyennant le versement par LVMH d'un montant définitif concomitamment à l'émission.

En raison de ces dispositions :

- les TDI ont été comptabilisés au bilan à l'émission pour leur montant nominal net de ces versements, et sont amortis chaque exercice du montant des produits générés par le placement, par les sociétés tierces, de ces versements ;
- le résultat consolidé de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction de l'amortissement ci-dessus.

L'émission du TDI 1990, réalisée à taux variable a fait l'objet d'un swap le transformant à taux fixe à hauteur de 469 millions d'euros ; le TDI 1992, émis à taux fixe, a été transformé à taux variable à hauteur de 76 millions d'euros.

NOTE 15 - DETTES FINANCIERES A LONG ET MOYEN TERME

A - Nature des dettes financières

millions d'euros	Taux d'intérêt	Echéances	2000	1999	1998
Emprunt obligataire Euro 600 000 000, 2000 (1)	5,75 %	2005	600	-	-
Emprunt obligataire Euro 120 000 000, 2000 (2)	Variable	2002	120	-	-
Emprunt obligataire SGD 100 000 000, 2000 (2)	3,55 %	2001	64	-	-
Emprunt obligataire Euro 60 000 000, 2000 (2)	Variable	2001	60	-	-
Emprunt obligataire Euros 40 000 000, 2000 (2)	Variable	2004	40	-	-
Emprunt obligataire Euro 30 000 000, 2000 (2)	Variable	2005	30	-	-
Emprunt obligataire Euro 25 000 000, 2000 (2)	Variable	2002	25	-	-
Emprunt obligataire Euro 18 500 000, 2000 (2)	Variable	2001	19	-	-
Emprunt obligataire HKD 100 000 000, 2000 (2)	Variable	2003	15	-	-
Emprunt obligataire Euro 800 000 000, 1999 (3)	5,00 %	2006	800	800	-
Emprunt obligataire Euro 150 000 000, 1999 (4)	3,75 %	2001	150	150	-
Emprunt obligataire Euro 275 000 000, 1999 (5)	Euribor 1 mois	2000	-	275	-
Emprunt obligataire indexé FRF 1 300 000 761, 1998 (6)	1,00 %	2005	198	198	198
Emprunt obligataire USD 200 000 000, 1997 (7)	6,75 %	2000	-	176	176
Emprunt obligataire FRF 1 500 000 000, 1996 (8)	5,25 %	2002	229	229	229
Emprunt obligataire LUF 1 000 000 000, 1993	6,75 %	1999	-	-	25
Emprunt obligataire LUF 1 000 000 000, 1993	7,50 %	1999	-	-	25
Dettes en crédit-bail et locations de longue durée		2001 à 2006	166	147	75
Autres dettes financières		2001 à 2009	1 314	1 546	826
Total			3 830	3 521	1 554
Part à moins d'un an (9)			(331)	(436)	(130)
Part à plus d'un an			3 499	3 085	1 424

(1) Emprunt remboursable au pair et en totalité à l'échéance selon les modalités suivantes :

- première tranche de 400 millions d'euros, émis à 99,513 % du nominal,
- deuxième tranche de 150 millions d'euros, émis à 98,563 % du nominal,
- troisième tranche de 50 millions d'euros, émis à 98,846 % du nominal.

Cet emprunt a fait l'objet de swaps le transformant pour partie en emprunt à taux variable.

(2) Emprunts obligataires entrant dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Note (EMTN) de 2 000 millions d'euros, utilisé à hauteur de 372,5 millions d'euros, en plusieurs émissions remboursables au pair et en totalité à l'échéance selon les modalités suivantes :

- première émission de 100 millions de dollars de Singapour émis à 100 % du nominal, ayant fait l'objet d'un swap la transformant en un emprunt à taux variable de 64 millions d'euros ;
- deuxième émission de 60 millions d'euros émis à 100 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + marge ;
- troisième émission de 40 millions d'euros émis à 99,94 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + marge ;
- quatrième émission de 120 millions d'euros émis à 99,956 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + marge ;
- cinquième émission de 18,5 millions d'euros émis à 100 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + marge ;
- sixième émission de 25 millions d'euros émis à 100 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 3 mois + marge ;
- septième émission de 100 millions de dollars de Hong Kong émis à 100 % du nominal, portant intérêt au taux Hibor 3 mois + marge, ayant fait l'objet d'un swap la transformant en un emprunt à taux variable en euros de 15 millions ;
- huitième émission de 30 millions d'euros émis à 99,979 % du nominal, portant intérêt au taux Euribor 6 mois + marge.

(3) Emprunt remboursable au pair et en totalité à l'échéance, émis en trois tranches selon les modalités suivantes :

- première tranche de 500 millions d'euros, émis à 99,515 % du nominal,
- deuxième tranche de 200 millions d'euros, émis à 97,395 % du nominal,
- troisième tranche de 100 millions d'euros, émis à 96,653 % du nominal.

Cet emprunt a fait l'objet de swaps le transformant en emprunt à taux variable.

(4) Emprunt émis à 100 % du nominal, remboursable au pair et en totalité à l'échéance, ayant fait l'objet de swaps le transformant en emprunt à taux variable.

(5) Emprunt portant intérêt au taux variable Euribor 1 mois émis à 100 % du nominal remboursé au pair et en totalité en 2000.

(6) Emprunt indexé émis à 100 % du nominal sur la base d'un cours de référence de l'action LVMH de 42,33 euros (après division du nominal par 5 de juillet 2000), remboursable en totalité à l'échéance au pair ou pour un montant égal à la moyenne arithmétique des 10 derniers cours de bourse précédant le 1^{er} mai 2005 si ce montant est plus élevé, ou de façon anticipée au gré du porteur entre le 15 mai 2002 et le 15 avril 2005 sur la base du cours de l'action LVMH, ou de façon anticipée au gré de l'émetteur entre le 15 avril et le 14 mai 2002 à 150 % du nominal ; cet emprunt a fait l'objet d'un swap le transformant en emprunt non indexé à taux variable sur la totalité du financement.

(7) Emprunt émis à 101,055 % du nominal, remboursable au pair et en totalité de l'échéance, ayant fait l'objet de swaps le transformant en emprunt de 176 millions d'euros à taux variable.

(8) Emprunt émis à 100,76 % du nominal, remboursable au pair et en totalité à l'échéance, ayant fait l'objet de swaps le transformant en emprunt à taux variable.

(9) Au 31 décembre 2000, les lignes de crédit irrévocables non encore utilisées dont les échéances sont à plus d'un an s'élèvent à 1,6 milliard d'euros.

En raison de ces engagements, une fraction de la partie à moins d'un an des dettes financières à long terme a été maintenue dans les emprunts et dettes financières à plus d'un an, soit 379 millions d'euros.

En outre, en raison de l'existence d'autorisations de renouvellement, une partie des dettes financières à moins d'un an a été reclassée dans les emprunts et dettes financières à plus d'un an, soit 272 millions d'euros (882 millions d'euros au 31 décembre 1999 ; 46 millions d'euros au 31 décembre 1998).

B - Echancier et répartition par devises

millions d'euros					
Echéances	2000	Devises	2000	1999	1998
2001	331	Euros	3 307	2 547	1 221
2002	1 185	Yens	80	73	30
2003	137	Dollars US	204	369	297
2004	182	CHF	22	495	-
2005	934	Autres devises	217	37	6
2006 et au-delà	1 061				
Total	3 830	Total	3 830	3 521	1 554

Christian Dior

NOTE 16 - AUTRES DETTES A LONG ET MOYEN TERME ET PROVISIONS

millions d'euros	2000	1999	1998
Provisions pour retraites complémentaires, pré-retraites et indemnités de départ à la retraite	218	160	149
Fonds confiés par le personnel dans le cadre de la participation légale	57	67	55
Provisions pour réorganisation	64	124	204
Provisions pour risques et charges	658	440	568
Différé de règlement sur titres de participations consolidées	49	–	–
Autres dettes	119	131	103
Total	1 165	922	1 079

NOTE 17 - DETTES FINANCIERES A COURT TERME ET DECOUVERTS BANCAIRES

millions d'euros	2000	1999	1998
Billets de trésorerie	3 670	2 454	1 829
Autres lignes de crédit	2 148	2 201	1 108
Emprunts obligataires (1)	–	600	610
Découverts bancaires	619	396	629
Total dettes financières à court terme	6 437	5 651	4 176

(1) Remboursables au pair, et portant intérêt à taux variable.

Les billets de trésorerie concernent LVMH.

Au 31 décembre 2000, les lignes de crédit à court terme confirmées non encore utilisées s'élèvent à 3,1 milliards d'euros environ.

NOTE 18 - FRAIS DE CREATION

Les frais de création comptabilisés en charges au cours de l'exercice se sont élevés à 55 millions d'euros en 2000 (76 en 1999 ; 88 en 1998). Ces sommes couvrent les dépenses liées aux studios de création, aux travaux des stylistes, aux frais de fabrication de prototypes pour les collections et les nouveaux produits.

Christian Dior

NOTE 19 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 21 millions d'euros en 2000 (26 en 1999 ; 21 en 1998). Ces sommes couvrent les dépenses de recherche scientifique et l'élaboration de nouveaux produits.

Les frais de recherche et développement, élargis aux dépenses de « conditionnement » et « conception » représentent une charge de 40 millions d'euros pour 2000 (37 en 1999 ; 35 en 1998).

NOTE 20 - RESULTAT FINANCIER

millions d'euros	2000	1999	1998
Frais financiers	(571)	(326)	(248)
Produits financiers	134	61	53
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(17)	21	(13)
Résultat de change	(13)	(10)	(2)
Total	(467)	(254)	(210)

A - Exposition aux risques de change et couvertures

1 - Dans les sociétés françaises du groupe, le risque de change a une origine principalement commerciale (chiffre d'affaires en devises) et, dans une moindre mesure, financière (placements, financements en devises).

Opérations commerciales : certaines filiales du groupe réalisent une part importante de leurs transactions commerciales en devises étrangères.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires 2000 a été réalisé dans les devises suivantes :

millions d'euros	Valeur	%
Euros	3 450	29
Dollars US	4 085	35
Yens	1 868	16
Dollars HK	565	4
Livres Sterling	404	4
Autres devises	1 495	12
Chiffre d'affaires	11 867	100

Hors effet de couverture, une variation de 1 % des principales devises (dollar US, yen, dollar HK, livre) aurait entraîné une variation du résultat net de 44 millions d'euros.

Opérations financières : certaines opérations financières, notamment des emprunts, peuvent être réalisées en devises en fonction des anticipations sur les revenus futurs en devises ou des variations de parités.

Divers instruments financiers sont utilisés pour se protéger des risques de variations de parités de change, et notamment les swaps de devises, les contrats à terme et les options de change.

Conformément aux méthodes de conversion énoncées dans les principes comptables (note 2.2) les instruments de couverture utilisés sont affectés, soit à des créances ou dettes, soit aux transactions prévisionnelles de l'exercice suivant.

Les gains ou pertes de change potentiels évalués à partir des cours au 31 décembre sont :

- portés au compte de résultat, quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou dettes ;
- différés, quand ils sont affectés à des engagements de l'exercice suivant.

Toutes devises confondues, les couvertures existant au 31 décembre 2000, par nature et en montants de capitaux couverts sont les suivantes :

millions d'euros	Montants des couvertures affectées à			Produits (charges) différés nets d'impôts
	2000	2001	2002 et 2003	
Evaluation au cours du 31 décembre 2000				
• Couvertures commerciales				
– Ventes à terme				
US dollar	143	174	34	
Yen	36	46	36	7
Autres	14	112	9	
	193	332	79	7
– Options				
US dollar	2	935	107	
Yen	28	551	558	
Autres	–	37	–	60
	30	1 523	665	60
	223	1 855	744	67
• Couvertures financières				
– Situations nettes et dividendes				
Ventes à terme	–	53	–	15
Options	–	86	31	27
– Autres opérations				
Ventes à terme	–	641	–	30
Options	–	1 477	–	–
	0	2 257	31	72

2 - Pour les sociétés étrangères qui établissent leurs comptes en devises, il existe une sensibilité du résultat converti en francs français aux variations des parités de change.

La part dans le résultat net consolidé part du groupe hors éléments inhabituels représentative des résultats des filiales établissant leurs comptes en livres sterling, yens, et monnaies rattachées au dollar s'élève respectivement à 1 %, 29 % et 10 %.

Pour ce seul effet de conversion, une variation de 10 % du cours de ces devises aurait eu une incidence de 67 millions d'euros sur le résultat opérationnel consolidé et de 5 millions d'euros sur le résultat net consolidé part du groupe hors éléments inhabituels.

B - Exposition aux risques de taux d'intérêt et couvertures

Divers instruments financiers sont utilisés pour couvrir les risques de taux : swaps de taux, caps... La nature des couvertures en vie au 31 décembre 2000 et le montant des capitaux couverts s'analysent de la façon suivante, en millions d'euros :

	Echéances		
	– 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans
Swaps payeurs de taux fixe	8	669	–
Swaps payeurs de taux variable	4 011	1 527	887
Caps achetés	293	2 301	365
Floors vendus	–	–	365

Compte tenu des éléments ci-dessus, la part à taux fixe ou à taux variable plafonnée par caps dans l'endettement net consolidé, y compris les TDI, représente environ 25 %.

Dans ces conditions, une variation instantanée de 1% du niveau des taux d'intérêt aurait un impact de 64 millions d'euros sur le résultat net consolidé.

NOTE 21 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

millions d'euros	2000	1999	1998
Impôt courant	(682)	(567)	(488)
Impôt différé	47	12	22
Total	(635)	(555)	(466)

En 1998, les sociétés françaises ont été soumises à un supplément d'impôt courant de 25 %, ramené à 20 % en 1999 et à 13 % en 2000. Ce complément d'impôt s'est traduit en 2000 par une charge complémentaire de 45 millions d'euros (50 en 1999; 50 en 1998).

Au 31 décembre 2000, les reports déficitaires non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs, s'élèvent à 597 millions d'euros (327 en 1999 et 287 en 1998).

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société-mère intégrante reste redevable.

L'adoption de ce régime permet de constater dans le groupe Christian Dior une économie d'impôt de 395 millions d'euros au 31 décembre 2000 (168 en 1999; 137 en 1998).

Principales composantes des impôts différés :

millions d'euros	2000	1999	1998
Provisions réglementées	(1)	–	25
Marge intra-groupe incluse dans les stocks	20	15	5
Autres retraitements d'harmonisation et écritures de consolidation	41	2	(5)
Effet des variations de taux sur les impôts différés	(13)	(5)	(3)
Produit de l'exercice	47	12	22

NOTE 22 - CHARGES NETTES D'AMORTISSEMENT ET DE REPRISE DES ECARTS D'ACQUISITION

millions d'euros	2000	1999	1998
Sociétés consolidées par :			
• Intégration globale	(131)	(93)	(72)
• Mise en équivalence	-	-	(16)
Total	(131)	(93)	(88)

NOTE 23 - ELEMENTS INHABITUELS

Les éléments inhabituels, nets de l'effet d'impôt génèrent un résultat de 35 millions d'euros en 2000 (41 millions d'euros en 1999 et (283) millions d'euros en 1998).

En 2000 :

Les éléments inhabituels comprennent des résultats de cession, notamment de titres Diageo, à hauteur de 78 millions d'euros, des provisions pour dépréciation sur des participations ou fonds dans le domaine de l'e-business pour 87 millions d'euros, et des coûts exceptionnels supportés pour le développement de l'activité et le renforcement de l'image de Phillips soit 57 millions d'euros.

En 1999 :

Dans les comptes de LVMH, les éléments inhabituels de l'exercice 1999 reflètent à hauteur de 315 millions d'euros le résultat positif dégagé en avril, dans le cadre du programme de rachat par Diageo de ses propres actions, auquel LVMH a apporté environ 143 millions de titres ; la participation résiduelle a par ailleurs donné lieu à provision à hauteur de 37 millions d'euros.

Les éléments inhabituels enregistrent également à hauteur de 66 millions d'euros, des frais indirects d'acquisition de participations ; à hauteur de 53 millions d'euros des dépréciations d'actifs, incorporels pour l'essentiel ; enfin des charges de restructuration de la branche Mode et de réorganisations logistiques pour environ 68 millions d'euros.

Les actifs cédés par LVMH ayant une valeur de consolidation supérieure dans les livres de Christian Dior à celle enregistrée chez LVMH, les résultats comptables sont ajustés à due concurrence ; la plus-value sur Diageo s'élève à 280 millions d'euros.

En 1998 :

Dans les comptes de LVMH, en raison notamment de la persistance de la crise dans la région du Sud Est Asiatique, les provisions pour réorganisation dotées en 1997 ont été complétées en 1998 à hauteur de 127 millions d'euros ; celles-ci concernent principalement DFS, mais aussi les activités françaises du groupe Vins et Spiritueux. En outre certains actifs incorporels ont fait l'objet de provisions pour risques, à hauteur de 26 millions d'euros.

Dans les comptes de Christian Dior l'impôt inhabituel à la charge du groupe au titre du précompte mobilier sur dividendes versés par LVMH a été provisionné pour 76 millions d'euros.

*
* *

Au titre des trois exercices, le solde des « éléments inhabituels » non détaillé ci-dessus correspond aux variations exceptionnelles de provisions pour risques et charges.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS ET LITIGES EN COURS

A - Engagements de location

• Au 31 décembre 2000, le nombre de magasins utilisés par le groupe dans le monde, en particulier pour les groupes Mode et Maroquinerie, et Distribution sélective, est de 1 378.

Dans de très nombreux pays, les locations de ces magasins sont assorties de montants minima, en particulier lorsque les baux comportent une clause d'indexation des loyers sur le chiffre d'affaires ; c'est notamment le cas des redevances versées dans le cadre de concessions aéroportuaires. En outre, les baux peuvent prévoir une durée minimale non révisable.

• Le groupe finance aussi une partie de son équipement par des locations simples de longue durée.

• Enfin certains actifs immobilisés ou équipements industriels ont été acquis ou refinancés par crédit-bail ou lease-back.

Au 31 décembre 2000, les engagements futurs non résiliables résultant de ces contrats s'analysent de la façon suivante :

millions d'euros	Locations simples	Redevances de concessions	Redevances de crédit-bail
2001	239	247	15
2002	199	188	15
2003	176	160	14
2004	163	89	13
2005	152	68	11
2006 et au-delà	740	221	116
Engagements de location	1 669	973	184
Montants représentatifs d'intérêts			(18)
Valeur actuelle des loyers futurs	1 669	973	166

B - Autres engagements donnés

a) Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achats auprès de producteurs locaux diversifiés. Valorisés selon les activités sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés, ces engagements représentent 407 millions d'euros au 31 décembre 2000 (287 en 1999 ; 309 en 1998) ; ils couvrent principalement les années 2001 et 2002.

b) Les engagements contractuels pris par le groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, prises de participation, ou participations complémentaires dans des sociétés non consolidées proviennent notamment du Protocole d'Accord intervenu le 20 janvier 1994 entre LVMH et Diageo, par lequel LVMH s'est engagé à acheter à Diageo sa participation de 34 % dans Moët Hennessy, sous préavis de 6 mois, pour un montant égal à 80 % de sa valeur à la date d'exercice de la promesse.

A la date de ce Protocole d'Accord, la participation de Diageo dans Moët Hennessy avait été évaluée à plus de 1,2 milliard d'euros.

Les autres engagements pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, prises de participations ou participations complémentaires, ou le paiement de compléments de prix éventuels pour des opérations réalisées s'élèvent à 1,3 milliard d'euros.

c) Les engagements d'achat d'immobilisations au 31 décembre 2000 s'élèvent à 111 millions d'euros (65 en 1999 ; 93 en 1998), dont 18 millions d'euros au titre d'achats de barriques sur 4 ans.

d) Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de la propriété intellectuelle, la mise en place de systèmes de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales, et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le groupe estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

e) Les cautions, avals, et autres garanties donnés s'élèvent à 275 millions d'euros au 31 décembre 2000. Le montant des engagements similaires reçus est de 27 millions d'euros.

f) Voir également s'agissant de la participation dans Gucci la note 7.1 : Autres titres immobilisés.

NOTE 25 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2001:

- Les groupes LVMH et De Beers ont conclu un accord pour la constitution d'une société commune détenue à parité. Cette société assurera sur la base d'une licence exclusive la diffusion mondiale de produits de joaillerie diamantaire, dans un réseau de magasins à constituer, portant l'enseigne « De Beers ». Cette société devrait être opérationnelle dès la fin de 2001.

- En décembre 2000, LVMH a conclu un accord en vue de l'acquisition de 100 % de Gabrielle Studio Inc., société américaine qui possède la marque Donna Karan, pour un montant d'environ 400 millions de dollars.

En outre, aux termes d'une convention conclue le 31 mars 2001, LVMH va acquérir le contrôle de Donna Karan International Inc. (DKI), société cotée à New York et titulaire de la licence d'exploitation de la marque, sur la base d'une valorisation de DKI d'environ 240 millions de dollars.

Après fusion des sociétés DKI et Gabrielle Studio, LVMH détiendra 100 % des « preferred stock » et 85,7 % des « common stock » du groupe Donna Karan.

- Dans le contexte de la fusion de Phillips avec la société de ventes privées de Pury & Luxembourg, les associés de cette société, Mme Luxembourg et M. de Pury, ont reçu 25 % du capital de la nouvelle entité dénommée Phillips, de Pury & Luxembourg.

- Enfin, LVMH a pris le contrôle du grand magasin parisien La Samaritaine et de l'ensemble immobilier attaché. Pour 54 % du capital à la date d'établissement du présent document, l'investissement est de 244 millions d'euros, dont 90 millions au titre d'une augmentation de capital réservée.

NOTE 26 - DONNEES SOCIALES

Les charges de personnel s'élèvent à 2 729 millions d'euros (1 428 en 1999 ; 1 264 en 1998).

L'effectif moyen total en 2000 est de 48 524 (39 259 en 1999 ; 34 098 en 1998).

Au 31 décembre, l'effectif des entreprises consolidées par intégration globale se répartit de la façon suivante :

Par groupe d'activité	2000	1999	1998
Christian Dior couture	1 195	1 005	985
Vins et Spiritueux	5 154	4 992	4 958
Mode et Maroquinerie	11 006	9 116	7 987
Parfums et Cosmétiques	12 758	11 800	9 571
Montres et Joaillerie	1 830	929	111
Distribution sélective	18 540	13 512	11 600
Autres activités	1 840	886	639
Total	52 323	42 240	35 851

Par zone géographique	2000	1999	1998
France	19 009	17 873	15 810
Europe (hors France)	9 150	6 378	4 884
Etats-Unis	12 240	7 935	5 997
Japon	3 036	2 505	2 040
Asie Pacifique	8 888	7 549	7 120
Total	52 323	42 240	35 851

Par catégorie	2000	1999	1998
Ouvriers	8 447	7 595	6 661
Employés	29 781	23 981	20 579
Agents de maîtrise	4 767	4 121	3 199
Cadres	9 328	6 543	5 412
Total	52 323	42 240	35 851

Rémunérations

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration de Christian Dior, à raison de leurs fonctions dans les sociétés consolidées, se sont élevées à 4 202 milliers d'euros.

NOTE 27 - RENSEIGNEMENTS PAR GROUPES D'ACTIVITES

1. Chiffre d'affaires

millions d'euros	2000	1999 (1)	1998
Christian Dior Couture	296	220	200
Vins et Spiritueux	2 336	2 240	1 919
Mode et Maroquinerie	3 202	2 295	1 797
Parfums et Cosmétiques	2 072	1 703	1 369
Montres et Joaillerie	614	135	32
Distribution sélective	3 287	2 162	1 799
Autres activités, éliminations et retraitements	60	3	14
Total	11 867	8 758	7 130

2. Résultat opérationnel (2)

millions d'euros	2000	1999	1998
Christian Dior Couture	14	9	(1)
Vins et Spiritueux	716	655	535
Mode et Maroquinerie	1 169	826	627
Parfums et Cosmétiques	184	146	110
Montres et Joaillerie	59	5	(7)
Distribution sélective	(2)	(2)	(34)
Autres activités, éliminations et retraitements	(173)	(88)	(49)
Total	1 967	1 551	1 181

3. Répartition des actifs (2)

millions d'euros	2000	1999	1998
Christian Dior Couture	560	524	490
Vins et Spiritueux	4 572	4 568	4 169
Mode et Maroquinerie	3 342	2 434	1 972
Parfums et Cosmétiques	2 316	1 990	1 689
Montres et Joaillerie	1 557	981	42
Distribution sélective	5 063	4 164	3 663
Autres activités, éliminations et retraitements	11 025	11 669	9 397
Total	28 435	26 330	21 422

4. Stocks et en-cours

millions d'euros	2000	1999	1998
Christian Dior Couture	50	45	32
Vins et Spiritueux	1 953	1 902	1 857
Mode et Maroquinerie	280	284	251
Parfums et Cosmétiques	265	187	173
Montres et Joaillerie	164	70	17
Distribution sélective	657	504	275
Autres activités, éliminations et retraitements	62	(4)	(2)
Total	3 431	2 988	2 603

(1) Les données 1999 ont été retraitées en raison du reclassement de Tag Heuer, Fred et Benedom dans le groupe d'activités Montres et Joaillerie, de Thomas Pink dans le groupe d'activités Mode et Maroquinerie, de Sephora.com et eLuxury.com dans le groupe Autres Activités. Les chiffres 1998 ont été retraités du reclassement de Fred en Montres et Joaillerie.

(2) Données ne pouvant être utilisées directement pour le calcul du ratio ROCE publié par le groupe.

NOTE 28 - RENSEIGNEMENTS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

millions d'euros	2000	1999	1998
Exportations des sociétés françaises	3 393	2 982	2 490
Part des exportations par rapport aux ventes des sociétés françaises	64 %	64 %	67 %
Part du chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'étranger	85 %	80 %	81 %

Les éléments ci-dessous correspondent aux zones géographiques d'implantation des sociétés du groupe et non de commercialisation.

1. Chiffre d'affaires

millions d'euros	2000	1999	1998
France	5 320	4 648	3 736
Europe (hors France)	2 143	1 304	1 014
Etats-Unis	3 091	1 915	1 517
Japon	1 721	1 277	1 021
Asie (hors Japon)	2 140	1 663	1 400
Autres pays	564	429	362
Total	14 979	11 236	9 050
Eliminations	(3 112)	(2 478)	(1 920)
Total	11 867	8 758	7 130

2. Résultat opérationnel

millions d'euros	2000	1999	1998
France	1 185	975	755
Europe (hors France)	108	65	48
Etats-Unis	(89)	4	35
Japon	288	208	178
Asie (hors Japon)	432	257	132
Autres pays	43	42	33
Total	1 967	1 551	1 181

3. Répartition des actifs

millions d'euros	2000	1999	1998
France	17 014	17 579	16 172
Europe (hors France)	4 532	3 097	798
Etats-Unis	3 266	2 097	1 526
Japon	636	581	382
Asie (hors Japon)	2 281	2 383	2 136
Autres pays	706	593	408
Total	28 435	26 330	21 422

Christian Dior

NOTE 29 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES EN 2000

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf celles faisant l'objet du renvoi (2), qui sont mises en équivalence, et celles faisant l'objet du renvoi (1) qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Christian Dior Couture			
Christian Dior Couture SA	Paris, France	100 %	100 %
S.A.M. Christian Dior	Monaco	96 %	96 %
Christian Dior GmbH	Munich, Allemagne	100 %	100 %
Christian Dior, Inc	New York, USA	100 %	100 %
Christian Dior Retail - UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	100 %	100 %
Christian Dior (Suisse) SA	Genève, Suisse	100 %	100 %
Les Jardins d'Avron	Paris, France	100 %	100 %
Mardi SpA	Badia e Settimo, Italie	50 %	50 %
Ateliers AS	(2) Pierre Bénite, France	25 %	25 %
Christian Dior Far East	Hong Kong	100 %	100 %
Christian Dior Fashion Malaysia	Kuala-Lumpur, Malaisie	100 %	100 %
Christian Dior Malaysia Ltd	Kuala-Lumpur, Malaisie	100 %	100 %
Christian Dior Hong Kong	Hong Kong	100 %	100 %
Christian Dior Taiwan	Taïpei, Taïwan	90 %	90 %
Christian Dior Singapour	Singapour	100 %	100 %
Christian Dior Saipan	Saipan, NMI	100 %	100 %
Christian Dior Australia	Sydney, Australie	100 %	100 %
Christian Dior New Zealand	Auckland, Nouvelle Zélande	100 %	100 %
Christian Dior (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	100 %	100 %
Christian Dior KK	Tokyo, Japon	100 %	100 %
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	100 %	100 %
Christian Dior Guam Ltd	Agana, Guam	100 %	100 %
Montaigne Española	Barcelone, Espagne	100 %	100 %
CD do Brazil	Sao Paulo, Brésil	100 %	100 %
CD Italia	Milan, Italie	100 %	100 %
Vins et Spiritueux			
Champagne Moët & Chandon SA	Epernay, France	43 %	28 %
Champagne Mercier SA	Epernay, France	43 %	28 %
Champagne Ruinart SA	Reims, France	43 %	28 %
Champagne Ruinart UK Ltd	Newhaven, Royaume-Uni	43 %	28 %
France Champagne SA	Epernay, France	43 %	28 %
De Fresnoy SA	Epernay, France	43 %	28 %
Moët Hennessy UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	28 %
Chandon SA Espagne	Sant Cugat, Espagne	43 %	28 %
Moët & Chandon SA (Suisse)	Genève, Suisse	43 %	28 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Vins et Spiritueux (suite)			
Domaine Chandon, Inc.	Yountville (Californie), USA	43 %	28 %
M Chandon do Brasil	Sao Paulo, Brésil	43 %	28 %
Bodegas Chandon SA	Buenos Aires, Argentine	43 %	28 %
Domaine Chandon Australia, Pty Ltd	Coldstream Victoria, Australie	43 %	28 %
Champagne Ruinart Allemagne	Francfort, Allemagne	43 %	28 %
Des Moutiers	Oiry, France	43 %	28 %
Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	43 %	28 %
Moët Hennessy Italia SpA	Turin, Italie	43 %	28 %
Schieffelin & Co Inc.	New York, USA	43 %	28 %
MH UDV France SA	Paris, France	43 %	28 %
Deux Rivieres General Partnership	(2) Yountville (Californie), USA	43 %	6 %
Champagne Pommery & Greno SA	Reims, France	43 %	28 %
Chamfipar SA	Reims, France	43 %	28 %
Champagne Pommery SA	Reims, France	43 %	28 %
Pommery Distribution SA (Suisse)	Vevey, Suisse	43 %	28 %
Veuve Clicquot Ponsardin SA	Reims, France	43 %	28 %
Champagne Canard-Duchêne SA	Ludes, France	43 %	28 %
Société Civile des Crus de Champagne	Reims, France	43 %	28 %
Neggma SA	Reims, France	21 %	14 %
Veuve Clicquot UK	Londres, Royaume-Uni	43 %	28 %
Veuve Clicquot Import GmbH	Wiesbaden, Allemagne	43 %	28 %
Veuve Clicquot Suisse SA	Genève, Suisse	43 %	28 %
Clicquot Inc.	New York, USA	43 %	28 %
Cape Mentelle Vineyards Ltd	Margaret River, Australie	43 %	28 %
Veuve Clicquot Properties, Pty Ltd	Sydney, Australie	43 %	28 %
Cloudy Bay Vineyards	Nouvelle Zélande	43 %	28 %
Widow Estates Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	43 %	28 %
H. Parrot Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	28 %
Scharffenberger Cellars Inc.	Napa Valley (Californie), USA	43 %	28 %
Marques Champagne Spiritueux GIE	(2) Bruxelles, Belgique	43 %	28 %
Paragon Vintners Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	28 %
Krug SA	Reims, France	43 %	28 %
Veuve Clicquot Japan KK	Tokyo, Japon	43 %	28 %
Clicquot Asia Ltd	Hong Kong	43 %	28 %
Olivier Hong Kong Ltd	Hong Kong	43 %	28 %
Olivier Singapore (Pte) Ltd	Singapour	43 %	28 %
Olivier supplies (Malaisie) Sdn Bhd	Ampang, Malaisie	43 %	28 %
Olivier Taiwan Ltd	Taïpei, Taïwan	43 %	28 %
P.T. Protara Boga Indonesia	Jakarta, Indonésie	26 %	17 %
Château d'Yquem SA	Sauternes, France	43 %	27 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Vins et Spiritueux (suite)			
Château d'Yquem SC	Sauternes, France	43 %	27 %
Ja.s Hennessy & Co SA	Cognac, France	43 %	28 %
Thomas Hine & Cie SA	Jarnac, France	43 %	28 %
DMJ Holdings BV	(5) Amsterdam, Pays-Bas	29 %	19 %
UD Moët Hennessy BV	(3) La Haye, Pays-Bas	43 %	28 %
Hennessy Dublin Ltd	Dublin, Irlande	43 %	28 %
Edward Dillon & Co Ltd	(2) Dublin, Irlande	14 %	9 %
Hennessy Far East Ltd	Hong Kong	43 %	28 %
Riche Monde Orient Limited	(5) Hong Kong	32 %	21 %
Riche Monde Hong Kong Ltd	(5) Hong Kong	43 %	21 %
Moët Hennessy UDG (Far East) Ltd	(5) Hong Kong	43 %	28 %
Riche Monde Singapour Pte Ltd	(5) Singapour	43 %	28 %
Riche Monde Malaisie Inc.	(5) Petaling Jaya, Malaisie	43 %	14 %
Riche Monde Taïpei Ltd	(3) Taïpei, Taïwan	43 %	21 %
Riche Monde Bangkok Ltd	(5) Bangkok, Thaïlande	43 %	28 %
Moët Hennessy Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	43 %	28 %
Moët Hennessy Netherlands BV	Naarden, Pays-Bas	43 %	28 %
Jardine Wines & Spirits KK	(5) Tokyo, Japon	43 %	19 %
Moët Hennessy Asia Pte Ltd	Singapour	43 %	28 %
Mode et Maroquinerie			
Louis Vuitton Malletier SA	Paris, France	43 %	43 %
SNC Société des Ateliers Louis Vuitton	Paris, France	43 %	43 %
SNC Société Louis Vuitton Services	Paris, France	43 %	43 %
SNC Société des Magasins			
Louis Vuitton - France	Paris, France	43 %	43 %
Belle Jardinière SA	Paris, France	43 %	43 %
Louis Vuitton Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	43 %	43 %
Louis Vuitton UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Louis Vuitton Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	43 %	43 %
Louis Vuitton Espana SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Catalana Talleres SA	Barbera del Valles, Espagne	43 %	43 %
Louis Vuitton Belgique SA	Bruxelles, Belgique	43 %	43 %
Louis Vuitton Italia SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
Lucina	Milan, Italie	43 %	43 %
Louis Vuitton Hellas SA	Athènes, Grèce	43 %	43 %
Louis Vuitton Portugal, Maleiro, Lda.	Lisbonne, Portugal	43 %	43 %
Louis Vuitton Danmark A/S	Copenhague, Danemark	43 %	43 %
Louis Vuitton Suède	Stockholm, Suède	43 %	43 %
Louis Vuitton Suisse SA	Genève, Suisse	43 %	43 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

(3) Société constituée en joint venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Mode et Maroquinerie (suite)			
LV Ceska	Prague, République Tchèque	43 %	43 %
Louis Vuitton GesmbH	Vienne, Autriche	43 %	43 %
Louis Vuitton Cantacilik Ticaret, Anonim Sirketi	Istanbul, Turquie	43 %	43 %
Louis Vuitton US Manufacturing, Inc.	San Dimas (Californie), USA	43 %	43 %
Louis Vuitton Hawaii, Inc.	Honolulu (Hawaii), USA	43 %	43 %
Atlantic Luggage Company, Ltd	Hamilton, Bermudes	17 %	17 %
Louis Vuitton Guam, Inc.	Agana, Guam	43 %	43 %
Louis Vuitton Saipan, Inc.	Saipan, NMI	43 %	43 %
San Dimas Luggage Company	San Dimas (Californie), USA	43 %	43 %
Louis Vuitton Distribução Ltda	Brasilia, Brésil	43 %	43 %
Louis Vuitton Mexico, SA de CV	Mexico, Mexique	43 %	43 %
Louis Vuitton Chili Ltda	Santiago, Chili	43 %	43 %
Louis Vuitton Pacific Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Louis Vuitton Hong Kong Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Louis Vuitton (Singapore) Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
Louis Vuitton Malaysia Sdn Berhad Inc.	Kuala-Lumpur, Malaisie	43 %	43 %
Louis Vuitton Taïwan Ltd	Taïpei, Taïwan	39 %	39 %
Louis Vuitton Comete Services Ltd	Taïpei, Taïwan	39 %	39 %
Louis Vuitton Australia, Pty Ltd	Melbourne, Australie	43 %	43 %
Louis Vuitton New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	43 %	43 %
LV Cup New Zealand, Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	43 %	43 %
LV Koweït	Koweït	26 %	26 %
LV UAE	Dubai, Emirats Arabes Unis	28 %	28 %
LV Saoudi Arabia LLC	Jeddah, Arabie Saoudite	28 %	28 %
Louis Vuitton Korea, Ltd	Séoul, Corée du Sud	43 %	43 %
Louis Vuitton Argentine SA	Buenos Aires, Argentine	43 %	43 %
LV Colombian Corp.	Bogotta, Colombie	43 %	43 %
LV Venezuela SA	Caracas, Venezuela	43 %	43 %
Louis Vuitton Multimedia Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Louis Vuitton Japan KK	Tokyo, Japon	43 %	42 %
Louis Vuitton N.A, Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Louis Vuitton Canada Inc.	Toronto, Canada	43 %	43 %
Marc Jacobs International LLC	New York, USA	37 %	37 %
Marc Jacobs Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Marc Jacobs Trademark LLC	New York, USA	14 %	14 %
Loewe SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Fashion Holding SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Perfumes Loewe	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Loewe Hermanos SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Lopena SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Mode et Maroquinerie (suite)			
Manufacturas Loewe	Barcelone, Espagne	43 %	43 %
SNC Loewe International	Paris, France	43 %	43 %
SNC Loewe France	Paris, France	43 %	43 %
Loewe Hermanos (U.K) Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Loewe Saïpan Inc.	Saïpan, NMI	43 %	43 %
Loewe Guam, Inc.	Agana, Guam	43 %	43 %
Loewe Hawaii, Inc.	Honolulu (Hawaii) USA	43 %	43 %
Loewe Hong Kong Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Loewe Japan KK	Tokyo, Japon	40 %	39 %
Loewe Fashions (Singapore) Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
Loewe Malaysia Sdn berhad Inc.	Kuala-Lumpur, Malaisie	43 %	43 %
Loewe Taïwan Ltd	Taïpei, Taïwan	43 %	39 %
Loewe Australia, Pty Ltd	Sydney, Australie	43 %	43 %
Serrano Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Berluti SA	Paris, France	43 %	43 %
Société Distribution Robert Etienne	Paris, France	43 %	43 %
Stefanobi SRL	Milan, Italie	43 %	43 %
Céline SA	Paris, France	43 %	43 %
Avenue M International SCA	Paris, France	43 %	43 %
Enilec Gestion SARL	Paris, France	43 %	43 %
Céline Montaigne SA	Paris, France	43 %	43 %
Céline Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	43 %	43 %
Céline Italia SRL	Florence, Italie	43 %	43 %
Céline Production SRL	Florence, Italie	43 %	43 %
Camōi SpA	Rome, Italie	43 %	43 %
Céline Suisse SA	Genève, Suisse	43 %	43 %
Céline UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Céline Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Céline Japon KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Céline Ltd (Hong Kong)	Hong Kong	43 %	42 %
Céline Pte Ltd (Singapour)	Singapour	43 %	43 %
Céline Guam Inc.	Tamanning, Guam	43 %	43 %
Céline Ltd (Saïpan)	Saïpan, NMI	43 %	43 %
Céline Australia, Pty Ltd	Sydney, Australie	43 %	43 %
Céline Hawaï Inc.	Hawaï, USA	43 %	43 %
Céline Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	43 %	43 %
Céline Taïwan Ltd	Taïpei, Taïwan	22 %	22 %
Mickael Kors Inc.	(2) New York, USA	15 %	15 %
Parfums Céline SNC	Paris, France	43 %	43 %
Kenzo SA	Paris, France	43 %	43 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Mode et Maroquinerie (suite)			
Kenzo Homme SA	Paris, France	26 %	26 %
Modulo SA	Montbazou, France	43 %	43 %
Kami Logistique SA	Montbazou, France	43 %	43 %
Fleurus Mode GmbH	Berlin, Allemagne	43 %	43 %
Florixelles SA	Bruxelles, Belgique	43 %	43 %
Kenzo Paris KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Fleurisloane Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Fleurus of America Corp.	Wilmington (Delaware), USA	43 %	43 %
Florimadrid SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Givenchy SA	Paris, France	43 %	43 %
Gentleman Givenchy SA	Paris, France	43 %	43 %
Givenchy Corporation	New York, USA	43 %	43 %
Givenchy Boutique Co Ltd	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Gentleman Givenchy Far East Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Givenchy Italie (Mirvat)	Rome, Italie	43 %	43 %
Christian Lacroix SNC	Paris, France	43 %	43 %
LVP Holding BV	(1) Amsterdam, Pays-Bas	21 %	21 %
Fendi International BV	(1) Amsterdam, Pays-Bas	21 %	11 %
Fendi International France	(1) Paris, France	21 %	11 %
Fendi SA	(1) Luxembourg	21 %	11 %
Fendi SRL	(1) Rome, Italie	21 %	11 %
Fendissime SRL	(1) Rome, Italie	21 %	11 %
Fendi Servizi SRL	(1) Rome, Italie	21 %	11 %
Fendi Adele SRL	(1) Rome, Italie	21 %	11 %
Fendi Industrie SRL	(1) Florence, Italie	21 %	11 %
Fendi Italie	(1) Rome, Italie	21 %	11 %
Fendi UK	(1) Londres, Royaume-Uni	21 %	11 %
Fendi France	(1) Paris, France	21 %	11 %
Fendi Hawaï	(1) Honolulu, USA	21 %	6 %
Fendi Stores	(1) New York, USA	21 %	11 %
Fendi Australia	(1) Sydney, Australie	21 %	11 %
Fendi Guam	(1) Tumon, Guam	21 %	11 %
Fendi Saïpan	(1) Saïpan	21 %	11 %
Fendi Thailand	(1) Bangkok, Thaïlande	21 %	11 %
Fendi Asia Pacific	(1) Hong Kong	21 %	11 %
Thomas Pink Holdings Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	30 %
Thomas Pink Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	43 %	30 %
Thomas Pink BV	Rotterdam, Pays-Bas	43 %	30 %
Thomas Pink Inc.	Delaware, USA	43 %	30 %
Thomas Pink Ireland Ltd	Dublin, Irlande	43 %	30 %
Thomas Pink Belgium SA	Bruxelles, Belgique	43 %	30 %
Thomas Pink France	Paris, France	43 %	30 %

(1) Société consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Parfums et Cosmétiques			
Parfums Christian Dior SA	Paris, France	43 %	43 %
Iparkos Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	21 %	21 %
Parfums Christian Dior Brésil Ltda	Sao Paulo, Brésil	43 %	42 %
Parfums Christian Dior Argentine SA	Buenos Aires, Argentine	43 %	43 %
Parfums Christian Dior China Trading	Shanghai, Chine	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Finlande	Helsinki, Finlande	43 %	43 %
GIE LVMH Recherche	Paris, France	43 %	43 %
SNC du 33 avenue Hoche	Paris, France	43 %	43 %
Parfums Christian Dior (U.K) Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Parfums Christian Dior BV	Rotterdam, Pays-Bas	43 %	43 %
Iparkos BV	Rotterdam, Pays-Bas	43 %	43 %
Parfums Christian Dior GmbH	Düsseldorf, Allemagne	43 %	43 %
Farlabo SA	(2) Madrid, Espagne	11 %	11 %
Distribuidora Farlabo SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Parfums Christian Dior SAB	Bruxelles, Belgique	43 %	43 %
Parfums Christian Dior SpA	Pise, Italie	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Ireland Ltd	Dublin, Irlande	43 %	43 %
Diorfil SA	Athènes, Grèce	43 %	43 %
Parfums Christian Dior AG.	Zurich, Suisse	43 %	43 %
Christian Dior Perfumes, Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Canada, Inc.	Montréal, Canada	43 %	43 %
Perfumes Christian Dior de Mexico, SA de CV	Mexico, Mexique	43 %	43 %
Parfums Christian Dior KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Singapour Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Fa Hua Taïwan Ltd	Taïpei, Taiwan	43 %	43 %
Parfums Christian Dior China Co, Ltd	Shanghai, Chine	43 %	30 %
Koluxe Parfums Dior Ltd	Séoul, Corée du Sud	43 %	32 %
Parfums Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Malaisie Sdn berhad Inc.	Kuala-Lumpur, Malaisie	43 %	43 %
Fa Hua Hong Kong Co, Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
Pardior de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	43 %	43 %
Parfums Christian Dior A/S (Danemark)	Copenhague, Danemark	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	43 %	43 %
Parfums Christian Dior A/S (Norvège)	Hoevik, Norvège	43 %	43 %
Parfums Christian Dior AB	Stockholm, Suède	43 %	43 %
Parfums Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	43 %	43 %
Parfums Christian Dior Autriche GesmbH	Vienne, Autriche	43 %	43 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Parfums et Cosmétiques (suite)			
Parfums Christian Lacroix Allemagne	Düsseldorf, Allemagne	43 %	43 %
Guerlain SA	Paris, France	43 %	43 %
Guerlain Parfumeur GmbH	Wiesbaden, Allemagne	43 %	43 %
Guerlain GesmbH	Vienne, Autriche	43 %	43 %
Cofra GesmbH	Vienne, Autriche	43 %	43 %
Guerlain SA (Belgique)	Fleurus, Belgique	43 %	43 %
Guerlain SAE	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Oy Guerlain AB	Helsinki, Finlande	43 %	43 %
Guerlain SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
Guerlain Ltd	Perivale, Royaume-Uni	43 %	43 %
Guerlain de Portugal Lda.	Lisbonne, Portugal	43 %	43 %
Guerlain SA (Suisse)	Genève, Suisse	43 %	43 %
Guerlain Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Guerlain Canada Ltd	Montréal, Canada	43 %	43 %
Guerlain De Mexico SA	Satelite, Mexique	43 %	43 %
Guerlain Puerto Rico Inc.	San Juan, Puerto Rico	43 %	43 %
Guerlain Asia Pacific Ltd (Hong Kong)	Hong Kong	43 %	43 %
Guerlain KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Guerlain Taïwan Co Ltd	Taïpei, Taïwan	43 %	43 %
Guerlain Oceania Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	43 %	43 %
Guerlain South East Asia Singapore Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
Guerlain Malaisie SDN Berhad Inc.	Kuala-Lumpur, Malaisie	43 %	43 %
Make Up For Ever SA	Paris, France	43 %	31 %
Make Up For Ever UK	Londres, Royaume-Uni	43 %	31 %
Make Up For Ever LLC	New York, USA	43 %	43 %
Parfums Givenchy SA	Levallois, France	43 %	43 %
Parfums Givenchy Ltd	Hersham, Royaume-Uni	43 %	43 %
Parfums Givenchy GmbH	Wiesbaden, Allemagne	43 %	43 %
Parfums Givenchy Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Parfums Givenchy Canada Ltd	Toronto, Canada	43 %	43 %
Parfums Givenchy KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Parfums Givenchy SRL	Milan, Italie	43 %	43 %
Parfums Givenchy Western Hemisphere Div. Inc.	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
Parfums Givenchy Asia Pacific Ltd	Singapour	43 %	43 %
Cosmetic of France Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Tamaris SA	Paris, France	43 %	43 %
Tamalia SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
Laflachère SA	Saint Vérand, France	43 %	24 %
La Brosse et Dupont SA	Courbevoie, France	43 %	24 %
Lardenois SA	Hermes, France	43 %	24 %

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Parfums et Cosmétiques (suite)			
Lardenois Portugal SA	S. Domingos de Rana, Portugal	43 %	24 %
Mitsie SA	Tarare, France	43 %	24 %
Serpe SA	Barcelone, Espagne	43 %	24 %
Arielux SA	Arielux, France	43 %	24 %
SN Celluloïd	Selestat, France	43 %	24 %
Vikim SARL	(2) Saint-Brieuc, France	13 %	7 %
Medicis Plisson SA	Beauvais, France	43 %	24 %
Ladoë SA	Ladoë, France	43 %	24 %
LBD Ménage	Bethisy Saint Pierre, France	43 %	24 %
LBD Belux	Bruxelles, Belgique	43 %	24 %
SCI Masurel	Tourcoing, France	43 %	24 %
SCI Sageda	Orange, France	43 %	24 %
LBD Asia Ltd	Hong Kong	40 %	23 %
Lamatex SA	Cours La Ville, France	34 %	20 %
La Niçoise SA	Carros, France	41 %	23 %
AGD Italie SRL	Stezzano, Italie	43 %	23 %
Métal & Plastic SA	(2) Oyonnax, France	15 %	9 %
Centre formation SARL	(2) Saint Vérand, France	32 %	18 %
Etablissements Mancret Père et Fils	Grenoble, France	43 %	24 %
Inter-Vion Spolka Akeyjna	Varsovie, Pologne	22 %	12 %
Bliss World LLC	New York, USA	30 %	30 %
Hard Candy LLC	Los Angeles, USA	40 %	40 %
Benefit Cosmetics LLC	San Francisco, USA	30 %	30 %
Urban Decay Cosmetics LLC	Costa Mesa, CA, USA	43 %	43 %
Montres et Joaillerie			
TAG Heuer International SA	Luxembourg	43 %	43 %
TAG Heuer SA	Marin, Suisse	43 %	43 %
LVMH Relojeria & Joyeria Española SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
LVMH Montres et Joaillerie France SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Italia SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
TAG Heuer Deutschland GmbH	Bad Homburg, Allemagne	43 %	43 %
Timecrown Ltd	Manchester, Royaume-Uni	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery UK Ltd	Manchester, Royaume-Uni	43 %	43 %
Oris (UK) Ltd	Manchester, Royaume-Uni	43 %	43 %
PTD Ltd	Manchester, Royaume-Uni	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery USA Inc.	Springfield, New Jersey, USA	43 %	43 %
Pro Time Service Inc.	Springfield, New Jersey, USA	43 %	43 %
TAG Heuer Canada Ltd	Toronto, Canada	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Far East Ltd	Hong Kong	43 %	43 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Montres et Joaillerie (suite)			
LVMH Watches et Jewellery Singapore Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Malaysia Sdn Bhd	Kuala-Lumpur, Malaisie	43 %	43 %
TAG Heuer Asia Ltd	Labuan, Malaisie	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Capital Pte Ltd	Singapour	43 %	43 %
TAG Heuer Japan KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Hong Kong Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Taiwan Ltd	Taïpei, Taïwan	43 %	43 %
Cortech SA	Cornol, Suisse	43 %	43 %
Miserez SARL	Bendorf, France	43 %	43 %
Kohli SA	Tramelan, Suisse	43 %	43 %
LVMH Watches et Jewellery Carribean & Latin America	Coral Gables (Floride), USA	43 %	43 %
Ebel SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	43 %	43 %
Ebel USA Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Swisswave Europe	Villiers-Le-Lac, France	43 %	43 %
Vertrieb von Ebel Uhren GmbH	Munich, Allemagne	43 %	43 %
Glasnost Edition SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	43 %	43 %
Ebel boutique Crans SA	Crans-sur-Sierre, Suisse	43 %	43 %
Private label development SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	43 %	43 %
SI de l'immeuble rue de la Paix 101	La Chaux-de-Fonds, Suisse	43 %	43 %
Chaumet International SA	Paris, France	43 %	43 %
Chaumet London Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Chaumet KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Chaumet Horlogerie SA	Bienne, Suisse	43 %	43 %
Chaumet Monte-Carlo SAM	Monte-Carlo, Monaco	43 %	43 %
Zenith International	Le Locle, Suisse	43 %	43 %
Zenith Time France	Villiers-Le-Lac, France	43 %	43 %
Zenith Time GmbH	Pforzheim, Allemagne	43 %	43 %
Zenith Time Ltd	Middlesex, Royaume Uni	43 %	43 %
Finalac	Fribourg, Suisse	43 %	43 %
Guido Descombes SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
Fred SA	Paris, France	43 %	43 %
Fred Joaillier SA	Paris, France	43 %	43 %
Joaillerie de Monaco SA	Monte Carlo, Monaco	43 %	43 %
Fred Inc.	Beverly Hills (Californie), USA	43 %	43 %
Benedom Suisse	Genève, Suisse	43 %	43 %

Christian Dior

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Montres et Joaillerie (suite)			
Benedom France SA	Paris, France	43 %	43 %
Benedom Inc.	New York, USA	43 %	43 %
Distribution sélective			
Sephora Holding SA	Paris, France	43 %	43 %
Immo-Parfums SARL	Boigny sur Bionne, France	43 %	43 %
Sephora France SA	Boigny sur Bionne, France	43 %	43 %
Plus Beau Moins Cher SARL	Paris, France	43 %	32 %
Sephora Productions SA	Paris, France	43 %	43 %
Unité de valeur SARL	Loury, France	43 %	43 %
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg	43 %	43 %
Sephora Espagne SA	Madrid, Espagne	43 %	43 %
Sephora Italie SpA	Milan, Italie	43 %	43 %
Sephora Portugal Lda.	Lisbonne, Portugal	43 %	43 %
Sephora Pologne SPZ00	Varsovie, Pologne	43 %	43 %
Sephora Deutschland GmbH	Essen, Allemagne	43 %	43 %
Progen SpA	Spinea, (VE), Italie	18 %	18 %
Espansione SRL	Spinea, (VE), Italie	43 %	43 %
Sephora UK	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Boidi SpA	Turin, Italie	43 %	43 %
Profumerie Carmen SRL	Isola, Italie	43 %	43 %
Sofidiv SRL	Milan, Italie	43 %	43 %
Sephora Marinopoulos SA	Alimos, Grèce	43 %	21 %
Spring Time Cosmetics SA	Athènes, Grèce	43 %	12 %
Sephora US LLC	Delaware, USA	43 %	43 %
Sephora Japon KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
DFS Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	43 %	26 %
DFS Australia Pty. Limited	Sydney, Australie	43 %	26 %
DFS Group Limited	Hamilton, Bermudes	43 %	26 %
DFS Credit Systems Limited	Hamilton, Bermuda	43 %	26 %
DFS Italy Limited Srl	Florence, Italie	43 %	26 %
DFS Northwest Retailing Limited	Vancouver, Canada	43 %	26 %
DFS Saipan Limited	Saipan, NMI	43 %	26 %
Kinkai Saipan L.P.	Saipan, NMI	43 %	26 %
Commonwealth Investment Company, Inc.	Northern Mariana Islande	42 %	25 %
Duty Free Shoppers Hong Kong Limited	Kowloon, Hong Kong	43 %	26 %
DFS Trading Hong Kong Limited	Kowloon, Hong Kong	43 %	26 %
DFS China Partners Limited	Kowloon, Hong Kong	43 %	26 %
DFS Palau Limited	Koror, Palau	43 %	26 %
DFS New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	43 %	26 %
DFS Merchandising Limited	San Francisco, USA	43 %	26 %

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Distribution sélective (suite)			
DFS Korea Limited	Séoul, Corée du Sud	43 %	26 %
DFS Japan KK	Tokyo, Japon	43 %	26 %
DFS Singapore (Pte) Limited	Singapour	43 %	26 %
DFS Venture Singapore (Pte) Limited	Singapour	43 %	26 %
DFS Taiwan Limited	Taipei, Taïwan, ROC	43 %	26 %
DFS Galleria Taiwan Limited	ROC	43 %	26 %
Tou You Duty Free Shop Co. Ltd	ROC	43 %	26 %
Duty Free Shoppers Macau Limited	Kowloon, Hong Kong	19 %	12 %
DFS Macau Limited	Kowloon, Hong Kong	21 %	13 %
Hong Kong International Boutique Partners	Kowloon, Hong Kong	21 %	13 %
Singapore International Boutique Partners	Singapour	21 %	13 %
JAL/DFS Duty Free Shoppers KK	Chiba, Japon	17 %	11 %
TRS New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	19 %	12 %
Travel Retail Shops Pte Limited	Australie	19 %	12 %
DFS Group L.P.	Delaware, USA	43 %	26 %
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Californie	33 %	20 %
Royal Hawaiian Insurance Company Ltd	Hawaï, USA	43 %	26 %
DFS/BP Concessions Inc.	Portland (Oregon), USA	35 %	21 %
DFS/Concessions Unique, Inc.	Dallas (Texas), USA	29 %	18 %
Hawaï International Boutique Partners	Honolulu, Hawaï, USA	21 %	13 %
TRS Hawaii LLC	Honolulu, Hawaï, USA	19 %	12 %
TRS Saipan	Garapan, Saipan MP	19 %	12 %
TRS Guam	Tumon, Guam	19 %	12 %
DFS Guam LP	Guam	NA	26 %
Guam Retail Joint Venture	Tamuning, Guam	21 %	13 %
Twenty Seven - Twenty Eight Corp.	Delaware, USA	43 %	26 %
Le Bon Marché SA	Paris, France	43 %	43 %
SEGEP SA	Paris, France	43 %	42 %
Franck & Fils SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Specialty Retail Concepts LLC	San Francisco, USA	43 %	43 %
Tumon Entertainment LLC	Tamuring, Guam	43 %	43 %
Comete Guam Inc.	Tamuring, Guam	43 %	43 %
Tumon Games LLC	Tamuring, Guam	43 %	43 %
Tumon Aquarium LLC	Tamuring, Guam	43 %	43 %
Comete Saipan Inc.	Saipan NMI	43 %	43 %
Cruise Line Holdings Co	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
Starboard Cruise Services Inc.	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
Starboard Holding Ltd	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
International Cruise Shop	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
On-Board Media Inc.	Miami (Floride), USA	43 %	43 %

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Distribution sélective (suite)			
Boxer Media Inc.	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
Cruise Management International Inc.	Miami (Floride), USA	43 %	43 %
Miami Airport Duty-Free	Miami (Floride), USA	28 %	28 %
Fort Lauderdale Partnership	Ft Lauderdale (Floride), USA	32 %	32 %
Autres Activités			
Christian Dior SA	Paris, France	100 %	Société-mère
Financière Jean Goujon	Paris, France	100 %	100 %
Sadifa	Paris, France	100 %	100 %
Groupe Lakenbleker	Amsterdam, Pays-Bas	100 %	100 %
Provital SA	Champillon, France	43 %	43 %
Investir Publications SA	Paris, France	43 %	42 %
Investir Télécom SA	Paris, France	43 %	42 %
Compo Finance SARL	Paris, France	43 %	42 %
SID Presse SARL	Poitiers, France	43 %	42 %
SID Développement SA	Poitiers, France	43 %	42 %
Groupe SID SA	Poitiers, France	43 %	42 %
Freelance SA	Poitiers, France	43 %	42 %
Cyber Pratic	Poitiers, France	43 %	43 %
Desfossés International SA	Paris, France	43 %	42 %
Victoire Multimedia SA	Paris, France	43 %	42 %
Victoire Multi-Média Informatique	Paris, France	43 %	42 %
Imprimerie Desfossés SA	Paris, France	43 %	42 %
Tribune Desfossés SA	Paris, France	43 %	42 %
Pressinvest SA	Paris, France	43 %	42 %
Globe On Line SA	Paris, France	43 %	42 %
Radio Classique SA	Paris, France	43 %	42 %
OCD SA	Paris, France	43 %	42 %
Editions Classiques Affaires	Paris, France	43 %	42 %
System TV	Boulogne, France	43 %	42 %
DI Regie	Paris, France	43 %	42 %
D2I	Paris, France	43 %	42 %
Sephora.com Inc.	San Francisco, USA	43 %	43 %
eLuxury.com Inc.	(2) San Francisco, USA	21 %	21 %
Phillips Auction Group Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
Phillips Son & Neale Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
PSN Auctions Ltd	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
PSN Properties UK Unlimited	Londres, Royaume-Uni	43 %	43 %
PSN Inc.	New York, USA	43 %	43 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Fashion Group SA	Paris, France	43 %	43 %

(2) Société intégrée par mise en équivalence

SOCIETES	SIEGE	POURCENTAGE	
		Contrôle	Intérêts
Autres Activités (suite)			
Moët Hennessy SA	Paris, France	43 %	28 %
S.C.I. du 30 de l'avenue Hoche	Paris, France	43 %	42 %
Ufipar SA	Paris, France	43 %	43 %
Sofidiv SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Participations BV	Naarden, Pays-Bas	43 %	43 %
GIE LVMH Services	Paris, France	43 %	34 %
Delano SA	Bâle, Suisse	43 %	43 %
Moët Hennessy Inc.	New York, USA	43 %	28 %
LVMH KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %
Ufipress SA	Paris, France	43 %	43 %
Delphine SA	Paris, France	43 %	43 %
Saint Jacques Finance SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Finance SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong	43 %	43 %
LVMH Inc.	New York, USA	43 %	43 %
598 Madison Leasing Corp	New York, USA	43 %	43 %
Eutrope SA	Paris, France	43 %	43 %
Flavius SA	Paris, France	43 %	43 %
Coriolan SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH Art & Auction Group SA	Paris, France	43 %	43 %
Compagnie Financière Laflachère SA	Paris, France	24 %	24 %
LV Capital SA	Paris, France	43 %	43 %
LVMH BV	Naarden, Pays-Bas	43 %	43 %
LVMH Selective Distribution Group LLC	San Francisco, USA	43 %	43 %
LVMH Perfumes and Cosmetics Services LLC	New York, USA	43 %	43 %
LVMH Cosmetics Services KK	Tokyo, Japon	43 %	43 %

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

BARBIER FRINAULT & AUTRES ARTHUR ANDERSEN 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	ERNST & YOUNG AUDIT 4, rue Auber 75009 Paris
Commissaires aux Comptes	
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles	Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Christian Dior relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

Christian Dior

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE

milliers d'unités monétaires

ACTIF	Notes	2000	2000		1999	1998
		Net Francs	Brut	Amortis. et provisions	Net Euros	Net
Immobilisations incorporelles	2.1/2.2	83	60	47	13	1
Immobilisations corporelles	2.1/2.2	1 284	327	131	196	241
Participations	2.1/2.8	24 232 965	3 694 292		3 694 292	3 663 802
Prêts		33	5		5	5
Autres immobilisations financières						
Immobilisations financières	2.1	24 232 998	3 694 297		3 694 297	3 663 807
Actif immobilisé	2.1/2.2	24 234 365	3 694 684	178	3 694 506	3 664 048
Avances et acomptes versés						3
Créances clients	2.5				14	89
Créances financières	2.5	5 923	903		903	394 149
Autres créances	2.5	1 511	230		230	3 399
Valeurs mobilières de placement		531 644	81 048		81 048	50 286
Disponibilités		1 298	198		198	7 737
Actif circulant	2.8	540 376	82 379		82 379	455 585
Charges constatées d'avance	2.5	30 699	4 680		4 680	2 172
Ecart de conversion actif	2.5	131	20		20	
TOTAL DE L'ACTIF		24 805 571	3 781 763	178	3 781 585	4 121 805

BILAN AU 31 DECEMBRE

milliers d'unités monétaires

PASSIF	Notes	2000	2000	2000	1999	1998
		Après répartition Francs	Après répartition	Avant répartition Euros	Après répartition	Après répartition
Capital		2 377 989	362 522	362 522	359 224	357 650
Primes d'émission		14 443 072	2 201 832	2 201 832	2 205 066	2 198 712
Ecarts de réévaluation		104	16	16	16	16
Réserve légale		237 798	36 252	35 922	35 922	35 765
Réserves réglementées		517 447	78 884	78 884	78 884	78 884
Report à nouveau (1)		1 404 171	214 064	246 938	246 702	262 865
Résultat de l'exercice				106 924		
Acompte sur dividendes répartis	1.6			(50 753)		
Capitaux propres	2.4	18 980 581	2 893 570	2 982 285	2 925 814	2 933 892
Provisions pour risques et charges	2.5	303 869	46 325	46 325	46 305	46 305
Autres emprunts obligataires					275 137	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 893 298	745 978	745 978	786 655	213 675
Emprunts et dettes financières divers		31 995	4 878	4 878		435 999
Dettes financières		4 925 293	750 856	750 856	1 061 792	649 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 823	583	583	82	484
Dettes fiscales et sociales		87	14	14	79	101
Autres dettes d'exploitation (1)		586 550	89 419	704	80 694	70 492
Dettes d'exploitation		590 460	90 016	1 301	80 855	71 077
Autres dettes		999	152	152	5 998	1 495
Dettes	2.6/2.8	5 516 752	841 024	752 309	1 148 645	722 246
Produits constatés d'avance	2.6	4 369	666	666	1 041	1 504
TOTAL DU PASSIF		24 805 571	3 781 585	3 781 585	4 121 805	3 703 947

(1) Les dividendes relatifs aux actions autodétenues ont été reclassés en report à nouveau en 1998, 1999 et 2000.

COMPTE DE RESULTAT

milliers d'unités monétaires

	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
Production vendue de services	531	81	165	294
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	531	81	165	294
Autres produits	1			1
Produits d'exploitation	532	81	165	295
Autres achats et charges externes	22 088	3 367	3 522	3 699
Impôts, taxes et versements assimilés	72	11	10	12
Salaires et traitements	2 259	344	280	281
Charges sociales	566	87	123	123
Dotations aux amortissements	428	65	44	50
Autres charges	1 009	154	1	1
Charges d'exploitation	26 422	4 028	3 980	4 166
RESULTAT D'EXPLOITATION	(25 890)	(3 947)	(3 815)	(3 871)

COMPTE DE RESULTAT

milliers d'unités monétaires

	Notes	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
Produits de participations	2.8	960 106	146 367	133 375	128 025
Produits d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	2.8	255 114	38 892	7 310	917
Reprises sur provisions et transferts de charges				3 198	34
Différences positives de change		935	142	6	9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Produits financiers		1 216 155	185 401	143 889	128 985
Dotations aux amortissements et aux provisions		132	20		3 198
Intérêts et charges assimilées	2.8	488 828	74 521	30 100	25 566
Différences négatives de change				5	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					1 306
Charges financières		488 960	74 541	30 105	30 071
RESULTAT FINANCIER		727 195	110 860	113 784	98 914
RESULTAT COURANT		701 305	106 913	109 969	95 043
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		70	11	5	416
Produits exceptionnels sur opérations en capital		105	16		104 389
Reprises sur provisions et transferts de charges					30 490
Produits exceptionnels		175	27	5	135 295
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19	3	435	30 492
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		70	11		88 276
Dotations aux amortissements et aux provisions					45 735
Charges exceptionnelles		89	14	435	164 503
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.9	86	13	(430)	(29 208)
Impôts sur les bénéfices	2.10	16	2	17	14
TOTAL DES PRODUITS		1 216 862	185 509	144 059	264 575
TOTAL DES CHARGES		515 487	78 585	34 537	198 754
RESULTAT NET		701 375	106 924	109 522	65 821

Christian Dior

VARIATION DE TRESORERIE

millions d'unités monétaires

	2000 Francs	2000	1999 Euros	1998
I - OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net	701	107	109	66
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1	0		16
Plus ou moins-values nettes de cessions				(16)
Capacité d'autofinancement	702	107	109	66
Variation des actifs circulants	4	1	(2)	1
Variation des dettes à court terme	(36)	(6)	4	
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(32)	(5)	2	1
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation ①	670	102	111	67
II - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
Acquisitions de titres de participation	(200)	(30)		(272)
Prix de cessions d'immobilisations financières				104
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement ②	(200)	(30)	0	(168)
III - OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital	22	3	2	23
Augmentations des autres capitaux propres	(22)	(3)	6	193
Emissions d'emprunts et nouvelles dettes financières	0	0	848	45
Remboursements des emprunts et dettes financières	(2 076)	(316)	0	
Variation des comptes courants	2 612	398	(830)	(38)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement ③	536	82	26	223
IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE ④	(858)	(131)	(115)	(109)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ① + ② + ③ + ④	148	23	22	13
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	379	58	36	23
Trésorerie à la clôture de l'exercice	527	81	58	36
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	148	23	22	13

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

Christian Dior

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les montants sont exprimés en **milliers** sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2000, avant répartition, fait état d'un total de 3 781 585 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 6 mars 2001 par le conseil d'administration.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses 5 années ;
- matériel de transport 4 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique 3 années ;
- mobilier 10 années.

1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des autres participations non cotées est estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés concernées.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.

Les actions autodétenues, dans la mesure où elles sont affectées à des plans d'option, ne font pas l'objet de dépréciation.

1.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation du Conseil National des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

1.7. Provisions pour risques et charges

La société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

1.8. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en francs français à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

1.9. Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations

milliers d'euros	Valeurs brutes au 01.01.2000	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		Valeurs brutes au 31.12.2000
		Augmentations Acquisitions, créations, apports virements	Diminutions Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	23	37		60
Avances et acomptes sur logiciels				
Immobilisations incorporelles	23	37		60
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59			59
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	39	1	11	29
• mobilier	243		4	239
• avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	341	1	15	327
Participations	3 663 802	30 490		3 694 292
Prêts	5			5
Autres				
Immobilisations financières	3 663 807	30 490		3 694 297
TOTAL	3 664 171	30 528	15	3 694 684

2.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

milliers d'euros	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements au 01.01.2000	Augmentations dotations	Diminutions	Amortissements au 31.12.2000
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	23	24		47
Immobilisations incorporelles	23	24		47
Autres immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	24	12		36
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	29	5	8	26
• mobilier	47	24	2	69
Immobilisations corporelles	100	41	10	131
TOTAL	123	65	10	178

2.3. Etat des échéances des créances

CREANCES milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant			
Clients			
Créances financières	903	903	
Etat et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	109	109	
• taxe sur la valeur ajoutée	120	120	
• divers			
Organismes sociaux			
Autres créances	1	1	
Charges constatées d'avance (liées aux Caps)	4 571		4 571
Charges constatées d'avance (autres)	109	109	
Ecart de conversion actif	20	20	
TOTAL	5 833	1 262	4 571

2.4. Capitaux propres

A. Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 261 048 actions d'un nominal de 2 euros (après réduction de 8 à 2 euros de la valeur nominale et la multiplication par 4 du nombre d'actions intervenue le 3 juillet 2000), dont 12 904 029 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Le nombre maximal d'actions à créer s'établit à 466 000 actions* par exercice d'options de souscription attribuées en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 11 juin 1993.

B. Variation des capitaux propres

milliers d'euros	Exercice 2000
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.1999 (avant affectation des résultats)	3 006 025
Variation du capital	3 298
Variation de la prime d'émission	(3 234)
Résultat de l'exercice 2000	106 924
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 1999)	(79 975)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2000	(50 753)
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2000 (avant affectation des résultats)	2 982 285

Le nombre d'actions créées en 2000 s'est établi à : 3 000 actions* par exercice d'options de souscription pour un montant de 64 486 euros.

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

Acquisitions d'actions propres* :

	2000	1999	1998	1997
Nombre d'actions acquises	534 464	401 780	847 616	173 160
Nombre d'actions cédées	(10 000)	–	(90 400)	–

Solde des options d'achats consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la société, de ses filiales et sous filiales* :

Date de séance du conseil d'administration	Nombre d'actions affectées	Prix unitaire d'exercice Euros	Dates limites d'exercice
14/10/1996	372 400	25,95	du 01/12/1999 au 30/11/2006
29/05/1997	389 600	32,01	du 30/05/2002 au 29/05/2007
03/11/1998	391 600	18,29	du 04/11/2003 au 03/11/2008
26/01/1999	358 000	25,36	du 25/01/2004 au 24/01/2009
15/02/2000	400 800	56,70	du 15/02/2005 au 14/02/2010

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

2.5. Provisions

milliers d'euros	Montant au 01.01.00	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31.12.00
Pour risques et charges				
Spécifiques	570	20		590
Provision pour risques généraux	45 735			45 735
TOTAL	46 305	20		46 325

Une provision pour risques de 45,7 millions d'euros a été constituée en 1998 pour couvrir les coûts correspondant à des risques généraux des filiales, notamment sur la zone Asie.

2.6. Etat des échéances des dettes

DETTES milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	745 978	745 978		
Emprunts et dettes financières diverses	4 878	4 878		
Fournisseurs et comptes rattachés	583	583		
Dettes sociales et fiscales	14	14		
Autres dettes d'exploitation	704	704		
Autres dettes	152	152		
Produits constatés d'avance (liés aux Caps)	666		666	
TOTAL	752 975	752 309	666	

2.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

milliers d'euros	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Autres créances		1
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 854	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23	
Dettes fiscales et sociales	8	
Autres dettes	75	

2.8. Eléments concernant les entreprises liées

<i>Eléments du bilan</i>	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées (1)	ayant un lien de participation (2)
Actif immobilisé		
Participations	3 694 291	
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513	
Autres dettes	78	

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société sœur consolidées).

(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

Eléments du compte de résultat

Les charges et produits concernant les entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation, se décomposent comme suit :

milliers d'euros	Produits	Charges
Dividendes reçus	146 367	néant
Intérêts	17 473	2 393

2.9. Charges et produits exceptionnels

milliers d'euros	2000	1999
Produits sur opérations de gestion	11	5
Autres produits exceptionnels sur capital	16	
Produits sur opérations en capital	16	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	27	5
Charges sur opérations de gestion	3	435
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	
Autres charges exceptionnelles sur capital	5	
Charges sur opérations en capital	11	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14	435
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	13	(430)

2.10. Impôts sur les bénéfices

milliers d'euros	2000			1999		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	106 913		106 913	109 969		109 969
Résultat exceptionnel	13	(2)	11	(430)	(17)	(447)
TOTAL	106 926	(2)	106 924	109 539	(17)	109 522

2.11. Situation fiscale

Les sociétés Christian Dior, Christian Dior Couture et Sadifa ont conclu une convention d'intégration fiscale qui porte effet depuis le 1^{er} janvier 1991. La société Jardins d'Avron est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à compter de l'exercice 1997. La société Financière Jean Goujon est sortie de l'intégration fiscale en 1998. Christian Dior, société tête de groupe, est à ce titre seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe.

L'avenant de la convention d'intégration fiscale conclu en 1998 prévoit que les économies et les pertes transférées par les filiales en application de ce régime ne sont pas constatées en impôt sur les sociétés ni inscrites aux postes « Autres créances » et « Autres dettes » pour les coûts et les économies provisoires sauf dans le cas où la société Christian Dior serait redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'ensemble du groupe.

L'adoption de ce régime permet de constater une économie d'impôt de 5 063 milliers d'euros au 31 décembre 2000 (2 912 en 1999; 48 en 1998).

Au 31 décembre 2000, le déficit ordinaire du groupe s'élève à 44 762 milliers d'euros, les amortissements réputés différés à 11 396 milliers d'euros. Les amortissements réputés différés antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à 3 058 milliers d'euros.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Litige fiscal

Une provision de 570 milliers d'euros est maintenue afin de couvrir les risques contentieux suite au contrôle fiscal relatif aux années 1993 et 1994.

Une caution bancaire, d'un montant de 570 milliers d'euros, a été mise en place en 1999.

3.2. Engagements financiers

Contrats optionnels

La société Christian Dior utilise, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2000 et le montant des sous-jacent (hors ceux à court terme), s'analysent de la façon suivante :

milliers d'euros	Echéance			
	2002	2003	2004	2005
Caps achetés				180 000
Caps achetés				175 000
Floor vendus				180 000
Floor vendus				175 000

Filiales et sous-filiales

Christian Dior s'est portée caution pour le renouvellement d'une ligne de crédit accordée à Christian Dior Hong Kong d'un montant de 7 millions d'euros.

3.3. Engagement de retraite

Ce régime est géré de manière externe.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2000.

3.4. Information en matière de crédit-bail

La société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

3.5. Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération de 54 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction.

3.6. Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior SA

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	
Financière Agache	11, rue François I ^{er}	75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2000

milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous			
1. Filiales			
Financière Jean Goujon	980 654	1 933 987	100,00 %
Sadifa	80	1 406	99,68 %
Christian Dior Couture	108 725	261 684	100,00 %
Lakenbleker	19	1 633	100,00 %
Montaigne Développement	40	39	100,00 %
2. Participations			
LVMH	146 958	3 920 294	1,70 %
Les Jardins d'Avron	610	1 411	0,03%
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
Autres participations			
• Dans des sociétés françaises			

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Brute	Nette					
3 093 679	3 093 679				43 758	140 530
836	836			44	3	
326 226	326 226			192 179	804	
7	7			506	(69)	
80	80				(5)	
273 461	273 461			573 064	514 048	5 837
2	2			17 839	36	
1	1					

Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières

milliers d'euros	Au 31.12.2000	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Actions Financière Jean Goujon	61 290 894	3 093 679
Actions Christian Dior Couture	7 131 914	326 226
Actions LVMH	8 339 075	273 461
Actions Sadifa	5 020	836
Actions Lakenbleker	400	7
Actions Les Jardins d'Avron	10	2
Actions Montaigne Développement	800	80
Parts Sopec	5	
Parts Aotep	10	
Parts Sarelli	48	1
TITRES DE PARTICIPATION (actions et parts)		3 694 292

milliers d'euros	Au 31.12.2000	
	Valeur d'inventaire	Valeur nette comptable
Actions autodétenues	126 295	81 048
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	126 295	81 048
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		3 775 340

Nombre d'actions autodétenues	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation*	Diminution	A la clôture de l'exercice
	483 039	1 983 581	10 000	2 456 620
TOTAL	483 039	1 983 581	10 000	2 456 620

* Dont augmentation suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

Résultats et autres éléments significatifs de la société au cours des cinq derniers exercices

milliers d'euros	1996	1997	1998	1999	2000
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (1)	333 797	334 157	357 650	359 224	362 522
Nombre d'actions ordinaires existantes (3)	168 428 124	168 609 752	180 464 088	181 258 048	181 261 048
Nombre maximal d'actions futures :					
• à créer par exercice de bons de souscription (3)	11 924 308	11 854 680			
• à créer par exercice d'options de souscription (3)	1 380 960	1 268 960	1 262 960	469 000	466 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	723	715	294	165	81
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	97 021	77 593	84 294	106 385	107 011
Impôts sur les bénéfices	(5 425)	(3 168)	14	17	2
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	103 212	51 119	65 821	109 522	106 924
Résultat distribué aux actions ordinaires (2)	97 480	106 673	114 586	126 881	141 384
RESULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (3)	0,61	0,48	0,48	0,59	0,59
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (3)	0,62	0,30	0,37	0,61	0,59
Dividende attribué à chaque action (2) (3)	0,58	0,63	0,64	0,70	0,78
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	10	9	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	463	485	281	280	344
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	192	202	123	123	87

(1) Augmentation de capital par exercice d'options et de bons de souscription (1995 à 2000)
Euros
26 338

(2) Proposition du conseil d'administration.

(3) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée par l'article L.225-38 du nouveau Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec Montaigne Participations et Gestion (anciennement Groupe Arnault)

a. Nature et objet

Convention de prestation de services.

Modalités

En 1999, votre société a conclu avec la société Montaigne Participations et Gestion (anciennement Groupe Arnault SA) une convention de prestations de services prévoyant notamment le concours de la société Montaigne Participations et Gestion à votre société dans le domaine des fusions et acquisitions.

Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre société en 2000 s'élève à 304 898 euros (2 000 000 francs) hors taxes.

b. Nature et objet

Convention d'assistance administrative.

Modalités

Votre société a conclu avec la société Montaigne Participations et Gestion (anciennement Groupe Arnault SA), une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion

des besoins et excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi qu'en matière de direction des ressources humaines et gestion du personnel. La rémunération versée par votre société à ce titre en 2000 s'élève à 1 420 275 euros (9 316 397 francs) hors taxes.

2. Avec les sociétés Financière Agache, Montaigne Participations et Gestion (anciennement Groupe Arnault), Christian Dior Couture, Financière Jean Goujon, Sèvres Investissements et Financière Truffaut.

Nature, objet et modalités

Dans le cadre d'une convention d'assistance juridique, votre société a reçu une rémunération de 61 898 euros (406 025 francs) hors taxes en 2000.

Suite à la réorganisation des services juridiques et comptables du groupe, la convention d'assistance a pris fin le 30 juin 2000

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU
D'ACHAT D' ACTIONS AU BENEFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2001
(Huitième résolution)

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Christian Dior et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-177 du Code de Commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL
PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2001
(Neuvième résolution)

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires de la société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Christian Dior et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, 4^e alinéa, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois et, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, en une ou plusieurs fois, les actions ainsi achetées ou les actions actuellement détenues dans le cadre d'autorisations antérieures.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2000.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EMISSION D' ACTIONS, DE VALEURS MOBILIERES
ET/OU DE BONS AVEC OU SANS SUPPRESSION
DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2001
(Dixième et onzième résolutions)

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires de la société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société Christian Dior et en exécution des missions prévues par les articles L.225-135, L.228-92, L.228-95 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les résolutions soumises à votre approbation lors de l'assemblée générale mixte du 14 mai 2001, et prévoyant des émissions :

- d'actions, de valeurs mobilières et/ou de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution),
- d'actions, de valeurs mobilières et/ou de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (onzième résolution).

Pour les émissions prévues à la dixième résolution, ainsi que celles visées à la onzième résolution, le montant global nominal maximum des augmentations du capital social de la société est limité à 30 millions d'euros, sans tenir compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi. Le montant nominal global des augmentations de capital résultant des diverses émissions visées à la onzième résolution s'imputera sur le montant maximum de 30 millions d'euros visé à la dixième résolution.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous demande de renoncer à votre droit préférentiel de souscription pour les émissions prévues dans la onzième résolution.

Nous avons examiné les projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Les montants des prix d'émission, les bases de conversion, d'échange et les prix d'exercice du droit de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la onzième résolution, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation par votre conseil d'administration des opérations ci-dessus mentionnées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL
RESERVEE AUX SALARIES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2001
(Douzième résolution)

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires de la société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-135 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise du groupe Christian Dior, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en application de l'autorisation, et pendant la durée de trois ans de cette autorisation, est plafonné à 3 % du capital.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

Christian Dior

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, des comptes consolidés de cet exercice, du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société et celle du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2000 : bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2000, tels qu'ils sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter et de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 923 998,76 euros :

	Euros
Bénéfice de l'exercice	106 923 998,76
Dotation à la réserve légale	(329 814,93)
Solde	106 594 183,83
auquel s'ajoute le report à nouveau	246 937 816,23
Soit un résultat distribuable de	353 532 000,06
Qui est affecté de la façon suivante :	
A titre de dividende aux actionnaires	141 383 617,44
0,78 euro par action assorti de 0,39 euro d'avoir fiscal*	
soit une rémunération brute de 1,17 euros	
Le solde à reporter à nouveau	212 148 382,62
Total	353 532 000,06

* Pour les personnes physiques.

Un acompte sur dividende de 0,28 euro par action ayant été versé le 1^{er} décembre 2000, le solde de 0,50 euro avec avoir fiscal attaché de 0,25 euro par action sera mis en paiement le 5 juin 2001.

Les actions qui seraient détenues par la société au moment de ce paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte de report à nouveau.

L'assemblée prend acte qu'au titre des trois précédents exercices, il a été distribué les dividendes suivants* :

Exercice Euros	Dividende net	Avoir fiscal**	Dividende brut
1999	0,70	0,35	1,05
1998	0,64	0,32	0,96
1997	0,63	0,32	0,95

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

** Pour les personnes physiques.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Raymond Wibaux vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Antoine Bernheim en qualité d'administrateur pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2004.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration autorise celui-ci à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, le cas échéant assimilables à des fonds propres, libellées soit en francs français, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères, à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair s'y ajoutant.

Le conseil d'administration pourra mettre en œuvre la présente autorisation, dans la limite ci-dessus fixée et en se conformant à la loi et aux statuts, sous les formes et aux époques, taux, modalités et conditions, notamment de remboursement, qu'il jugera convenables.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour conclure tous accords avec toutes banques ou établissements de crédit et consentir, à titre de garantie, toutes sûretés réelles sur les biens mobiliers ou immobiliers de la société et prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des opérations en cause, ainsi que la cotation des valeurs émises et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée, conformément à la loi, pour une durée de cinq ans à compter de ce jour.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier à acquérir des actions de la société conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue notamment de leur conservation, de leur cession par tout moyen en ce compris une cession de bloc, de leur annulation, de leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, d'opérations de régularisation des cours ou encore de l'attribution d'options prévue à l'article L 225-179 du Code de Commerce.

Le nombre de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10 % du capital social au 1^{er} janvier 2001 soit 18 126 104 actions. Le prix unitaire d'achat des actions ne pourra excéder 120 euros. Les actions pourront être acquises par tous moyens y compris par achat ou vente d'options, ainsi que par acquisition de bloc ou à l'occasion d'un échange.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration. Le conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2000, est donnée pour une période de 18 mois à compter de ce jour.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants de la société et des sociétés visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de capital, soit à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués par la société, notamment, en vue de la régularisation des cours, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la société.

La présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie dans les limites autorisées par les textes en vigueur à cette date.

En tout état de cause, il ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ledit jour. En outre, s'agissant d'options d'achat

d'actions, il ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution dans le cadre des options d'achat d'actions.

Ce prix ne pourra être modifié sauf dans les cas prévus par la loi, à l'occasion d'opérations financières ou sur titres. Le conseil d'administration procédera alors, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de ces opérations.

Le délai d'exercice des options devra être en conformité avec les textes en vigueur le jour de l'attribution des options et sera au maximum de dix ans.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus pour :

- Arrêter les modalités du ou des plans et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option ;
- En fixer notamment l'époque ou les époques de réalisation ;
- Arrêter la liste des bénéficiaires des options ;
- Accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
- Modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, en indiquant le nombre et le prix des options consenties ainsi que le nombre d'actions souscrites ou achetées.

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de ce jour.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

L'assemblée générale fixe à 10 % du capital actuel de la société le montant maximum de la réduction de capital qui pourra être réalisée, au titre de la présente autorisation, au cours d'une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2000, est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour.

DIXIEME RESOLUTION

1 - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en

monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères, à l'émission, avec droit préférentiel de souscription au bénéfice des actionnaires :

- d'actions ordinaires ou préférentielles, y compris par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes d'émission, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, et attribution gratuite d'actions ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la société ;
- de bons et des titres représentant une quote-part du capital social de la société auxquels l'exercice desdits bons donnerait droit par souscription, conversion, échange, remboursement ou toute autre manière autorisée par la loi.

L'assemblée générale supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres auxquels les valeurs mobilières et bons susceptibles d'être émis, en vertu de la présente autorisation, donneront droit.

2 - Ces diverses émissions initiales ou secondaires, ainsi que celles visées à la onzième résolution, ne pourront avoir pour effet d'augmenter le capital social de la société d'un montant global nominal supérieur à 30 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi.

Les émissions d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières seront à libérer contre espèces ou par compensation de créance.

Les actions, les bons ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

3 - L'assemblée générale décide que la mise en œuvre de la présente délégation ne donnera pas lieu à une augmentation de capital au titre de l'article L.225-129 VII du Code de Commerce.

4 - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son Président, pour procéder aux émissions d'actions, de bons ou de valeurs mobilières, en vertu de la présente résolution, aux époques qu'il déterminera et suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :

- fixer le prix, avec ou sans primes, des valeurs mobilières à créer, et déterminer leur nature, leurs caractéristiques, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, ainsi que les modalités de leur émission ;
- décider que les droits formant rompus des actionnaires, en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ou autre élément susceptible d'être incorporé au capital, ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, le produit net de leur vente étant alloué aux titulaires de ces droits au prorata de ces derniers ;
- procéder à toutes imputations sur les primes d'émission ou d'apport ;
- procéder à toutes attributions de titres, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi ;
- apporter aux statuts toutes modifications du montant du capital social et du nombre des actions le composant ;
- et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes formalités, conclure tous accords et fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION

1 - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au conseil d'administration, pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour, le pouvoir de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises étrangères, à l'émission, avec ou sans primes, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel l'assemblée générale renonce expressément :

- d'actions ordinaires ;
- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres émis en représentation d'une quotité du capital social de la société ;
- de bons et des titres représentant une quote-part du capital social de la société auxquels l'exercice desdits bons donnerait droit par souscription, conversion, échange, remboursement ou toute autre manière autorisée par la loi.

L'assemblée générale supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres auxquels les valeurs mobilières et bons susceptibles d'être émis, en vertu de la présente autorisation, donneront droit.

2 - Le montant nominal global des augmentations de capital résultant des diverses émissions initiales ou secondaires visées ci-dessus s'imputera sur le montant maximum de 30 millions d'euros visé à la dixième résolution.

Les émissions d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières seront à libérer contre espèces ou par compensation de créance.

3 - L'assemblée générale décide que la mise en œuvre de la présente délégation ne donnera pas lieu à augmentation de capital au titre de l'article L.225-129 VII du Code de Commerce.

4 - L'assemblée générale décide qu'en cas d'utilisation par le conseil d'administration de présente autorisation :

- le prix d'émission des actions, bons et valeurs mobilières qui pourront être émis, devra être déterminé sur la base d'une valeur de l'action au moins égale au minimum prévu par la loi ;
- si les émissions ont lieu sur le marché français, le conseil d'administration pourra accorder aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité aux actions, bons ou aux valeurs mobilières émis pendant les dix premiers jours au moins de leur émission. Ce droit de priorité, non négociable, s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire.
- les actions, bons ou valeurs mobilières non souscrits pendant ce délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

5 - L'assemblée générale donne au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son Président, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la dixième résolution pour réaliser les émissions visées par la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 VII du Code de Commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail, à des augmentations de capital réservées aux membres du personnel salariés de la société et

des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ayant une ancienneté minimum de trois mois dans l'une ou l'autre desdites entités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trois ans à compter de ce jour.

Le nombre total d'actions qui seront ainsi souscrites ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Le prix de souscription ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer le prix de souscription, ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leur droit,
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront,
- d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou de ces augmentations de capital.

La présente autorisation comporte au profit des salariés renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

HISTORIQUE

- 1905** Christian Dior naît à Granville, dans la Manche, le 21 janvier.
- 1946** Financé par Marcel Boussac, Christian Dior fonde sa propre maison, dans un petit hôtel particulier du 30, avenue Montaigne.
- 1947** Le 12 février, Christian Dior présente sur 6 mannequins les 90 modèles de sa première collection. Les lignes « Corolle » et « Huit » seront très vite rebaptisées « New Look ». La société des Parfums Christian Dior est constituée, dirigée par Serge Heftler Louiche. Dior baptise le premier parfum « Miss Dior » en hommage à sa sœur Catherine. Pierre Cardin débute chez Christian Dior, comme « premier » d'atelier. Il y restera jusqu'en 1950.
- 1948** En novembre, création à New York à l'angle de la 5^e avenue et de la 57^e rue, d'une maison de prêt-à-porter de luxe, première en son genre. Création de Christian Dior Parfums New York.
- 1949** Lancement du parfum « Diorama ». En commercialisant aux Etats-Unis les bas Dior, la maison crée le système de licences.
- 1950** Licence pour les cravates. Suivront tous les accessoires. Ce système sera repris en trois ans par toutes les maisons de couture.
- 1952** La maison Christian Dior consolide son implantation en Europe en créant la société Christian Dior Models Limited à Londres. Contrat avec the House of Youth de Sydney pour l'exclusivité des modèles Christian Dior New York. Contrat d'exclusivité avec Los Gobelinos de Santiago du Chili pour les collections Haute Couture de Christian Dior Paris.
- 1955** Yves Saint Laurent devient à 19 ans, le seul assistant que Christian Dior ait jamais eu. Ouverture de la Grande Boutique à l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue François I^{er}. Lancement des rouges à lèvres Dior. Suivra une gamme de produits de beauté.
- 1957** Christian Dior succombe à une crise cardiaque pendant une cure à Montecatini, le 24 octobre. Yves Saint Laurent est appelé à assurer la direction artistique de la maison.
- 1960** Mobilisé, Yves Saint Laurent quitte Dior après avoir réalisé six collections. Marc Bohan lui succède. Il a 34 ans.
- 1961** Marc Bohan présente sa première collection « Slim Look », sous la griffe Dior.
- 1962** Yves Saint Laurent ouvre sa propre maison.
- 1963** Lancement du parfum « Diorling ».
- 1966** Lancement du parfum pour homme « Eau Sauvage ».
- 1967** Philippe Guibourgé, assistant de Marc Bohan, crée la ligne « Miss Dior » première ligne de prêt-à-porter féminin Dior, en France. Inauguration de la boutique « Baby Dior ».
- 1968** Lancement de la ligne Christian Dior Tricot-Coordonnés. La société des parfums Dior est cédée à Moët Hennessy. Frédéric Castet prend la direction du département Haute Fourrure - Christian Dior Paris.
- 1970** Création de la ligne Christian Dior Monsieur. A Parly II, une nouvelle boutique Christian Dior est décorée par Gae Aulenti.

- 1972** Lancement du parfum « Diorella ».
- 1973** Création en France, de la collection prêt-à-porter Fourrure qui sera ensuite fabriquée sous licence aux Etats-Unis, au Canada et au Japon.
- 1978** Mise en règlement judiciaire du groupe Marcel Boussac dont les actifs, sur autorisation du Tribunal de Commerce de Paris, sont achetés par le groupe Willot.
- 1979** Lancement du parfum « Dioressence ».
- 1980** Lancement du parfum pour homme « Jules ».
- 1981** Le groupe Willot est mis en règlement judiciaire.
- 1984** Un groupe d'investisseurs, animé par Bernard Arnault, prend le contrôle de l'ancien groupe Willot.
- 1985** Bernard Arnault devient Président-Directeur Général de la société Christian Dior. Lancement du parfum « Poison ».
- 1987** Le Musée de la Mode consacre une exposition à Christian Dior, à l'occasion du quarantième anniversaire de sa première collection.
- 1988** La société Christian Dior prend au travers de sa filiale Jacques Rober, détenue conjointement avec le groupe Guinness, une participation de 32 % dans le capital de LVMH. Le capital de Christian Dior est ouvert à des investisseurs institutionnels français et étrangers qui, dans le cadre d'un placement privé, souscrivent à une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs.
- 1989** Gianfranco Ferré rejoint Christian Dior en qualité de créateur des collections de Haute Couture, Haute Fourrure et prêt-à-porter féminin. Sa première collection de Haute Couture est couronnée du Dé d'Or. Ouverture d'une boutique à Hawaï. La participation de Jacques Rober dans LVMH est portée à 44 %.
- 1990** Ouverture de boutiques à Los Angeles et à New York. La participation dans LVMH est portée à 46 %.
- 1991** Introduction en bourse au Marché au Comptant puis au Règlement Mensuel de la société Christian Dior. Lancement du parfum « Dune ».
- 1992** Patrick Lavoix est nommé directeur artistique de « Christian Dior Monsieur ». Relancement du parfum « Miss Dior ».
- 1994** La révision des accords conclus avec Guinness a pour effet de porter la participation consolidée de Christian Dior dans LVMH de 24,5 % à 41,6 %.
- 1995** L'activité Couture est apportée à une filiale détenue à 100 % qui prend pour dénomination sociale « Christian Dior Couture ».
- 1996** John Galliano devient créateur de Christian Dior Couture.
- 1997** Christian Dior Couture reprend le réseau de 13 boutiques exploitées en franchise par son licencié japonais, Kanebo.
- 1998** Christian Dior Couture reprend en direct la commercialisation du prêt-à-porter et des accessoires féminins au Japon après avoir mis fin au contrat de licence qui le liait à Kanebo.
- 1999** Lancement du parfum « J'Adore ». Création d'un nouveau secteur d'activité : la Haute Joaillerie dont les collections sont créées par Victoire de Castellane.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale - Siège social

Dénomination sociale : Christian Dior

Siège social : 30, avenue Montaigne - 75008 Paris.

Forme juridique

Société anonyme.

Législation de la société

Société régie par le droit français.

Date de constitution - Durée

Christian Dior a été constituée le 8 octobre 1946 pour une durée de 99 ans expirant le 7 octobre 2045, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tout pays, la prise et la gestion de participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987, code APE : 182 C.

Lieu de consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts)

1 - Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

2 - Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « Réserve Légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

3 - Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable :

L'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes nécessaires pour les affecter à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telles que prévues par les dispositions fiscales en vigueur, si d'autres réserves légales ou facultatives ne permettent pas cette dotation lorsque ladite dotation s'imposera pour différer l'imposition au taux plein à l'impôt sur les sociétés des plus-values à long terme qui auraient été réalisées au cours de l'exercice.

L'assemblée générale a ensuite la faculté de prélever sur le solde les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté, sur proposition du conseil d'administration, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le conseil d'administration a la même faculté lors des mises en distribution d'acomptes sur dividende.

4 - Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital.

Assemblées générales

Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire en compte nominatif, soit pour les actionnaires au porteur au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation délivré par la banque, l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions constatant leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de la réunion de celle-ci.

L'assemblée générale ordinaire réunit les actionnaires possédant ou représentant dix actions au moins.

Conditions d'exercice du droit de vote - droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites sans discontinuité sous forme nominative au nom des mêmes titulaires depuis trois ans (A.G.E. 14 juin 1991).

Franchissements de seuil

Indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à un pour cent doit porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte.

Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins un pour cent.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Règles statutaires relatives aux modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, l'assemblée générale qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Capital social - Catégories d'actions

Au 31 décembre 2000, le capital social de la société s'élevait à 362 522 096 euros divisé en 181 261 048 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Les actions émises par la société relèvent toutes d'une seule catégorie.

Parmi ces 181 261 048 actions, 12 904 029 actions avaient un droit de vote double au 31 décembre 2000.

Capital autorisé

Au 31 décembre 2000, le capital autorisé de la société s'élevait à 363 454 096 euros. La différence par rapport au capital émis correspond aux options de souscription d'actions en cours de validité.

Autorisation d'intervenir en régularisation de cours

L'assemblée générale mixte du 17 mai 2000 a autorisé le conseil d'administration à acquérir des actions de la société : la finalité de ces acquisitions pouvant être la conservation, la cession ou l'annulation des actions, ainsi que leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, l'attribution d'options d'achat ou la régularisation des cours. Cette autorisation a été donnée pour une période de dix-huit mois et a fait l'objet d'une note d'information sur laquelle la COB a apposé le 26 avril 2000 le visa n° 00-639.

Elle est encadrée par les limites ci-après :

- le nombre de titres à acquérir dans ce cadre ne doit pas excéder 10 % des actions représentant le capital social, soit 4 531 451 actions avant division du nominal (18 125 804 actions après division);
- le prix unitaire d'achat des actions (après ajustement dû à l'attribution gratuite) ne doit pas excéder 400 euros (avant division du nominal).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 14 mai 2001 de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital au 1^{er} janvier 2001, soit 18 126 104 actions ;
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 120 euros ;
- la finalité des acquisitions pourra être la conservation, la cession ou l'annulation des actions, ainsi que leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, l'attribution d'options d'achat ou la régularisation des cours.

Identification des porteurs de titres

L'article 8 des statuts autorise la société à mettre en oeuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

Titres non représentatifs du capital

La société n'a pas émis de titres non représentatifs du capital social.

Titres donnant accès au capital

La société n'a pas émis de titres donnant accès au capital.

Tableau d'évolution du capital de la société au cours des cinq dernières années

	Nature des opérations	Nominal émis (en KF)	Prime d'émission (en KF)	Numéraire (1) Apports (2)	Montants successifs du capital (francs)	Nombre cumulé d'actions de la société	Nominal par action
1996	Levée d'options de souscription, émission de 9 540 actions	496	3 034	(1)	2 184 162 552	42 003 126	52
	Exercice de bons de souscription, émission de 105 905 actions	5 403	44 471	(1)	2 189 565 612	42 107 031	52
1997	Levée d'options de souscription, émission de 28 000 actions	1 456	5 064	(1)	2 191 021 612	42 135 031	52
	Exercice de bons de souscription, émission de 17 407 actions	905	7 450	(1)	2 191 926 776	42 152 438	52
1998	Levée d'options de souscription, émission de 1 500 actions	78	319	(1)	2 192 004 776	42 153 938	52
	Exercice de bons de souscription, émission de 2 962 084 actions	154 028	1 267 772	(1)	2 346 033 144	45 116 022	52
1999	Levée d'options de souscription, émission de 198 490 actions	10 321	41 678	(1)	2 356 354 624	45 314 512	52
2000	Levée d'options de souscription, émission de 750 actions	39	384	(1)	2 356 393 624	45 315 262	52
		(en K€)	(en K€)		(€)		(€)
	Conversion en euro	3 292	(3 292)	-	362 522 096	45 315 262	8
	Division de la valeur nominale de l'action par 4	-	-	-	362 522 096	181 261 048	2

REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat de la société au 31 décembre 2000

Au 31 décembre 2000, il existait 178 804 428 actions portant droit de vote, dont 12 904 029 actions à droit de vote double.

116 176 971 actions étaient à cette date sous forme nominative pure (dont 2 456 620 auto-détenues).

7 025 257 actions étaient à cette date sous forme nominative administrée.

58 058 820 actions étaient au porteur.

Au 31 décembre 2000, 106 actionnaires nominatifs possédaient au moins 100 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Financière Agache*	112 038 659	117 850 123	61,81	61,47
Autodétenues	2 456 620	–	1,36	–
Autres	66 765 769	73 858 334	36,83	38,53

* Directement et indirectement.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détenait plus de 5 % du capital de la société au 31 décembre 2000.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnaires	31 décembre 1998		31 décembre 1999		31 décembre 2000	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Financière Agache directement et indirectement	27 084 227	60,03	27 926 852	61,63	112 038 659	61,81

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la société

Au 31 décembre 2000, Financière Agache détenait, directement et indirectement, par filiales à 100 %, 112 038 659 actions de la société représentant 61,81 % du capital et 61,47 % des droits de vote.

Financière Agache est elle-même contrôlée par le groupe familial Arnault au travers des sociétés Montaigne Finance, Montaigne Participations et Gestion et Groupe Arnault SA.

Monsieur Bernard Arnault est président du conseil d'administration de Christian Dior.

LA BOURSE

LE CAPITAL

Au 31 décembre 2000 le capital de Dior s'élevait à 362 522 096 euros constitué de 181 261 048 actions de 2 euros de valeur nominale. L'augmentation du nombre d'actions durant l'exercice s'explique par la création de 750 actions par exercice d'options de souscription et par la division de la valeur nominale de l'action par 4, le 3 juillet 2000.

L'ACTION DIOR

Poursuivant l'excellent parcours réalisé en 1999, l'action LVMH a progressé pendant les huit premiers mois de l'année, pour atteindre un plus haut historique de 98,70 euros le 3 août 2000.

Le cours a par la suite subi les conséquences négatives des inquiétudes des marchés quant à l'évolution de la conjoncture aux Etats-Unis, et à ses répercussions sur la parité du change du dollar.

Il termine l'année à 70,50 euros, ramenant la progression sur deux ans, depuis le 1^{er} janvier 1999, à 130 %.

A fin décembre, la capitalisation boursière de LVMH atteignait 34,5 milliards d'euros, ce qui lui permettait de figurer au treizième rang de la place de Paris en terme de capitalisation.

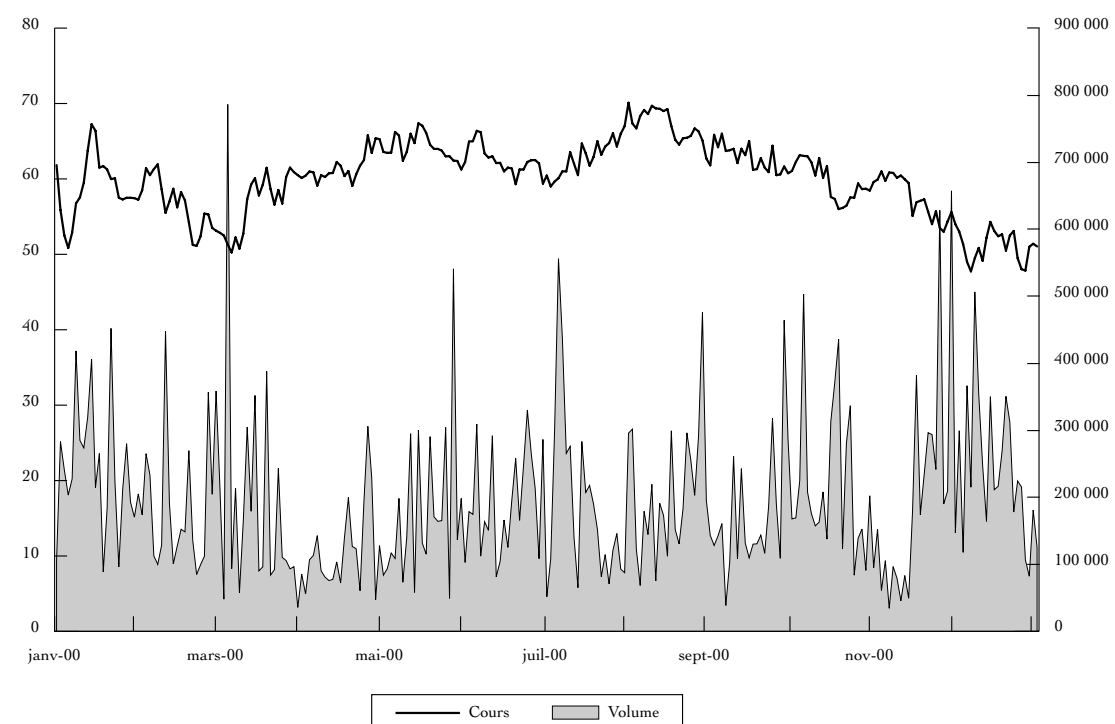
LVMH fait partie des principaux indices français et européens utilisés par les gestionnaires de fonds : CAC 40, DJ EuroStoxx 50 et MSCI European et Pan-European Index.

Dans ce contexte, le cours de l'action Christian Dior a connu des variations de forte amplitude au cours de l'année, atteignant un plus bas de 46,65 euros et un plus haut de 70,20 euros.

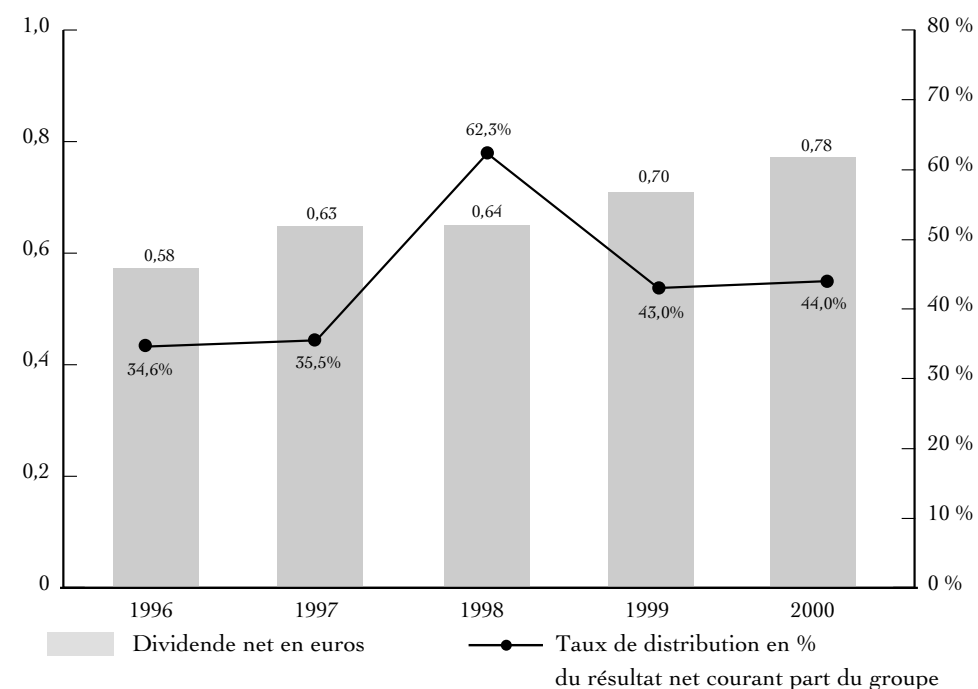
Au 31 décembre 2000, le cours s'est établi à 51,05 euros.

Au 6 mars 2001, l'action Christian Dior cotait 45,68 euros.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CHRISTIAN DIOR ET VOLUME DE TITRES DIOR NEGOCIES A PARIS



EVOLUTION DU DIVIDENDE SUR CINQ ANS



Le dividende a été ajusté suite à la division de la valeur nominale par 4, le 3 juillet 2000.

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le dividende de 0,78 euro avant avoir fiscal sera mis en paiement au siège social de la société le 5 juin 2001, sous déduction de l'acompte de 0,28 euro hors avoir fiscal mis en distribution le 1^{er} décembre 2000.

CAPITALISATION BOURSIERE

Au 31 décembre, en millions d'euros	• 1998	• 1999	• 2000
	4 250	11 147	9 253

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actions au 31 décembre 1999	45 314 512
Actions créées par exercice d'options de souscription	750
Actions créées suite à la division de la valeur nominale par 4	135 945 786
Nombre d'actions au 31 décembre 2000	181 261 048

PERFORMANCE PAR ACTION

Euros	1997	1998	1999	2000
Résultat net courant - Part du groupe	1,78	1,04	1,63	1,77
Dividende global (net + avoir fiscal)	0,95	0,96	1,05	1,17
Progression / année précédente	9,2 %	-	10,5 %	11,4 %
Cours le plus haut	40,02	32,62	61,50	70,20
Cours le plus bas	20,43	15,20	23,02	46,65
Cours au 31 décembre	23,51	23,55	61,50	51,05
Progression / année précédente	(26 %)	-	NA	(17 %)

Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal du titre par 4 intervenue en juillet 2000.

MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Paris sur le Premier Marché.

Valeurs traitées en nombre de titres et en capitaux à la Bourse de Paris et évolution des cours depuis 18 mois

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour (1) (Euros)	Cours de clôture dernier jour (1) (Euros)	Cours le plus haut (1) (Euros)	Cours le plus bas (1) (Euros)	Nombre de titres (1) échangés	Capitaux échangés (Euros)
septembre 1999	37,75	38,25	39,62	36,45	4 789 828	184 053 215
octobre 1999	38,50	42,55	42,70	37,82	6 923 852	282 963 158
novembre 1999	42,50	44,62	45,77	42,12	4 665 748	202 518 113
décembre 1999	44,00	61,50	61,50	43,87	5 203 520	257 454 005
janvier 2000	62,20	57,45	68,95	50,85	5 185 684	305 340 080
février 2000	57,50	53,13	63,45	50,30	4 008 772	225 847 410
mars 2000	53,75	60,43	62,95	50,15	4 023 272	226 331 420
avril 2000	60,93	65,38	67,25	54,75	2 298 420	141 146 520
mai 2000	65,50	61,25	68,13	60,65	4 011 256	257 603 776
juin 2000	61,88	59,38	66,92	57,50	4 040 936	253 188 640
juillet 2000	62,00	66,00	66,50	58,40	4 022 825	251 633 796
août 2000	65,95	61,80	70,20	61,50	4 610 042	307 343 594
septembre 2000	63,15	61,05	66,00	59,60	3 712 417	231 767 112
octobre 2000	61,25	59,90	64,00	55,80	4 746 623	283 634 370
novembre 2000	59,90	51,35	61,50	51,20	4 668 584	261 152 310
décembre 2000	50,90	51,05	54,50	46,65	4 742 698	241 989 770
janvier 2001	52,00	50,10	52,90	45,00	7 335 883	351 936 010
février 2001	50,40	47,17	50,50	46,43	2 493 996	119 853 970

(1) De septembre 1999 à juin 2000, les quantités et les cours ont été retraités pour tenir compte de la division par 4 du titre intervenue en juillet 2000.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE

DES EXERCICES 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 ET 2000 (en euros)

Année	Dividende net (1)	Avoir fiscal (2)	Total
2000	0,78	0,39	1,17
1999	0,70	0,35	1,05
1998	0,64	0,32	0,96
1997	0,63	0,32	0,95
1996	0,58	0,29	0,87
1995	0,55	0,27	0,82

(1) Distributions après division du nominal de l'action par 4 intervenue en juillet 2000.

(2) Pour les personnes physiques.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS ET PROPRIETES FONCIERES

Champagne et Vins - Cognac et Spiritueux

LVMH et sa filiale Moët Hennessy possèdent la superficie de vignobles suivante, exprimée en hectares :

	Détenu	Détenu en production
Appellation Champagne	1 747	1 510
Autres Vins*	2 841	1 169
Appellation Cognac	178	178

* France, Californie, Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle Zélande, Espagne.

En 2000, l'augmentation de la superficie des vignobles des Autres Vins a pour origine l'achat de terres à vignes en Argentine et en Australie.

La société possède également des bâtiments de bureaux et industriels, des « wineries », des caves et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques et à ses opérations de production en France, Californie, Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle Zélande et Espagne, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac.

Les bureaux des filiales de distribution du groupe d'activités Vins et Spiritueux, situés dans les plus grandes villes du monde, sont loués.

Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton Malletier est propriétaire, via sa filiale La Belle Jardinière, des locaux regroupant ses bureaux et ateliers au Pont Neuf à Paris, également siège de la société; une partie de ces locaux est louée à des tiers en bureaux et surfaces commerciales; La Belle Jardinière détient également un immeuble à usage de bureaux rue du Pont Neuf à Paris, loué à Céline.

Les magasins de détail de Louis Vuitton sont situés dans des emplacements de choix dans les plus grandes villes du monde, et sont généralement loués. Cependant, Louis Vuitton possède les murs de ses magasins à Kobé au Japon, Hawaii, Guam, Séoul et Sydney et a financé par crédit-bail son magasin situé avenue Montaigne à Paris. Aux Etats-Unis et au Japon, les baux commerciaux comportent fréquemment des clauses de loyer aux termes desquels Louis Vuitton paie un loyer basé sur un pourcentage des ventes réalisées par le magasin, venant s'ajouter à un loyer minimum.

En 2000, le réseau de Louis Vuitton s'est accru de vingt-trois boutiques, notamment par l'ouverture de onze « global stores » pour un réseau total de vingt-six « global stores ».

Les onze usines de Louis Vuitton lui appartiennent et se trouvent essentiellement en France, bien que des ateliers importants soient également situés près de Barcelone en Espagne et à San Dimas en Californie; les entrepôts sont la propriété du groupe en France, et sont loués à Hawaii, en Asie et en Océanie.

Céline possède un immeuble de bureaux avenue Montaigne à Paris, qu'elle donne en location, ainsi qu'un local commercial rue François I^{er} à Paris qu'elle a loué à Fendi France SA.

Christian Dior

Ses magasins de détail, situés dans les plus grandes villes du monde sont loués. Céline possède des installations de production et de distribution près de Florence en Italie, et loue des entrepôts à Beverly Hills et Hong Kong.

Les emplacements des boutiques en propre de Loewe sont loués auprès de propriétaires locaux, à l'exception de la boutique du 46 avenue Montaigne dont Loewe est propriétaire. Les ateliers loués à Madrid, Barcelone, Villaverde et Getafe en Espagne fabriquent les produits Loewe et des accessoires pour d'autres marques du groupe. Le siège social situé à Madrid est en location.

Berluti loue ses magasins, Stefanobi possède une usine de production de souliers à Ferrara en Italie.

Kenzo, Givenchy Couture et Christian Lacroix louent leurs sièges sociaux, et leurs ateliers à Paris, et leurs magasins dans le monde.

Kenzo loue des installations de distribution près de Tours en France, qui desservent à la fois les activités de mode de Kenzo, de Christian Lacroix, de Céline et de Givenchy.

L'ensemble des locaux utilisé par Thomas Pink, à la fois les bureaux et entrepôts à Londres et les boutiques dans le monde, est loué.

Fendi est propriétaire de son site de production près de Florence en Italie. Les fonctions administratives et marketing sont regroupées dans un immeuble situé à Rome financé par crédit-bail.

Les boutiques exploitées par Fendi dans le monde sont louées.

Parfums et Cosmétiques

Les installations de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior sont situées sur un terrain qui appartient à la société près d'Orléans en France.

En outre, Parfums Christian Dior occupe un immeuble de bureaux, siège de la société, dans le centre de Paris, financé par crédit-bail.

Parfums Christian Dior possède également des bureaux en Allemagne, en Belgique et en Italie, et loue des bureaux et entrepôts dans de nombreuses villes dans le monde.

Les deux centres de production de Guerlain sont situés sur des terrains appartenant à la société à Orphin et Chartres en France; le siège social à Levallois, près de Paris est en location.

Parfums Givenchy a établi son siège social dans des locaux loués à Levallois, près de Paris, et possède deux usines à Beauvais et à Vervins, en France, cette dernière unité produit des gammes de parfums Givenchy et Kenzo. Le centre de distribution situé à Beauvais fait l'objet d'une promesse de vente à fin 2000.

En outre, Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy et Kenzo louent ensemble des bureaux et des installations de distribution et de vente à New York, Tokyo, Londres et dans d'autres pays à travers le monde.

Laflachère, qui a intégré LVMH en 1999, possède cinq usines en France et en loue cinq autres en France, et une en Espagne. Laflachère exploite en outre quatre sites de distribution

Christian Dior

en France, dont trois sont en location. Des bureaux sont loués en France, dans divers pays européens et à Hong Kong ; des locaux sont loués en Pologne pour sa filiale Intervion.

Bliss, société acquise en 1999 loue des bureaux et un local où est situé un spa à New York ; le second spa est établi dans la LVMH Tower 57th Street.

BeneFit Cosmetics loue les emplacements de ses quatre boutiques et de ses bureaux en Californie.

Les bureaux de Hard Candy et Urban Decay situés à Los Angeles sont loués, de plus cette dernière société loue des emplacements pour ses boutiques asiatiques.

Le siège social de Make Up For Ever situé en région parisienne est financé par crédit-bail, les emplacements des boutiques sont loués.

Distribution sélective

Le Bon Marché est propriétaire de trois immeubles à Paris, abritant bureaux et commerces ; une partie de ces immeubles est louée à des tiers. Le Bon Marché est par ailleurs locataire d'installations de stockage à Bagneux.

Franck & Fils est propriétaire de deux immeubles à Paris exploités en magasins, et dont une partie est louée à des tiers en appartements.

Sephora loue ses bureaux à Boigny, près d'Orléans, dans la région parisienne et à San Francisco aux Etats-Unis; dans les douze pays où la société est présente, les magasins et entrepôts de Sephora sont loués à l'exception du megastore des Champs Elysées dont LVMH a acquis les murs en 1998.

DFS loue ses surfaces de bureaux, à l'exception des bureaux occupés à Guam, dont DFS a la propriété. Les magasins gérés par DFS sont généralement loués auprès de propriétaires locaux, à l'exception des magasins de Waikiki (Hawaii), de Guam (Tumon Bay Galleria) et de Saïpan, propriétés de DFS.

LVMH possède un immeuble à Saïpan à vocation commerciale, et un immeuble à Guam dans lequel la Société a installé des activités de loisir.

Montres et Joaillerie

Tag Heuer loue des ateliers et des entrepôts en Suisse à La Chaux-de-Fonds et à Saint-Imier, ainsi que des locaux à usage de bureaux, dont son siège social, à Neuchâtel. Tag Heuer loue également des bureaux et des installations de distribution aux Etats-Unis, au Canada, en Asie, en Australie et dans plusieurs pays européens; sa filiale Cortech, fabricant de boîtiers, possède des ateliers et locaux de bureaux à Cornol en Suisse.

Ebel possède un ensemble d'immeubles à La Chaux-de-Fonds à usage industriel, d'entrepôts et de bureaux ainsi qu'un centre de réception « La Villa Turque ». La société possède également un immeuble à Bâle qui est mis en vente.

Zenith possède l'usine où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle en Suisse. Les entrepôts et locaux commerciaux situés en Europe sont loués.

Chaumet loue ses bureaux à Paris, ainsi que les murs de ses boutiques et les bureaux de ses filiales dans le monde.

Fred Joaillier loue des surfaces de bureaux à Paris, ainsi que des emplacements de magasins en France, à Monaco et aux États-Unis.

Benedom loue son siège près de Genève, ainsi que son usine à La Chaux-de-Fonds en Suisse.

Omas possède un immeuble situé à Bologne regroupant l'activité de fabrication des stylos et le siège social de la société.

Autres activités

DI Group loue des bureaux à Paris : la société Sid Editions loue des bureaux à Paris et à Poitiers ; Radio Classique loue des bureaux à Paris.

Phillips est propriétaire des locaux à usage de ventes aux enchères et de bureaux situés New Bond Street et à Bayswater à Londres. En dehors de Londres, les salles des ventes et bureaux situés dans le Royaume-Uni sont, soit la propriété de la société pour quatre d'entre eux, soit loués pour vingt et un d'entre eux. Par ailleurs des locaux sont loués dans les différents pays où la société est établie. Dans le cadre du développement de ses ventes à New York, Phillips a loué un immeuble dans 57th Street qui est en cours de rénovation.

Tajan loue un immeuble rue des Mathurins à Paris « L'espace Tajan », regroupant les bureaux de la société et utilisé également pour les ventes aux enchères.

LVMH possède un immeuble avenue Hoche à Paris où est situé son siège social et un immeuble à New York sur la 57th Street, qui a été inauguré fin 1999, qui abrite les bureaux américains de Parfums Christian Dior, Céline, Guerlain, Louis Vuitton Malletier et LVMH.

Dior Couture

Le groupe Christian Dior Couture est propriétaire de son siège social situé du 11 au 17 de la rue François I^{er} et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne, dans le 8^e arrondissement à Paris. Ces locaux abritent également la boutique Christian Dior de l'avenue Montaigne.

Depuis le 20 janvier 1998, la société a également acquis la propriété de son centre logistique à Blois, dont la vocation est d'assurer la distribution internationale de ses produits.

A l'exception de l'avenue Montaigne, les boutiques exploitées en propre par Christian Dior, et situées dans des emplacements privilégiés dans la plupart des métropoles mondiales, sont louées à des propriétaires indépendants.

Les sièges des principales filiales de Christian Dior à l'étranger font également l'objet de locations.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Champagne

L'approvisionnement en raisin de champagne vient de la zone d'appellation Champagne, qui s'étend sur 35 155 hectares, légalement utilisables pour le Champagne.

Environ 30 400 hectares sont actuellement cultivés. Le groupe possède 1 510 hectares en production, qui fournissent près de 30 % de ses besoins annuels de raisin de champagne. En outre, les Maisons du groupe s'approvisionnent en raisin et vins auprès de vigneronnes et coopératives auxquels elles sont liées par des accords contractuels.

Avant 1996, un prix indicatif était publié par l'interprofession et des primes spécifiques étaient négociées individuellement entre les vigneronnes et les négociants. Pour faire suite à un premier accord quadriennal signé en 1996, un nouvel accord interprofessionnel a été signé entre les Maisons et les vigneronnes de la Champagne au printemps 2000, portant sur les quatre vendanges 2000 à 2003, confirmant la volonté de modération dans les fluctuations à la hausse ou à la baisse du prix du raisin.

Cet accord a été respecté à la dernière vendange, mais, dans certains cas, se sont ajoutées au prix indicatif, des primes trop élevées que nos Maisons de Champagne n'ont pas acceptées, réduisant ainsi le nombre d'hectares contractés pour protéger nos prix de revient.

Le contexte économique de l'après millénaire nous permettra de compléter progressivement nos besoins d'approvisionnement dans des conditions économiques normales.

En 2000, le prix du raisin a été fixé à 26,25 francs le kilogramme, en croissance de 3 % par rapport à 1999.

Depuis la récolte de 1992, les vigneronnes et négociants ont également convenu, en cas de récolte abondante de qualité, de limiter la récolte de raisin et la quantité de raisins utilisés dans la production de vins embouteillés, le reste de la production autorisée pouvant être stocké pour être mis en vente les années de faible récolte. A fin 2000, l'équivalent d'environ 40 % d'une vendange est ainsi bloqué et mis en réserve qualitative.

Cognac

Les vignobles de Cognac couvrent environ 75 800 hectares ; la surface en production a une superficie de 75 070 hectares, en réduction d'environ 4 % par rapport à 1999.

Hennessy exploite 178 hectares en propriété dans la région de Cognac, après l'arrachage de 60 hectares de vignes en 1999, dans le cadre du plan interprofessionnel mis en place en 1998 ; ce plan a pour objet de réduire la superficie de production, par des primes offertes à l'arrachage et des aides attribuées aux vigneronnes, les incitant à un changement de leur production vers des vins autres que les vins rentrant dans l'élaboration du cognac.

L'essentiel du vin et des eaux-de-vie dont Hennessy a besoin est acheté auprès d'un réseau d'environ 2 500 producteurs indépendants avec lesquels la société veille au maintien de la qualité. Les prix d'achat des raisins de cognac, ainsi que ceux des vins et eaux-de-vie sont établis entre la société et chaque producteur suivant la loi de l'offre et de la demande. En 2000 le prix du vin et des eaux-de-vie nouvelles est resté stable, après une réduction de 10 % en 1999.

Grâce à un stock optimal d'eaux-de-vie, la société peut gérer les effets des évolutions de prix et adapter ses achats d'une année sur l'autre.

En 2000, après les efforts de réduction entrepris en 1999, Hennessy a accru ses engagements d'achat sur la récolte 2000 et diversifié ses partenariats pour préparer sa croissance dans les différentes qualités.

Louis Vuitton Malletier

Louis Vuitton Malletier possède onze ateliers de fabrication et recourt à des entrepreneurs indépendants pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de production.

La société dépend de fournisseurs extérieurs pour la plupart des matières utilisées dans la fabrication de ses produits. Bien qu'une partie significative des matières premières soit achetée auprès d'un nombre assez faible de fournisseurs, la société considère qu'elle pourrait obtenir des fournitures auprès d'autres sources. Après une diversification lancée en 1998 vers la Norvège et l'Espagne, le portefeuille des fournisseurs s'est élargi à l'Italie en 2000.

La crise actuelle de la « vache folle » de la fin 2000 n'a pas eu d'impact direct sur les approvisionnements ou les prix du cuir.

En outre, la fabrication de ses produits n'est pas dépendante de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

L'ensemble des capacités industrielles de Louis Vuitton Malletier a été optimisé ce qui a permis une augmentation de la production de plus de 20 % en 2000. De nouveaux ateliers sont en cours de construction à Sainte-Florence, Barcelone et Ducey (nouveau site dans la Manche).

Dior Couture

Le groupe Christian Dior possède un atelier de production et fait appel à des entreprises indépendantes selon la nature des produits concernés.

Christian Dior Couture exploite, en association avec un partenaire italien, une unité de production de produits de maroquinerie à Florence en Italie. Elle fait également appel pour assurer ses fabrications et obtenir une grande flexibilité de production à des entreprises extérieures de maroquinerie.

Dans le domaine du prêt-à-porter, la société s'approvisionne auprès d'entreprises extérieures exclusivement.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ADMINISTRATEURS

Président

M. Bernard Arnault - 52 ans
30, avenue Hoche - 75008 Paris
Date de 1^{re} nomination : 20 mars 1985

- Président du conseil d'administration des sociétés :
 - Groupe Arnault, Paris
 - LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, Paris
 - Montaigne Participations et Gestion SA, Paris
- Administrateur des sociétés :
 - Christian Dior Couture, Paris
 - Financière Jean Goujon, Paris
 - Société Civile du Cheval Blanc, Saint Emilion
 - Vivendi Universal, Paris
 - Moët Hennessy Inc., New York
 - LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (Japon) KK, Tokyo
- Représentant permanent de la société Montaigne Participations et Gestion, administrateur de la société Financière Agache, Paris
- Représentant légal des sociétés :
 - Christian Dior, Président de Montaigne Développement, Paris
 - Groupe Arnault, Président de Ficonor, Paris
 - Montaigne Participations et Gestion, Président de Gasa Développement, Paris
 - Montaigne Participations et Gestion, Président de Société Saint Nivard, Paris

Vice-Président et Administrateur

M. Eric Guerlain - 61 ans
42, Berkeley Square - London W1X 5DB, (GB)
Date de 1^{re} nomination : 29 juin 1994

- Président du conseil d'administration de la société Hydroélectrique d'Energie, Oloron Sainte-Marie
- Représentant permanent de la société LVMH Fashion Group, administrateur de Guerlain SA, Paris
- Director des sociétés :
 - Folio Corporate Finance Ltd, Londres
 - Eurofolio Ltd, Londres

Administrateur

M. Yves Carcelle - 52 ans
2, rue du Pont-Neuf - 75001 Paris
Date de 1^{re} nomination : 17 mai 2000

- Président du conseil d'administration des sociétés :
 - Atlantic Luggage Company Ltd
 - Loewe SA
 - Louis Vuitton Taïwan
 - Marc Jacobs International, LLC
 - Marc Jacobs Trademarks, LLC
 - San Dimas Luggage Company
 - Loewe Italie Srl
- Président du directoire de la société LVMH Fashion group, Paris
- Président du conseil de surveillance des sociétés :
 - Avenue M International
 - Berluti
- Vice-Président des sociétés :
 - Comete Guam, Inc.
 - Comete Saipan, Inc.
 - Loewe Guam, Inc.
 - Louis Vuitton Guam, Inc.
- Administrateur des sociétés :
 - Belle Jardinière
 - Céline
 - Christian Dior
 - Givenchy
 - Louis Vuitton Malletier
- Director des sociétés :
 - Atlantic Luggage Company Ltd
 - Comete Guam Inc.
 - Comete Saipan Inc.
 - Loewe Fashion (M) Sdn Bhd
 - Loewe Guam, Inc.
 - Loewe Hermanos (UK) Ltd
 - Loewe Hong Kong Ltd
 - Loewe Japan KK
 - Loewe Saipan, Inc.
 - Loewe SA
 - Loewe Taïwan Ltd
 - Louis Vuitton Danmark A/S
 - Louis Vuitton EAU, LLC
 - Louis Vuitton Guam, Inc.
 - Louis Vuitton Hong Kong Limited

- Louis Vuitton Italia
- Louis Vuitton Japan KK
- Louis Vuitton Korea Limited
- Louis Vuitton Malaysia Sdn Bhd
- Louis Vuitton Saipan, Inc.
- Louis Vuitton (Singapore) Pte
- Louis Vuitton Taiwan Ltd
- Marc Jacobs Trademarks, LLC
- Second Line Inc.
- Gérant des sociétés :
 - Loewe International
 - LVP Holding BV
 - Louis Vuitton Portugal
- Représentant légal des sociétés :
 - Loewe International, Gérant de Loewe France
 - Louis Vuitton Malletier, Gérant de Société des Ateliers Louis Vuitton
 - Louis Vuitton Malletier, Gérant de Société Louis Vuitton Services
 - Louis Vuitton Malletier, Gérant de Société des Magasins Louis Vuitton
 - Louis Vuitton Malletier, Président de l'Association du Musée Louis Vuitton
- Représentant permanent des sociétés
 - Louis Vuitton Malletier, Vice-Président de Louis Vuitton Cantacilik Ticaret
 - Louis Vuitton Malletier, Administrateur de Louis Vuitton Catalana
 - Louis Vuitton Malletier, Administrateur de Louis Vuitton Espana
 - Louis Vuitton Malletier, Administrateur de Louis Vuitton Hellas
 - Louis Vuitton Malletier, Administrateur de Louis Vuitton Monaco
 - LVMH Fashion Group, Administrateur de Kenzo

Administrateur

M. Denis Dalibot - 56 ans
11, rue François 1^{er} - 75008 Paris
Date de 1^{re} nomination : 17 mai 2000

- Président du conseil d'administration des sociétés :
 - Agafin
 - Montaigne Finance
 - Paris Provence Bâtiment

- Directeur Général Administrateur des sociétés :
 - Financière Agache
 - Financière Truffaut
 - Omnium Lyonnais d'Etudes
- Administrateur des sociétés :
 - Christian Dior Couture
 - Financière Jean Goujon
- Dirigeant de la société Sèvres Investissements
- Gérant de la société Kléber Participations
- Représentant permanent des sociétés :
 - Belle Jardinière, Administrateur de la société Le Jardin d'Acclimatation
 - Financière Agache, Président de la société Aristide Boucicaut
 - Financière Agache, Président de la société Sifanor
 - Financière Agache, membre du conseil de surveillance de la société Zebank
 - Financière Agache, Gérant de la société Lamourelle Paris
 - Montaigne Participations et Gestion, Président de la société Financière Saint Nivard

Administrateur

M. Christian de Labriffe - 54 ans
17, avenue Matignon, 75008 Paris
Date de 1^{re} nomination : 14 mai 1986

- Associé-Gérant commandité des sociétés :
 - Rothschild & Cie, Paris
 - Rothschild & Cie Banque, Paris
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière Rabelais
- Administrateur des sociétés :
 - Christian Dior Couture SA, Paris
 - Holding Financier Jean Goujon, Paris
 - Paris Orléans
 - Investec, Guernesey

Administrateur

Financière Agache SA
11, rue François 1^{er} - 75008 Paris
représentée par M. Pierre Godé - 56 ans
Date de 1^{re} nomination : 1^{er} juillet 1997

MANDAT A RENOUELER

Administrateur

M. Raymond Wibaux - 62 ans
276/6, avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul
Date de 1^{re} nomination : 11 juin 1993

- Président du conseil d'administration de la société Financière Joire Pajot Martin
- Administrateur des sociétés :
 - CIPM (Consortium d'Investissement et de Placements Mobiliers)
 - CIPM International
 - Mosane
 - Participex

Principales fonctions antérieures

- Administrateur des sociétés :
 - Montaigne Participations et Gestion
 - Cristal Finance Associés
 - Recydem

NOUVELLE NOMINATION

M. Antoine Bernheim - 76 ans
23, rue de l'Arcade - 75008 Paris

Fonctions actuelles

- Associé de Lazard LLC, Wilmington
- Président des sociétés :
 - La France Participations et Gestion, Paris
 - Euralux, Luxembourg
- Vice-Président et Directeur Général de la société Eurafrance, Paris
- Vice-Président de la société Mediobanca, Milan
- Administrateur des sociétés :
 - Aon France, Levallois-Perret
 - AZEO, Paris
 - Bolloré, Ergué Gabéric
 - Bolloré Investissement, Ergué Gabéric
 - Ciments Français, Paris
 - Eridania Beghin-say, Thumeries
 - Generali France Assurance, Paris
 - Generali France Holding
 - SA de La Rue Impériale de Lyon, Lyon
 - Société Immobilière Marseillaise, Marseille
 - Sofibol
 - AMB, Aachen
 - BSI, Lugano
 - EA - Generali, Vienne
 - Generali, Trieste
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Axa, Paris
- Représentant permanent de la société La France Participations et Gestion :
 - Administrateur de Christian Dior, Paris
 - Administrateur de Christian Dior Couture, Paris
 - Administrateur de Financière Agache, Paris

Fonctions antérieures

- Associé Gérant des sociétés :
 - Lazard Frères et Compagnie
 - Maison Lazard et Compagnie
- Président de la société Generali SpA
- Administrateur de la société Financière et Industrielle Gaz et Eaux.

Conformément à la charte du conseil d'administration, chaque administrateur doit détenir au moins 200 actions inscrites en compte nominatif.

FONCTIONNEMENT

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration fonctionne conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Collège de censeurs

L'assemblée générale peut nommer, sur proposition du conseil d'administration, des censeurs dont le nombre ne peut excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Aucun censeur n'était en fonction au 31 décembre 2000.

Comité d'audit

M. Eric Guerlain
M. Christian de Labriffe
M. Pierre Godé

Comité de rémunération

M. Antoine Bernheim
M. Eric Guerlain
M. Raymond Wibaux

Comité de sélection

M. Antoine Bernheim
M. Eric Guerlain
M. Pierre Godé

Christian Dior

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes	Mandat en cours		
	date de début du 1 ^{er} mandat	date de nomination	date de fin de mandat
ERNST & YOUNG AUDIT Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex représenté par M. François Hilly	29 mai 1997	29 mai 1997	exercice 2002
BARBIER FRINAULT & AUTRES 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex représenté par M. Gilles Galippe	21 juin 1985	29 mai 1997	exercice 2002
M. Dominique Thouvenin (suppléant) Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex	29 mai 1997	29 mai 1997	exercice 2002
M. Alain Grossmann (suppléant) 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex	21 juin 1988	29 mai 1997	exercice 2002

POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de l'information : Monsieur Denis DALIBOT, Directeur Financier.

Tél. : 01 44 13 24 98 - Fax : 01 44 13 27 86

Adresse du site internet : www.dior.com